

Schéma de Cohérence Territoriale
Causse et Cévennes

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE



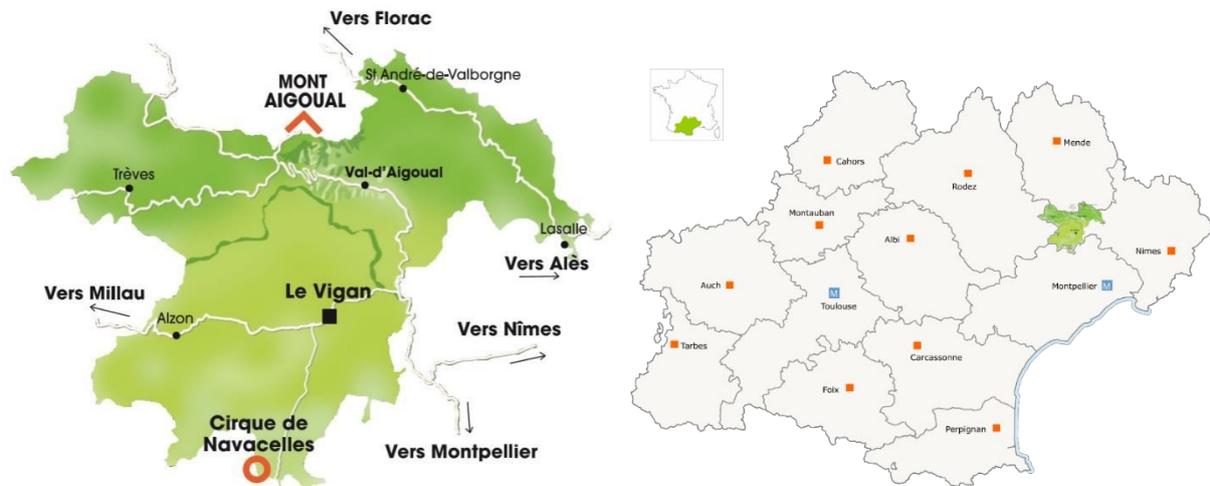


SOMMAIRE

PREAMBULE	4
TERRITOIRES HABITES	8
1.1 Dynamiques démographiques	8
1.1.1 Evolution de la population	8
1.1.2 Progression du vieillissement	10
1.1.3 Desserrement des ménages	12
1.1.4 Migrations résidentielles : des tendances en évolution	13
1.2 Dynamiques de logements	17
1.2.1 Formes urbaines et habitat historique	17
1.2.1 Caractéristiques du parc de logement	21
1.2.2 Rythme de construction	26
TERRITOIRES SOLIDAIRES	30
2.1 Mobilités	30
2.1.1 Pratiques de déplacements	30
2.1.2 Offre de déplacements	35
2.2 Equipements et services	38
2.2.1 Bassins de vie et accessibilité aux équipements	38
2.2.2 Education	39
2.2.3 Santé	41
2.2.4 Services à la personne	43
2.3 Commerces	45
2.3.1 Typologie des commerces	45
2.3.2 Surfaces commerciales	47
2.3.3 Caractéristiques commerciales fines et comportements commerciaux	49
2.4 Aménagement numérique	53
2.4.1 Planification du déploiement numérique	53
2.4.2 La situation numérique en Causses et Cévennes	54
TERRITOIRES DYNAMIQUES	58
3.1 Actifs, emplois et entreprises	58
3.1.1 Portrait de l'emploi	58
3.1.2 Portrait des actifs	63
3.2 Activité économique dédiée	67
3.2.1 L'activité économique territoire	67
3.2.2 Les zones d'activités	68
3.3 L'agriculture	70
3.3.1 Caractéristiques des exploitations agricoles du territoire	70
3.3.2 Caractéristiques des espaces et des produits agricoles	72

3.4	La filière bois.....	77
3.5	Le tourisme.....	80
3.5.1	Sites touristiques.....	80
3.5.2	Hébergement touristique.....	81
	CONCLUSION.....	84
	GLOSSAIRE.....	85
	TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	86

PREAMBULE



Carte 1 - Localisation du PETR Causses et Cévennes

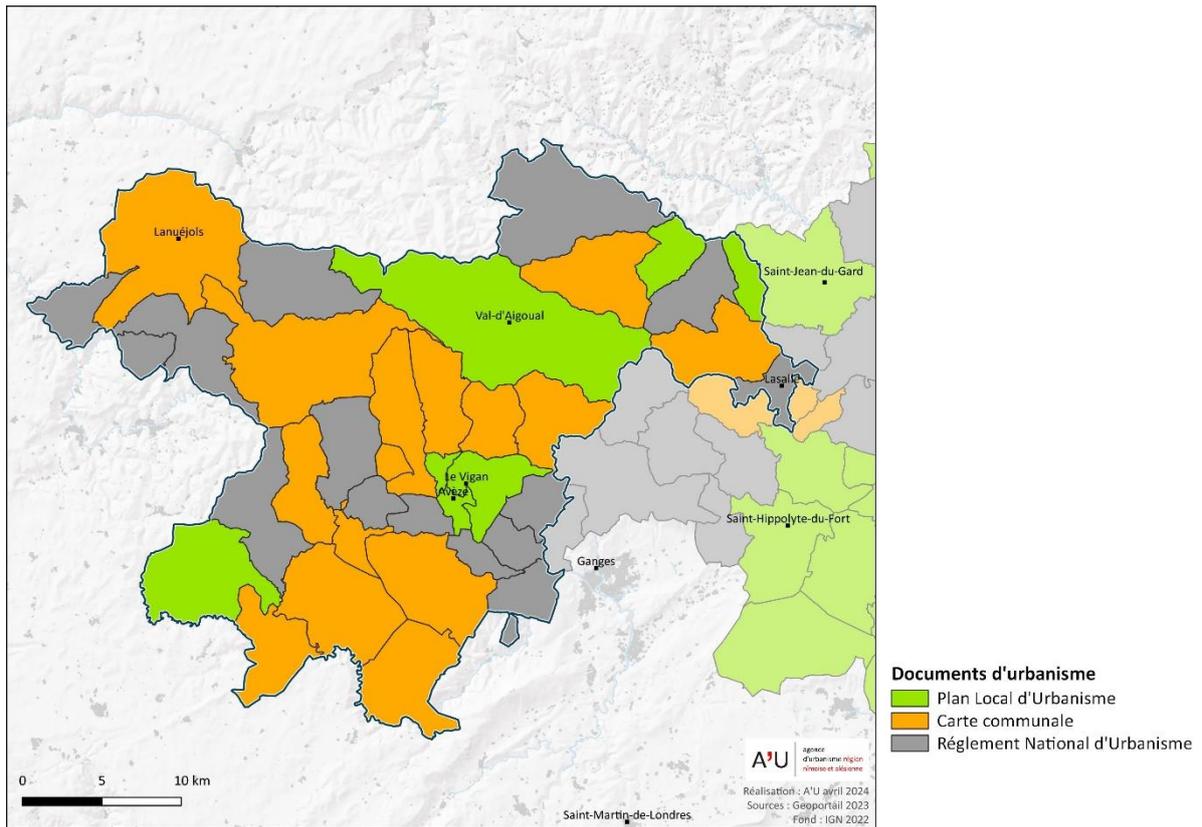
Le PETR Causses et Cévennes regroupe 15 230 habitants sur 858 kilomètres carrés. Il comprend deux communautés de communes, le Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires. Il est situé au nord-ouest du Gard au sein de la région Occitanie. Les grands centres urbains de Montpellier, Nîmes et Alès se situent à environ une heure et une heure trente de route. La capitale régionale toulousaine est située à plus de trois heures.

Le territoire, plutôt isolé, comprend toutefois le petit pôle d'emploi du Vigan constitué par la majeure partie de la communauté de communes Pays Viganais. A proximité, le bassin gangeois constitue un autre petit pôle d'emploi venant compléter le bassin d'emploi local autrefois appelé "bassin Ganges-Le Vigan". Les pôles d'emploi d'Alès, à l'est du PETR et de Millau, à l'ouest, encadrent le territoire sans toutefois que leur aire d'influence ne l'atteigne. Au sud du PETR, les communes rurales héraultaises sont clairement sous l'influence de l'aire métropolitaine de Montpellier.

Le territoire se trouve presque entièrement inclus dans la zone d'inscription du bien UNESCO Causses et Cévennes, patrimoine culturel pour l'agropastoralisme et également en zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme en 2023

Les communes ayant réalisé un document d'urbanisme ont privilégié la Carte communale (15) au Plan Local d'Urbanisme (7). 15 communes sont encore régies par le Règlement National d'Urbanisme, mais elles ont lancé des projets d'élaboration de documents d'urbanisme. La Communauté de communes du Pays Viganais est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Au sein de la CC Causses Aigoual Cévennes, parmi les 7 communes au RNU, 4 ont prescrit l'élaboration d'un document d'urbanisme local.



Carte 2 - Etat d'avancement des documents d'urbanisme en 2023

1

TERRITOIRES HABITÉS



TERRITOIRES HABITES

1.1 DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

15 230 habitants en 2020

- 0,62% de taux de variation annuel de la population entre 2014 et 2020

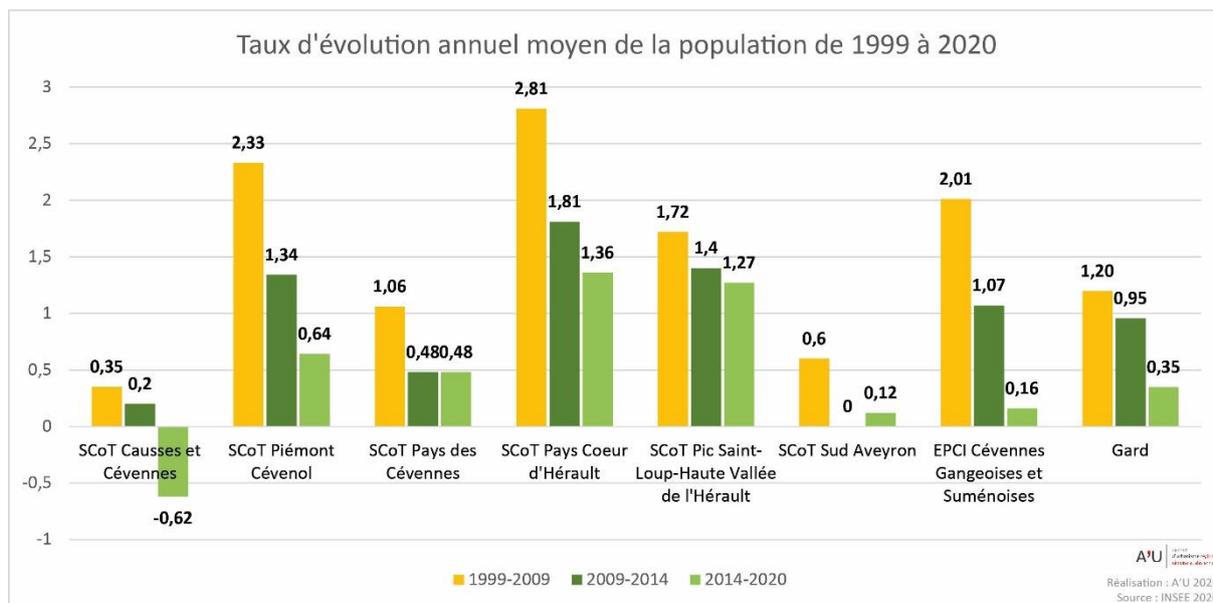
164 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans

48% des personnes vivant seules ont plus de 65 ans

58 % des nouveaux arrivants viennent d'Occitanie

1.1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION

L'évolution démographique du territoire est caractéristique de l'évolution démographique des Cévennes. Avec la crise industrielle de la soie, le territoire connaît une forte crise démographique au XIXème début du XXème, même si le phénomène touche moins la ville du Vigan. Entre 1999 et 2020, le SCoT Causses et Cévennes a gagné 45 habitants, du fait d'une croissance de la population entre 1999 et 2014 (+635 habitants), puis une chute sur la période récente de 2014 à 2020 (-590 habitants). Le taux d'évolution annuel moyen, bien que positif jusqu'à 2014 a chuté depuis. Entre 2014 et 2020, le territoire enregistre un taux d'évolution annuel moyen de -0,62%, soit le taux le plus faible localement au regard des territoires voisins.

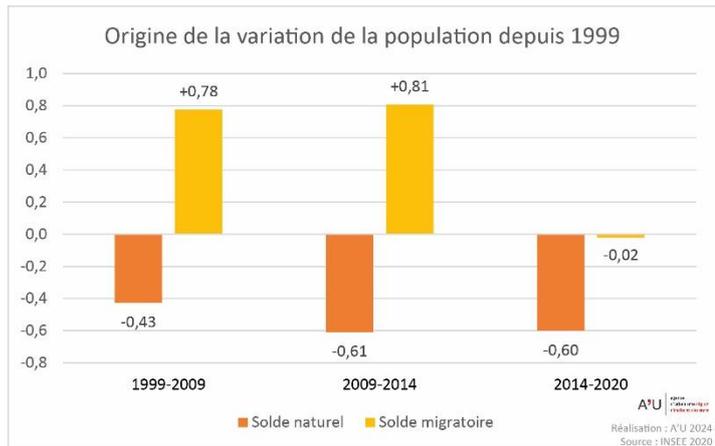


Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

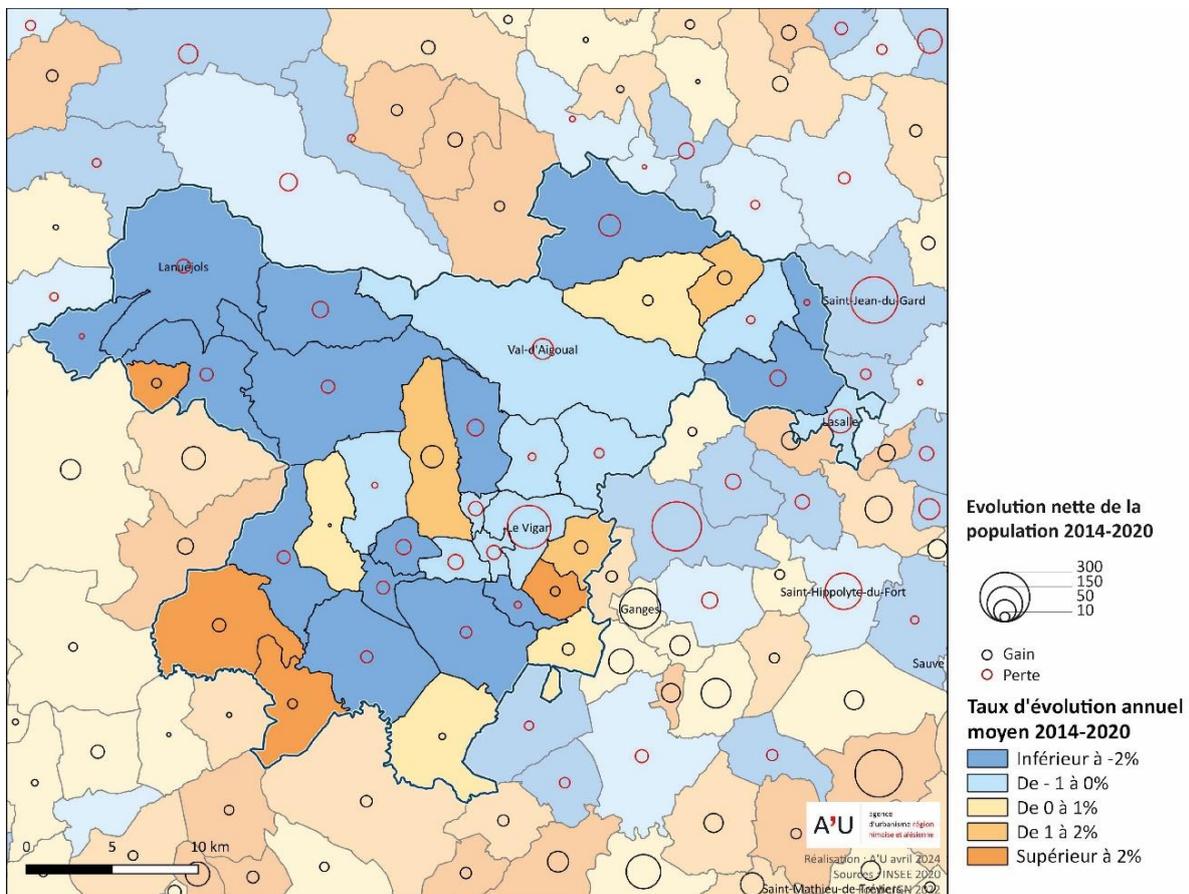
Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Sur le territoire du PETR, l'inflexion de la courbe démographique est visible à partir du recensement de 1975. À cette période, le solde migratoire redevient positif en lien avec les installations de "néo-ruraux" faisant suite au mouvement de mai 1968. Le territoire est majoritairement resté une terre d'accueil comme l'atteste le solde migratoire positif depuis la fin des années 1970. Sur les périodes 1999-2009 et 2009-2014, ce dernier est

particulièrement dynamique avec des taux de croissance autour de +0,8%/an. La croissance de la population sur le territoire, est exclusivement due au solde migratoire, qui compense un solde naturel négatif, caractéristique d'un territoire à la population âgée. Toutefois, une stagnation du solde migratoire peut être observée depuis 2014, avec un solde qui tourne autour de 0. De fait, le tassement du solde migratoire, conjugué à l'accentuation du solde naturel négatif, entraîne une croissance négative sur le territoire sur la période récente.



Sur la période récente, à l'échelle communale, la situation au sein du SCoT est assez différenciée avec 30% des communes qui présentent des taux d'évolution positifs et des communes avec des taux de variation négatifs, voire fortement négatifs (42% des communes ont des taux inférieurs à -2%/an). Les taux de variation les plus forts (supérieurs à +2%) concernent 4 communes que sont Saint-Bresson, Revens, Campestre-et-Luc et Vissec. Ces taux importants sont à relativiser au regard du gain réel de population, qui est inférieur à 5 personnes par an pour ces communes. Les gains en population les plus importants sont enregistrés sur les communes de Bréau-Mars (+59 habitants entre 2014 et 2020), Saumane, Roquedur et Campestre-et-Luc (+20 habitants chacune). Si 70% des communes ont des taux négatifs, certains taux de décroissance parfois importants restent à relativiser au regard de la faible population de certaines communes. Les pertes les plus importantes de population sont localisées sur les communes du Vigan (-225 habitants), Lasalle (-67 habitants), Saint-André-de-Valborgne (-56 habitants) et Val-d'Aigoual (-51 habitants).



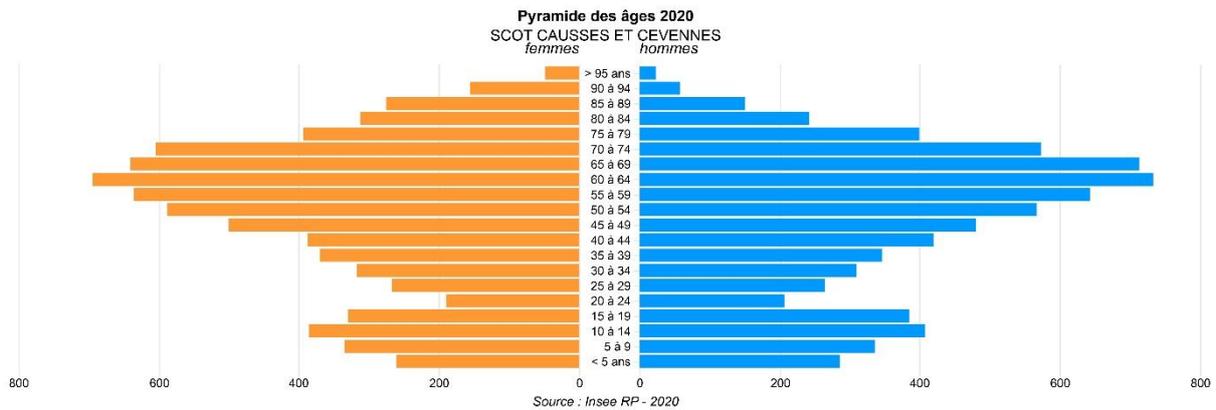
Carte 3 - Taux d'évolution de la population entre 2014 et 2020

Concernant la répartition solde naturel et solde migratoire à l'échelle des communes, il apparait que :

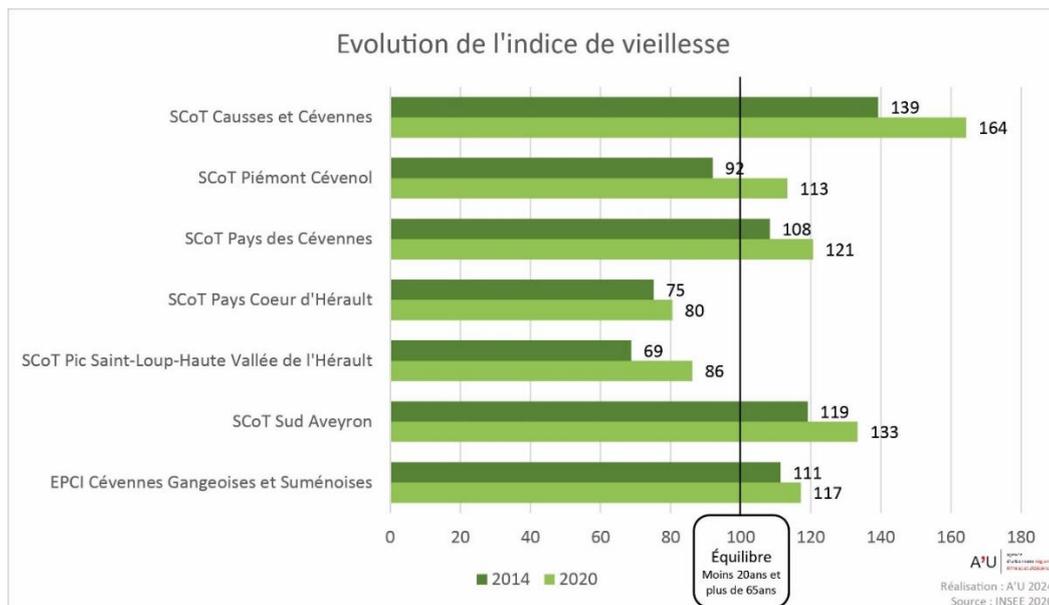
- 14% des communes ont des soldes naturel et migratoire positifs ou nuls,
- 28% des communes ont un solde naturel négatif et un solde migratoire positif,
- 18% des communes ont un solde migratoire négatif et un solde naturel positif,
- Près de 40% des communes cumulent solde naturel et solde migratoire négatifs et enregistrent des pertes d'habitants importantes. Ces résultats montrent que le territoire est en perte d'attractivité, parce que les nouveaux habitants qu'il accueille ne compensent pas les décès enregistrés sur la même période.

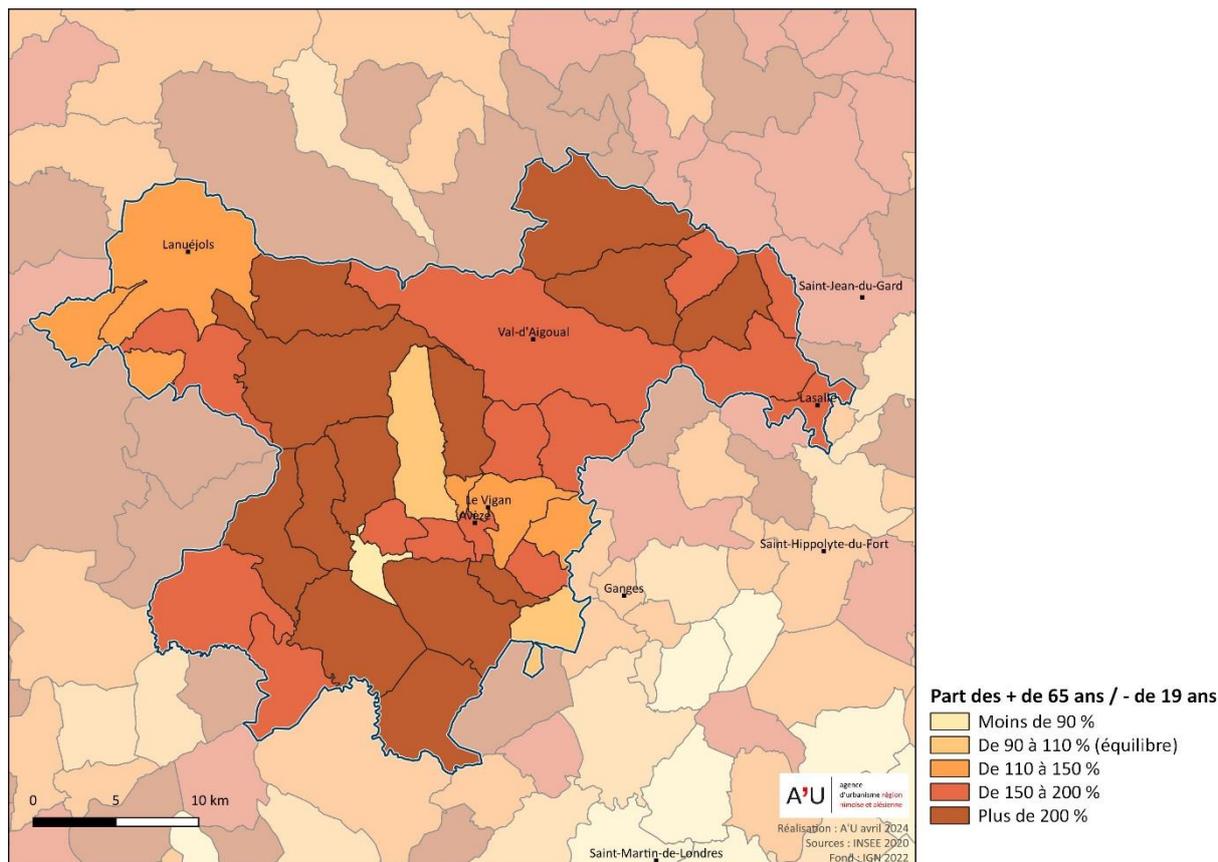
1.1.2 PROGRESSION DU VIEILLESSEMENT

L'analyse de la pyramide des âges montre une base assez faible représentant la tranche des 0-14 ans, qui se rétrécit fortement sur la tranche des 20-34 ans et s'élargit pour la tranche des 45-70 ans. Les personnes de 75 ans et plus sont également bien présentes. La forme de la pyramide laisse présager une augmentation des personnes âgées dans les années à venir.



Cette dynamique de vieillissement est d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire, et particulièrement marquée par rapport aux territoires voisins. Celle-ci peut être appréhendée à travers l'indice de vieillesse. Ce dernier est un rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans. Lorsque cet indice est égal à 100, il y a autant de moins de 20 ans que de plus de 65 ans. Si le chiffre est supérieur à 100, le territoire est excédentaire en personnes de plus de 65 ans, s'il est inférieur ce sont les moins de 20 ans qui sont majoritaires. En 2020, sur le PETR, l'indice de vieillesse est de 164, soit 164 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. Cette part est en augmentation par rapport à 2014 où l'indice s'établissait à 139. Bien que ce vieillissement soit à l'œuvre sur tous les territoires voisins, c'est sur le PETR Causses et Cévennes qu'il est le plus significatif.



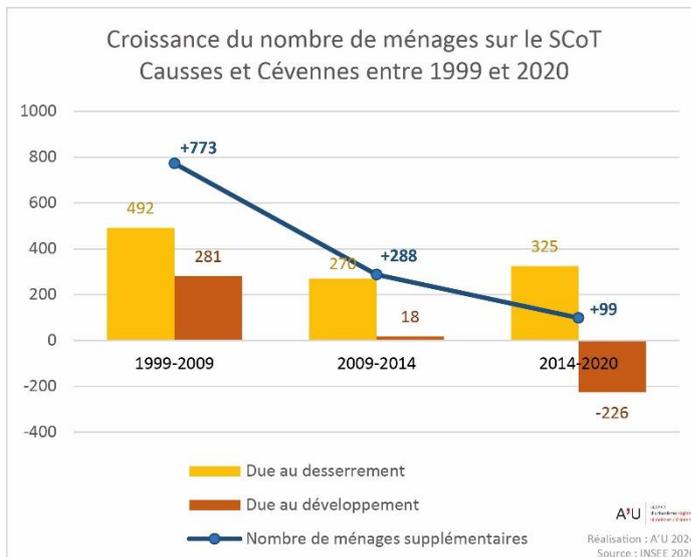


Carte 4 - Indice de vieillesse en 2020

Au niveau communal, 92% des communes peuvent être considérées comme « âgées » (taux supérieurs à 110%) et seule la commune d'Arre est « jeune » (taux inférieurs à 90%). 13 communes doivent faire face à un vieillissement particulièrement marqué, avec des taux dépassant les 200%, soit plus du double de personnes de plus de 65 ans par rapport aux moins de 20 ans. Les communes les moins marquées par le vieillissement sont situées autour du Vigan et de Lanuéjols.

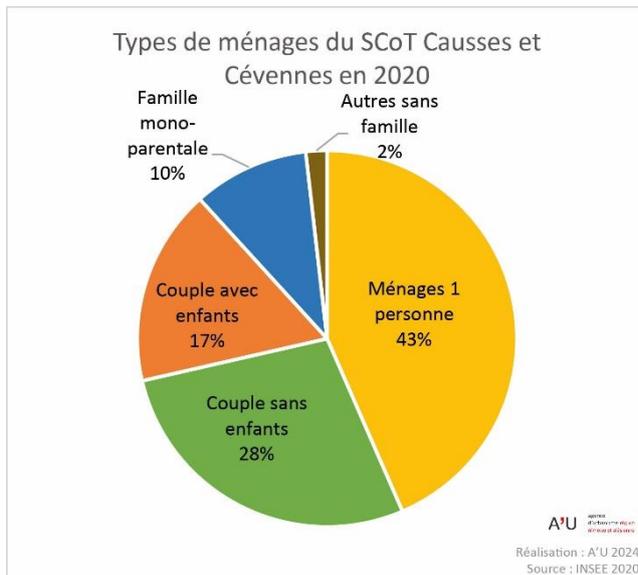
1.1.3 DESSERREMENT DES MENAGES

Le **desserrement des ménages** est la diminution de la taille des ménages du fait du vieillissement de la population, de la séparation des couples ainsi que de la décohabitation des jeunes. Ce phénomène est généralisé sur le territoire français.



Le phénomène de desserrement est particulièrement marqué sur le territoire du PETR, avec la taille moyenne des ménages qui est passée de 2,22 en 1999 à 1,92 en 2020. Ce desserrement prend une part importante dans la croissance du nombre de ménages sur le territoire. Entre 1999 et 2007, 770 nouveaux ménages ont été comptabilisés sur le territoire du SCoT. Parmi eux, 280 soit 37% étaient dus au desserrement des ménages déjà présents et 490 soit 63% dus à l'arrivée extérieure de population. Sur la période 2014-2020, cette tendance s'est renforcée : les ménages en provenance de l'extérieur sont déficitaires, avec plus de départs que d'arrivée, si bien que la croissance des ménages sur le PETR est exclusivement due au

desserrement des ménages présents. Cette caractéristique soulève notamment des enjeux liés à la demande en logements qui en résulte.



De ce desserrement marqué découle une part particulièrement importante des ménages de 1 personne, qui représentent 43% des ménages sur le SCoT Causses et Cévennes en 2020, soit une part largement supérieure à celle du département (36%). Cette part est en augmentation de +2,8 points par rapport à 2014, au détriment des couples avec enfants passés de 20% en 2007 à 17% en 2020. Les couples sans enfants et les familles-monoparentales sont stables.

De plus, il est à noter, qu'en 2020 sur le PETR, 48% des ménages d'une personne ont plus de 65 ans, ce qui met en évidence une corrélation directe entre les ménages de petite taille et le vieillissement de la population.

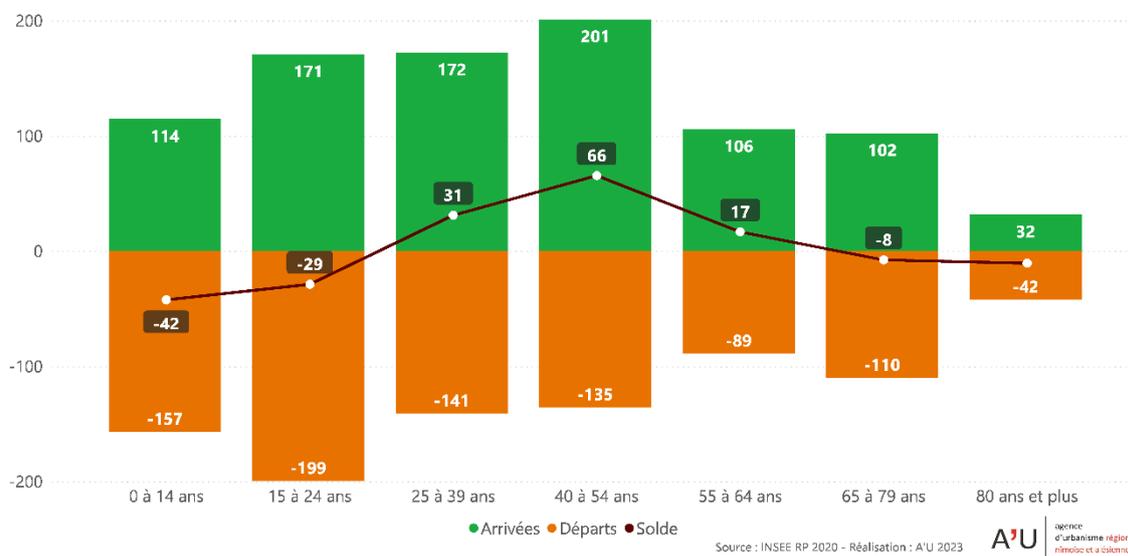
1.1.4 MIGRATIONS RESIDENTIELLES : DES TENDANCES EN EVOLUTION

L'étude des migrations résidentielles permet de caractériser l'attractivité du territoire en mettant en lumière des profils-types de nouveaux arrivants et de partants selon plusieurs indicateurs (âge, type de ménage, activité etc.). Les migrations considérées ici sont les migrations effectuées au cours de l'année 2020 (un même individu est observé pour son changement éventuel de résidence), depuis ou vers le territoire du PETR. Les migrations internes au territoire ne sont pas étudiées.

Au cours de l'année 2020, 900 personnes se sont nouvellement installées sur le PETR, tandis que 870 personnes le quittaient. Parmi les nouveaux arrivants, 190 personnes se sont installées sur la commune du Vigan tandis que 180 personnes en partaient.

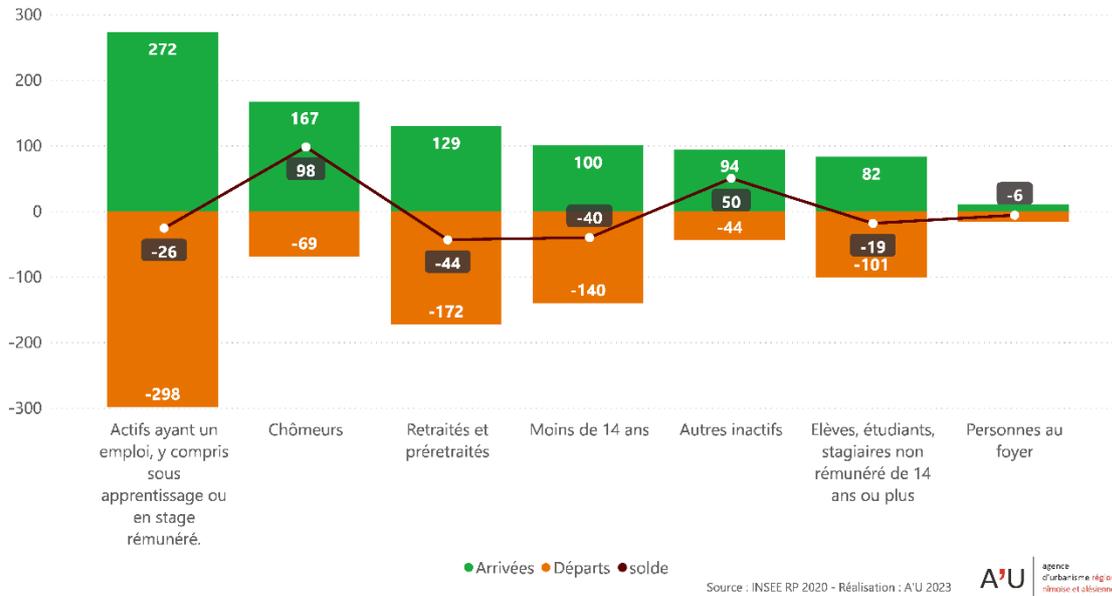
Les analyses plus spécifiques par critères révèlent que le PETR attire en majorité la tranche des 40-54 ans, tandis que les jeunes (moins de 24 ans) sont en recul, recul particulièrement marqué pour les moins de 14 ans. Une augmentation des 25-39 ans et des 55-64 ans est également enregistrée avec plus d'arrivées que de départs.

Arrivées, Départs et Solde par âge



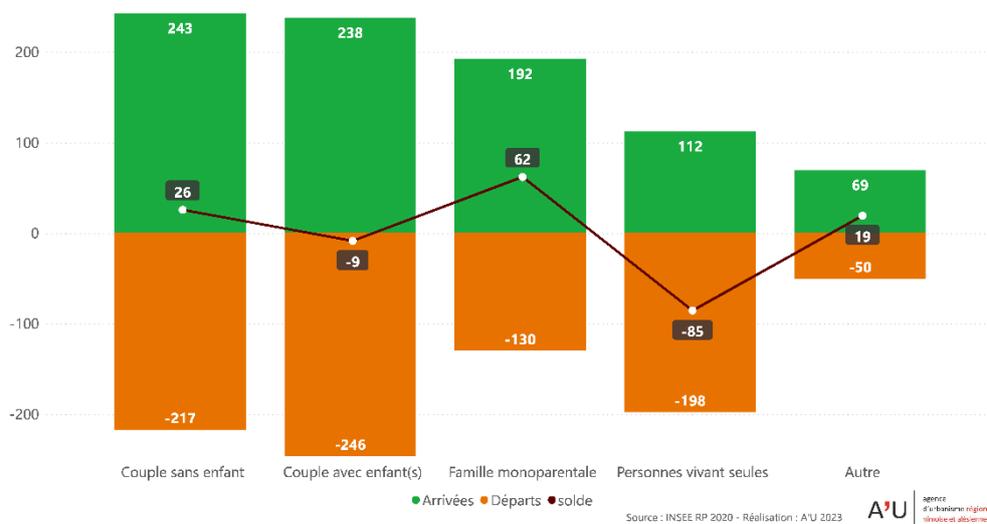
Au niveau du type d'activité, le solde le plus élevé est celui des chômeurs, avec +98 personnes. A l'inverse, la catégorie des élèves et des étudiants de plus de 14 ans est déficitaire (jeunes du territoire qui partent vers leurs études ailleurs, Montpellier par exemple), tout comme celle des retraités, suivie des actifs ayant un emploi avec -26 personnes. Les actifs ayant un emploi, bien qu'étant la catégorie avec le plus d'arrivées est aussi celle avec le plus de départs. L'analyse par niveau de diplôme révèle également que les nouveaux arrivants sont principalement des diplômés d'études supérieures (+72 personnes).

Arrivées, Départs et solde par type d'activité



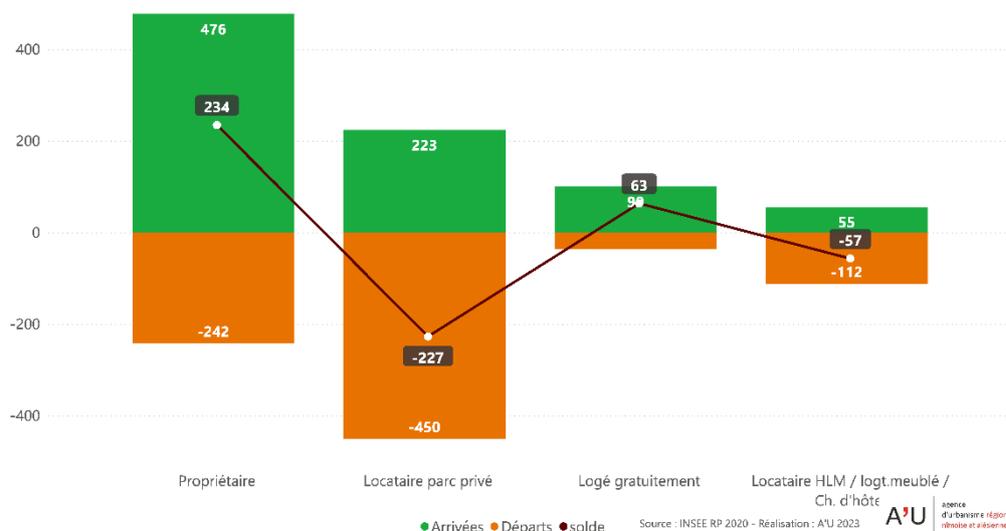
Concernant le type de ménages, les personnes vivant seules sont en recul, avec un solde de -85 personnes. Les familles monoparentales sont en augmentation. Les autres types de ménages n'enregistrent que de légères variations.

Arrivées, Départs et solde par types de ménages



Enfin, au niveau du statut d'occupation du logement, les propriétaires sont en augmentation avec +234 personnes, tandis que les locataires sont en recul de -227 personnes.

Arrivées, Départs et solde par type d'occupation du logement

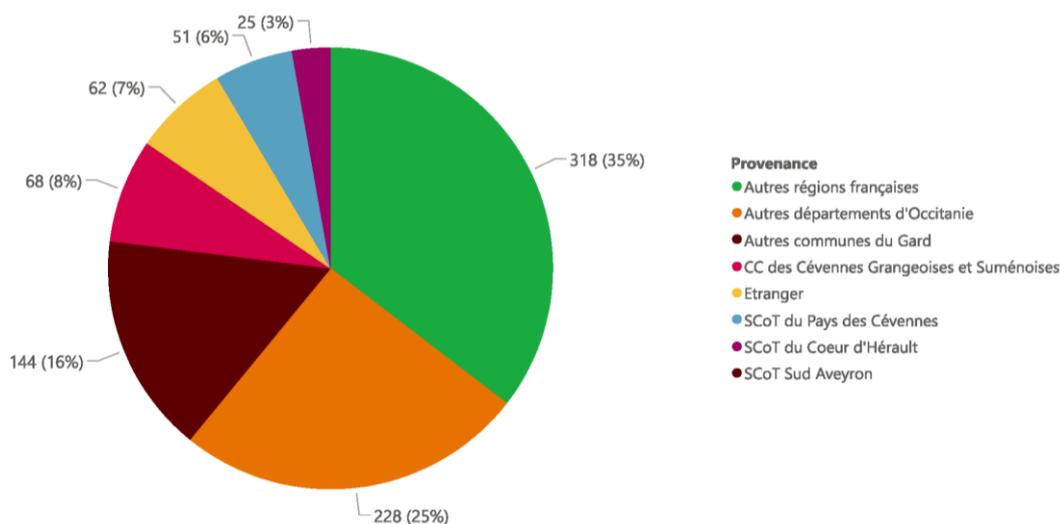


Concernant la provenance de ces nouveaux arrivants au cours de l'année 2020, une partie provient des territoires voisins :

- 14% proviennent de Montpellier Méditerranée Métropole,
- 9% proviennent du SCoT Sud Gard,
- 8% proviennent de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- 6% proviennent du SCoT Pays de Cévennes,
- 6% proviennent du SCoT du Piémont Cévenol,
- 3% proviennent du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les arrivées en provenance d'autres régions que l'Occitanie ou de l'étranger occupent toutefois des parts considérables avec 42% des nouveaux arrivants.

Provenance des nouveaux arrivants



Les partants, quant à eux, se dirigent en priorité vers la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13%), le SCoT Sud Gard (12%), Montpellier Méditerranée Métropole (11%), le SCoT Sud Aveyron (7%), le SCoT Pays de Cévennes (7%) et le SCoT Piémont Cévenol (6%).

Suite à ces analyses des **profils-types d'arrivants et de partants** peuvent être dressés. Sur le PETR Causses et Cévennes, les arrivants sont plutôt des 40-54 ans, propriétaires et/ou chômeurs, diplômés d'études supérieures, tandis que les partants sont majoritairement des personnes vivant seules, locataires, de la tranche des moins de 25 ans ou retraités.

Toutefois, la récente crise sanitaire a engendré un mouvement de développement du télétravail et de retour vers les milieux périurbains et/ou ruraux. Dans ce contexte, les tendances migratoires sur le territoire des Causses et Cévennes sont en évolution. Il est possible que dans les années à venir une recrudescence des arrivées d'actifs sur le PETR soit enregistrée.

PREMIERS ENJEUX

- » Choix de l'ambition démographique du SCoT
 - » Prise en compte du vieillissement de la population
 - » Anticipation des besoins liés au desserrement des ménages
 - » Maintien des jeunes et des actifs sur le territoire
-

1.2 DYNAMIQUES DE LOGEMENTS

15 230 logements en 2020

50% des résidences principales achevées avant 1946

40% de résidences secondaires

8,4% de logements vacants

10% de logements sociaux

2,4 logements construits par an pour 1000 habitants

1.2.1 FORMES URBAINES ET HABITAT HISTORIQUE

Il existe sur le PETR Causses et Cévennes plusieurs types d'implantation des villages et des hameaux. Quatre types de noyaux bâtis peuvent être distingués : en fond de vallée (ex : Valleraugue), en versant (Saint-André-de-Majencoules), en ligne de crête (ex : Bréau) et en plateau (ex : Lanuéjols). Pour plus de détail sur les silhouettes villageoises voir EIE partie 2.1.

Le bourg-centre du Vigan

C'est la proximité de l'eau qui a guidé les constructions tout en les mettant à l'écart des crues, le centre historique du Vigan ayant été bâti dans l'élargissement de la vallée, en rive gauche. Le développement des échanges entre les XVe et XVIIe siècles entraîne une expansion importante du bourg. Le faubourg s'étire vers l'Arre, l'espace entre l'écusson et la rivière prend forme. Les maisons deviennent plus agréables et sont conçues avec un jardin et un atelier par suite de l'essor lié aux filatures de soie. À la fin du XIXe siècle, la construction de la gare et de la ligne de chemin de fer contribue à la création d'une ville.

Dans la période post-industrielle et d'après-guerre, la ville occupe progressivement les terrains en plaine proches du centre. En deuxième partie du XXe siècle l'urbanisation s'étend sur les coteaux. Les coteaux en adret ont été propices à l'implantation de l'habitat individuel. Les maisons se sont construites sur des terrasses à pentes parfois fortes. Mais l'exposition au soleil et les vues dominantes créent un cadre de vie appréciable. Les mas et hameaux se sont implantés dans les parties plus reculées, sur des lignes de crête, à mi-pente dans un réseau de terrasses ou au sommet d'un versant.

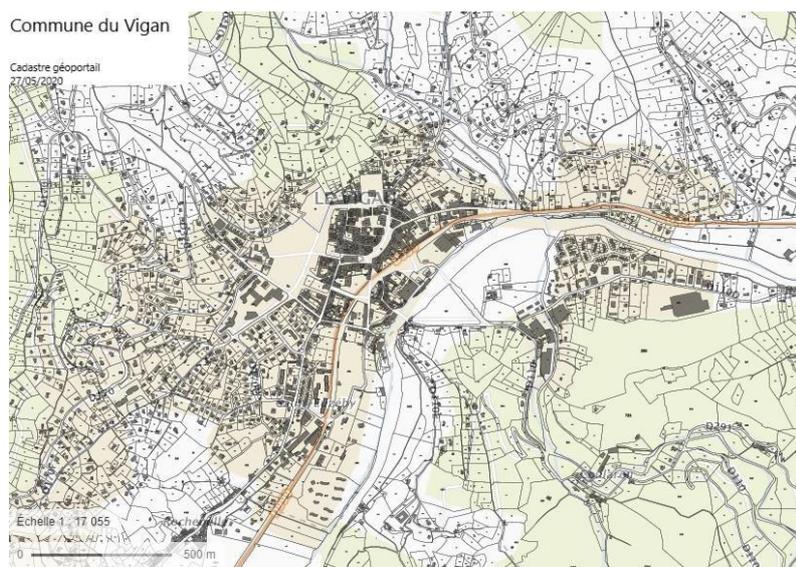


Figure 1 - Vue aérienne du bourg centre du Vigan

Le centre forme un écusson compact composé d'un parcellaire petit et serré de forme quadrangulaire. Il compose des îlots bâtis ménageant très peu de vides. Des rues étroites découpent ces îlots selon une trame orthogonale. Le centre se trouve en contact direct avec des bâtiments modernes et une zone commerciale.



Figure 2 - Le bourg centre du Vigan

A l'est, la ville contrainte par le rapprochement de l'Arre et du versant s'étire en une rangée de maisons surplombant la route RD 999. Au sud-ouest, les faubourgs denses laissent place à un paysage urbain hybride : petits collectifs, habitats pavillonnaire et services se juxtaposent. Enfin, une série d'équipements s'étale entre la RD 999 et les rives de l'Arre. Les H.L.M (quartiers des Combes et de la Prairie) ont été construits en rive gauche, la rive droite ayant vu se développer des lotissements et des immeubles collectifs (ZAC des Arènes).

Dispositif « Bourgs-Centres Occitanie » Le Vigan

Dans les zones rurales ou périurbaines, les dispositifs « Bourgs Centres » ont pour objectifs de soutenir le développement de l'économie et de l'emploi, de participer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie, de favoriser l'accès à des services et des commerces diversifiés, d'aider à la valorisation des spécificités locales etc. Le projet de développement et de valorisation du Vigan se décline en 3 objectifs stratégiques :

1 – Moderniser les centralités majeures et notamment les fonctions différenciantes quant à la qualité de vie : enseignement, éducation, santé, culture, sports,...

- Valoriser et développer le pôle d'enseignement et d'éducation du Vigan
- Développer les fonctions culturelles et sportives
- Maintenir et développer les autres fonctions de centralité

2 – Poursuivre la politique d'ouverture et d'aménagement de la ville vers son environnement et à l'échelle de l'aire urbaine

- Renouer avec l'environnement naturel immédiat et faire entrer la nature en ville
- Intégrer pleinement des mobilités douces

3 – Rendre la ville plus durable par des actes forts de rénovation et d'embellissement de son tissu urbain

- Valoriser l'espace public
- Réinventer l'urbanisme et l'habitat à l'échelle de l'aire urbaine

Habitat des villages cévenols

Les matériaux caractéristiques des villages cévenols sont le schiste et la lauze. La composition du bâti est parfois complexe, mêlant le bâtiment, les terrasses, les escaliers extérieurs à l'espace public, en jouant sur les différences de niveau du terrain naturel. Les constructions devaient s'adapter aux contraintes des terrains en terrasses et consommer le moins possible de terrains plats servant aux cultures. Les habitations des cœurs de village sont rénovées en conservant les matériaux d'origines. On peut voir l'apparition de revêtement bois dans différents villages.



Figure 3 - Habitat cévenol

Le bâti contemporain se caractérise par des maisons individuelles avec jardins, privilégiant des matériaux de construction plus contemporains. Les volumétries restent généralement simples, type pavillon, forme parallélépipédique, plain-pied ou en R+1, toitures à deux pans. Certaines architectures mettent en œuvre des volumétries plus complexes.

Village rue

Au fil du temps les villages se sont développés en vallée le long d'une rue principale en bordure de rivière. Les fortes pentes expliquent ce mode d'urbanisation en longueur et non en largeur. Les hameaux sont souvent construits à flanc de vallée, en continuité de terrasse.

Les fronts bâtis sont linéaires et alignés produisant un paysage urbain étiré et structuré. Ils sont soutenus par des façades verticales, étroites et souvent sur 3 niveaux (R+2). Les habitations sont implantées directement en limites de voie, sans transition. Les fronts d'alignement peuvent être simples ou doubles. Le trafic routier induit cependant aujourd'hui des nuisances qui n'existaient pas à l'époque de construction. Les communes d'Arre et de Lasalle illustrent parfaitement le type de village rue.

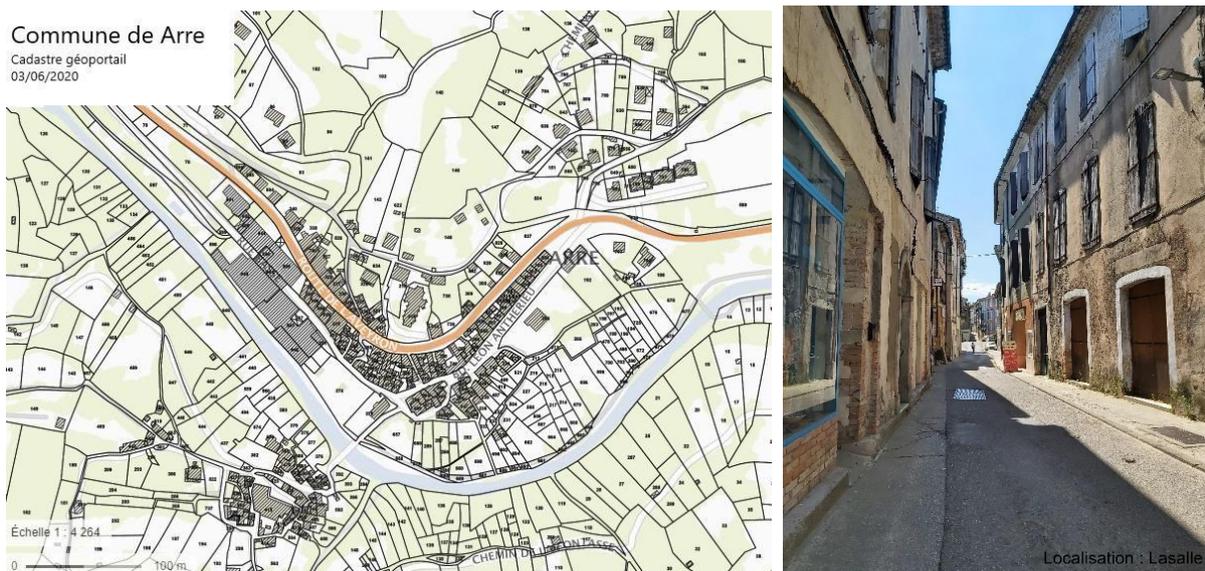


Figure 4 - Exemples de villages-rues

Village avec de multiples hameaux

De nombreux villages cévenols sont organisés avec un centre et de multiples hameaux, parfois éloignés de plusieurs kilomètres du centre. Ces hameaux ont de véritables identités et bénéficient de certains services tels que la présence d'une salle communale et d'aires d'arrêt d'autobus. Ils engendrent pour les communes des coûts d'entretien qui peuvent être importants (voirie, éclairage public, équipements collectifs).

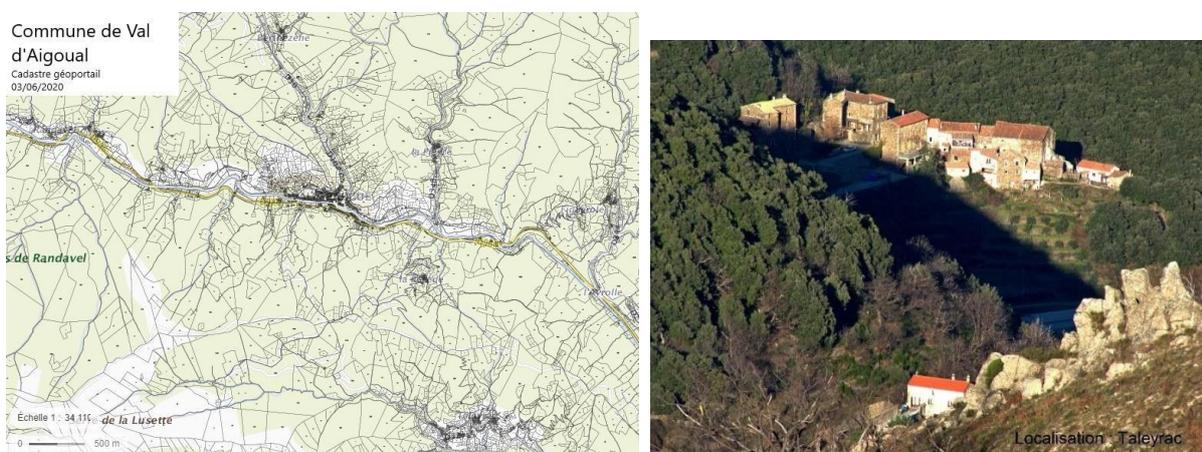


Figure 5- Exemples de villages aux multiples hameaux

Habitat des Causse

Sur le Causse, les bourgs sont essentiellement constitués de bâtisses en pierre sèche enduite ou apparente. Lorsque l'on s'attache plus particulièrement à la localisation des principaux îlots bâtis (village et écarts), on remarque rapidement qu'ils sont implantés sur les versants de petites dépressions qui composent le paysage du causse, à l'abri du vent et généralement orienté au Sud. Ces hameaux sont particulièrement bien dissimulés et intégrés dans ce paysage.

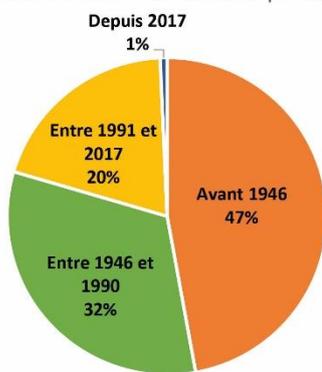
1.2.1 CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

Un parc de résidences principales ancien composé de logements de grandes tailles

En 2020, sur le PETR, la moitié du parc de logement est constitué des résidences principales. Ces dernières sont essentiellement des maisons (78%), dont la construction est ancienne : près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1946. De plus, il s'agit de logements d'assez grande taille, les logements de 4 pièces et plus représentant les 2/3 du parc.

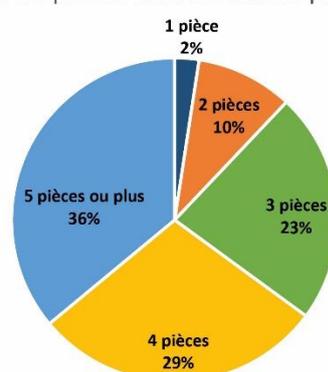
L'ancienneté et la grande taille des logements génèrent des besoins en rénovation, en adaptation et parfois en configuration en logements de plus petites tailles. Ces besoins sont encore plus prégnants dans les centres bourgs où les maisons, bâties en hauteur, sans grande ouverture et sans extérieur, ne trouvent pas d'acquéreur. De plus, le faible nombre de logements de petite taille peut entraîner une pénurie, notamment pour les jeunes souhaitant s'installer.

Ancienneté des résidences principales



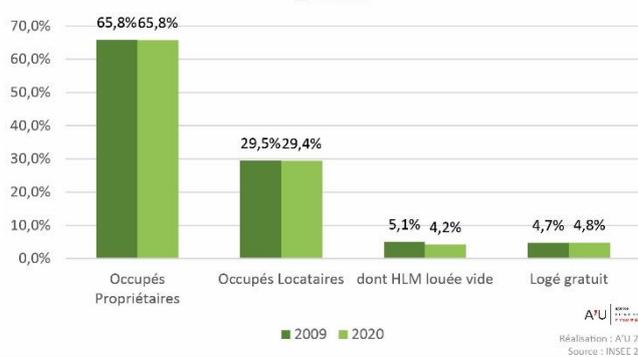
A'U
Réalisation : A'U 2024
Source : INSEE 2020

Nombre de pièces des résidences principales



A'U
Réalisation : A'U 2024
Source : INSEE 2020

Occupation des résidences principales sur le SCoT Causses et Cévennes

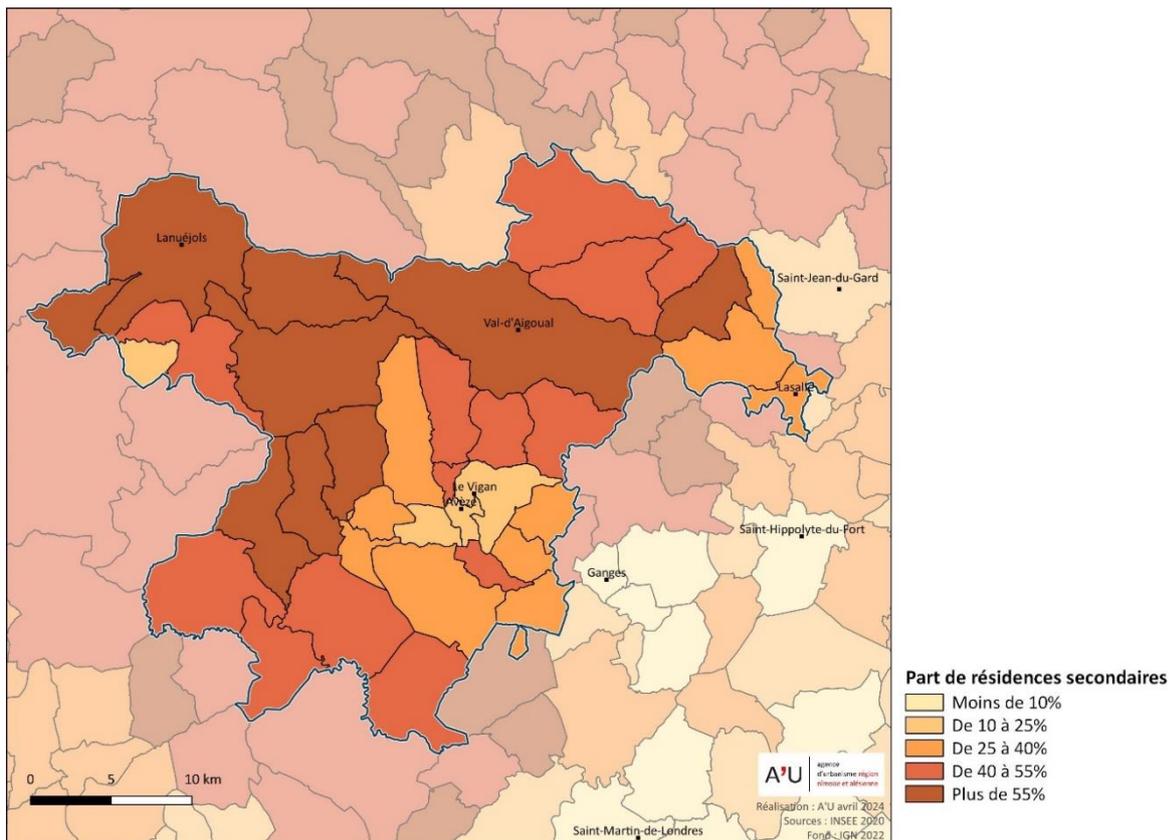


A'U
Réalisation : A'U 2024
Source : INSEE 2020

Le parc de résidences principales est en majorité occupé par les propriétaires (66%). La part des locataires s'établit à 29% en 2020. Ces parts sont relativement stables depuis 2009.

Une part importante de résidences secondaires

La situation du logement est caractéristique d'un territoire rural isolé et touristique avec un nombre de logements pratiquement égal au nombre total d'habitants. En effet, le territoire compte 15 230 logements pour environ 15 230 habitants en 2020. Cette situation s'explique par la part très importante des résidences secondaires, qui représentent 41% du parc de logement (contre 13% à l'échelle du Gard à titre de comparaison). Cette prédominance est particulièrement marquée sur la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, où le taux de résidences secondaires atteint 55%. A l'échelle communale, trois communes présentent des taux de résidences secondaires supérieurs à 75% : il s'agit de Dourbies, Saint-Sauveur-Camprieu et Revens. A l'inverse, les communes les moins marquées par les résidences secondaires sont Le Vigan, Avèze, Molières-Cavaillac et Arre.



Carte 5 - Résidences secondaires en 2017

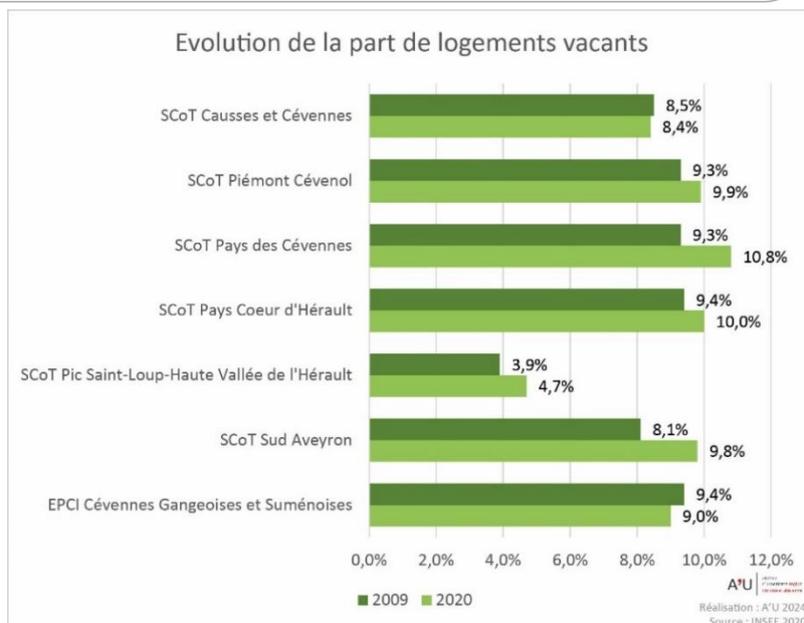
Un taux de logements vacants stable

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : Proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement très vétuste...).

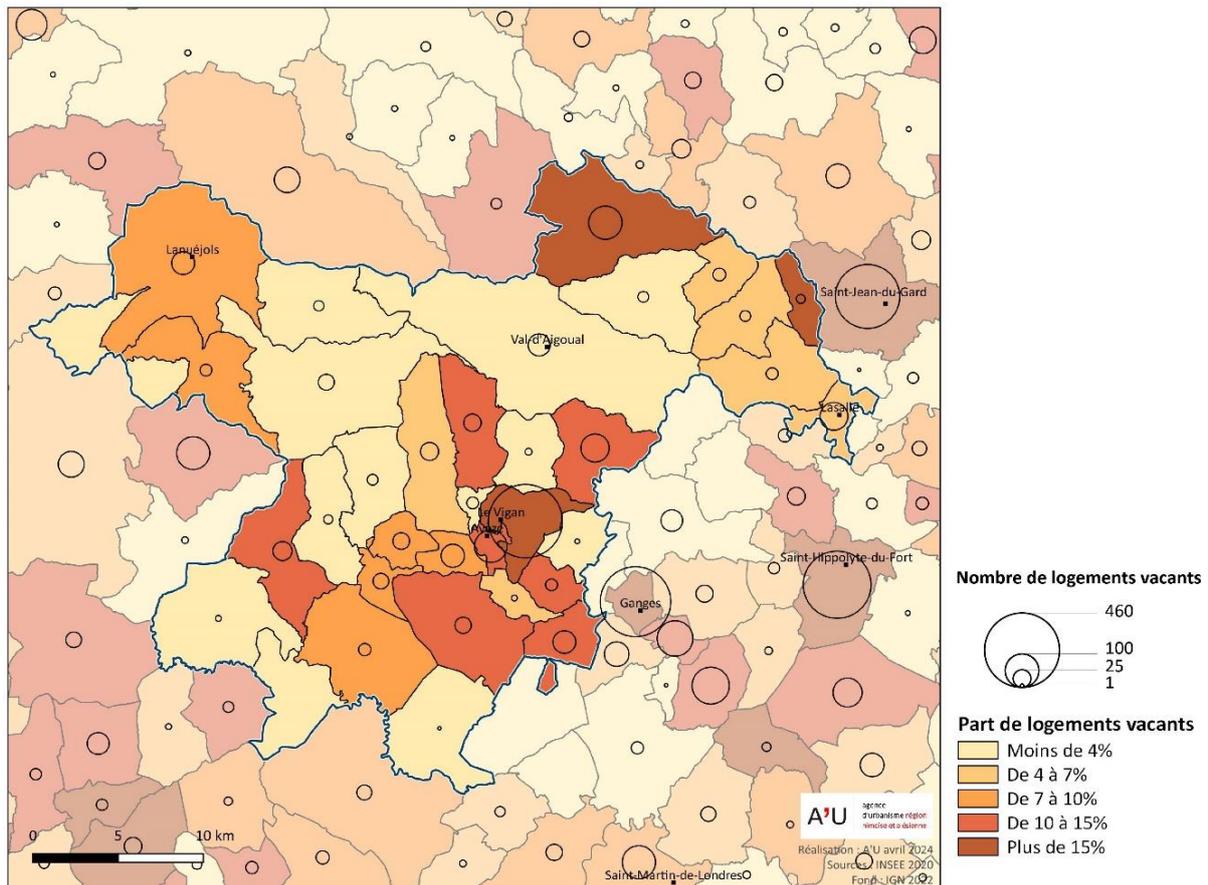
Un taux de vacance de 7% correspond à un taux de rotation normal du marché, au-delà de ce seuil, la vacance devient un enjeu pour le territoire.

Sur le SCoT Causses et Cévennes, la vacance s'établit à 8,4% en 2020, soit une stagnation par rapport à 2009. Bien que légèrement au-dessus du taux de rotation normal du marché, le PETR ne fait état d'une vacance particulièrement préoccupante au regard des territoires voisins, avec l'un des taux les plus bas (exception faite du SCoT du Pic Saint-Loup). La part de logements vacants est similaire à celle du département du Gard, qui s'établit à 8,6% en 2020.

A l'échelle communale, il apparaît que 36% des logements vacants du

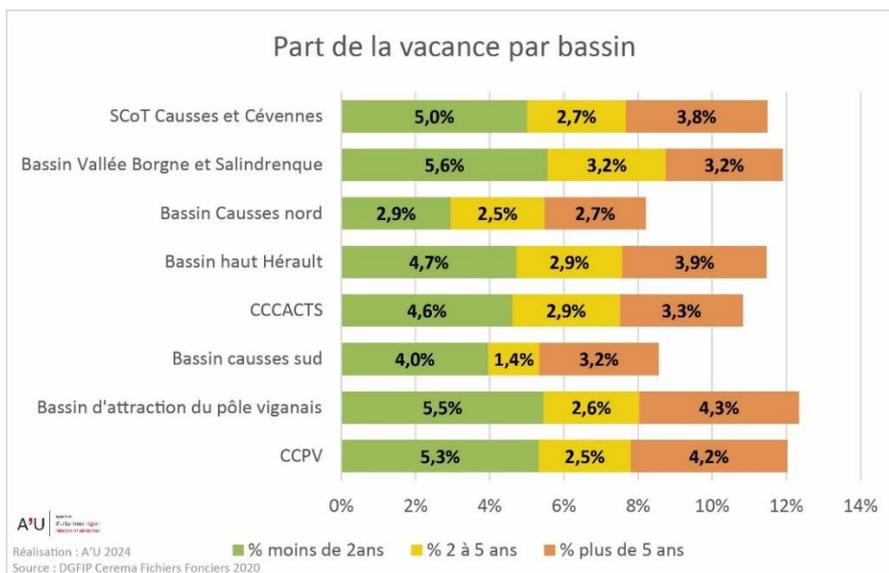


PETR sont situés sur la commune du Vigan (464 logements). Cette situation s'explique par l'importance des logements anciens non rénovés dans la ville centre ainsi que par la perte d'attractivité économique du bassin viganais depuis les années 1990. Saint-André-de-Valborgne est la deuxième commune ayant le plus grand nombre de logement vacants (95 logements). Concernant le taux de vacance, ce dernier peut être considéré comme préoccupant lorsqu'il dépasse les 10%. A l'échelle du PETR, 10 communes sont dans ce cas, les plus touchées étant Peyrolles (18%), Le Vigan (17%) et Saint-André-de-Valborgne (16%), Saint-Bresson (14,7%), Arphy (13,7%). L'importance de la vacance sur ces communes pose la question de la mobilisation de ces logements inoccupés.



Carte 6 - Logements vacants en 2016

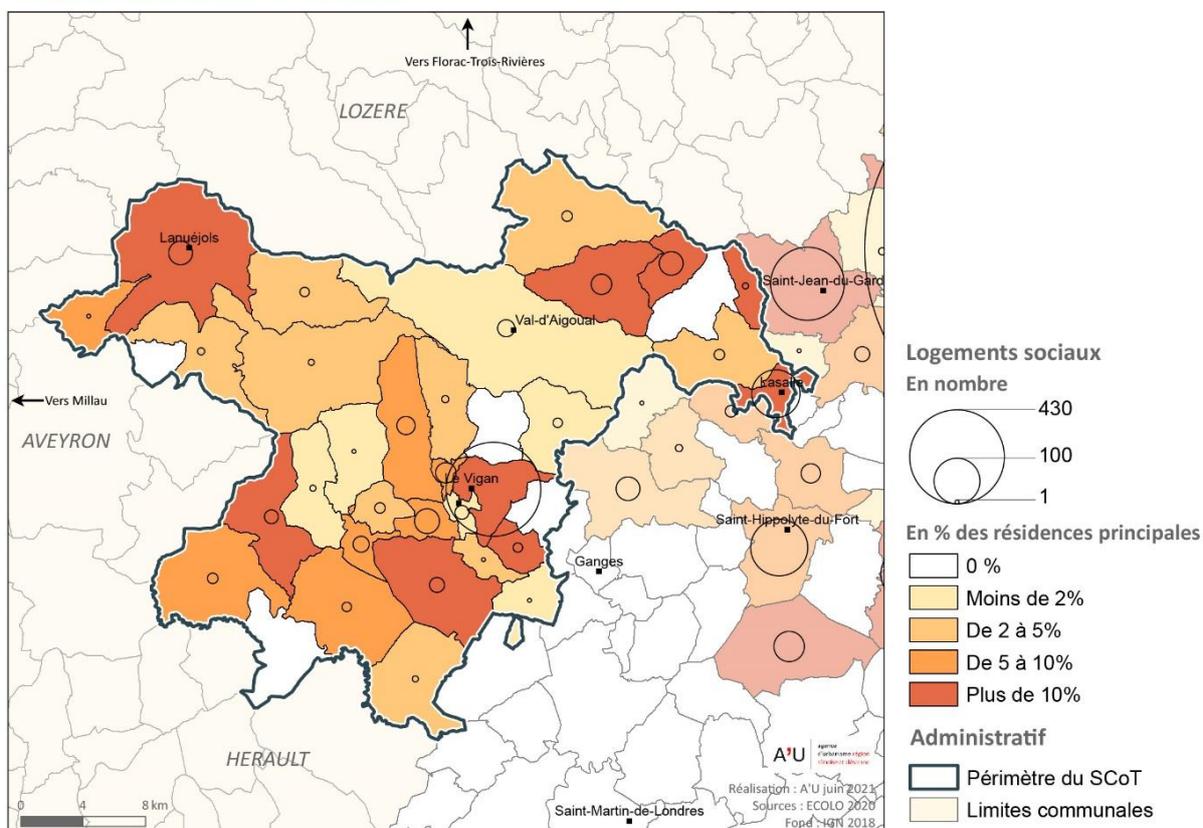
La vacance peut également être analysée à l'aide des fichiers fonciers, notamment dans l'optique de distinguer la vacance conjoncturelle, qui est de courte durée, liée à la rotation du marché immobilier, et la vacance structurelle, qui est de longue durée, supérieure à 2 ans. En analysant les différents types de vacance à l'aide des fichiers fonciers, il ressort une vacance de 11,5% à l'échelle du SCoT Causses et Cévennes, dont 6,5% soit 1100 logements concernés par une vacance structurelle. Cette dernière varie selon les bassins de vie du territoire : elle est faible au sein des bassins des Causses mais particulièrement élevée au sein des bassin d'attraction du pôle viganais (6,9%) et du bassin Haut Hérault (6,8%). Le bassin d'attraction du pôle viganais concentre 54% de la vacance structurelle du SCoT. La mobilisation de ces logements structurellement vacants est un enjeu pour le SCoT.



Une offre en logements conventionnés bien répartie

Le territoire du PETR totalise 791 logements conventionnés, soit 10,2% du parc de résidences principales. Près de la moitié d'entre eux sont gérés par des bailleurs sociaux. Ces logements sont principalement implantés dans les communes du Vigan et de Lasalle et 9 communes du PETR totalisent des taux supérieurs à 10%. Plusieurs communes rurales ont bénéficié de la construction de petits parcs de logements sociaux et d'autres communes se sont engagées directement dans la production de logements locatifs à loyers modérés. Au total 86% des communes des Causses et Cévennes disposent de logements conventionnés.

Logements sociaux en 2020



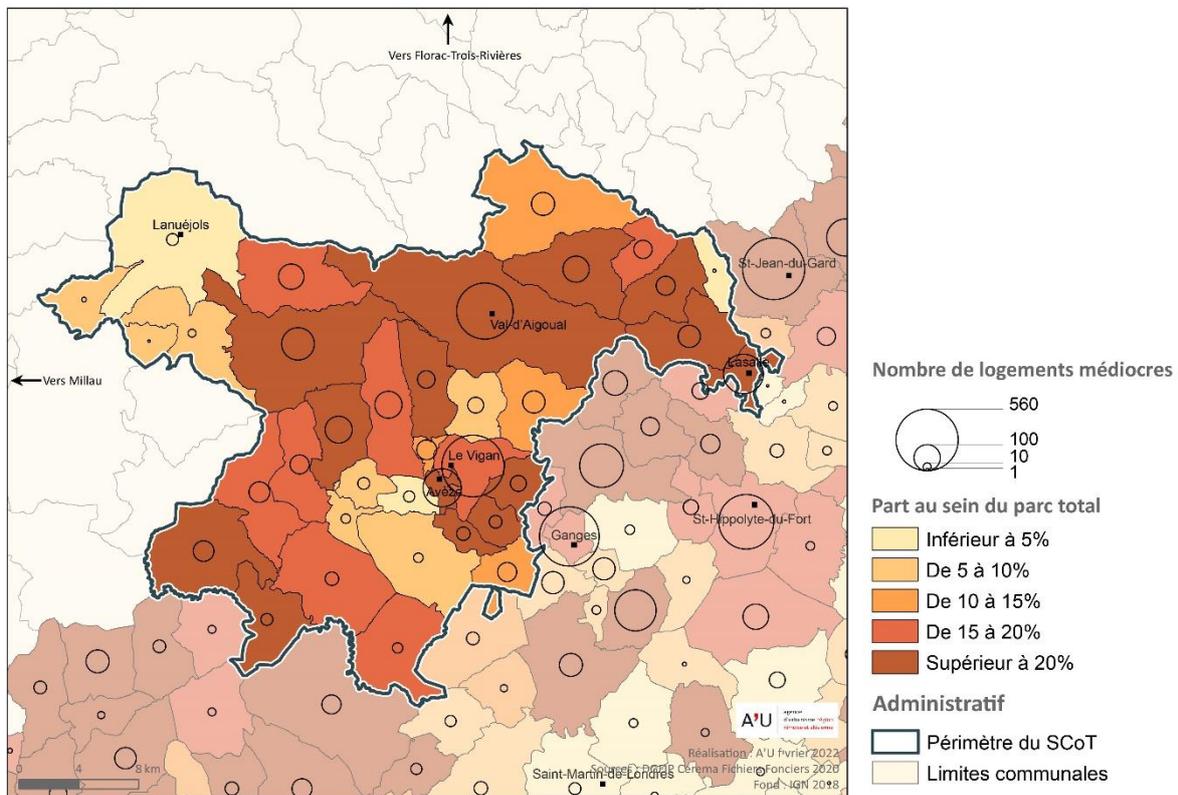
Carte 7 - Logements conventionnés en 2020

Un taux élevé de logements en état médiocre ou mauvais

Les Fichiers fonciers permettent d'étudier l'état des locaux d'habitation à l'aide du **classement cadastral**. Ce dernier est un indicateur de la qualité globale du logement selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipements de l'immeuble et du logement. Lorsque ce classement est en catégorie 7 ou 8 cela signifie que les logements sont dans un état mauvais ou médiocre et correspondent donc à un parc potentiellement insalubre. Ces données sont toutefois à appréhender avec précaution dans la mesure où le classement cadastral date de 1970 et n'est pas toujours tenu à jour.

Le territoire du PETR compte 21,5% de logements en état général mauvais ou médiocre soit près de 3 650 logements, contre 8% à l'échelle du Gard. Ce taux atteint 24% sur la CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres-Solidaires contre 20% au sein du Pays Viganais. A l'échelle communale, 17% de communes comptabilisent plus de 1/3 de logements en état médiocre à mauvais, les taux les plus importants étant localisés sur les communes de Pommiers (44%), Campestre-et-Luc (41%), Aumessas (34%), Dourbies, Les Plantiers et Vissec (33%).

Logements médiocres en 2020



Les données du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) permettent également de caractériser ces fragilités face au logement avec un territoire qui compte 16% de résidences principales de qualité mauvaise ou médiocre au sein des résidences privées, contre 6% dans le département du Gard. De plus les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH représentent 49% des propriétaires occupants, contre 34% à l'échelle du département.

L'OPAH-RU de la communauté de communes du Pays Viganais

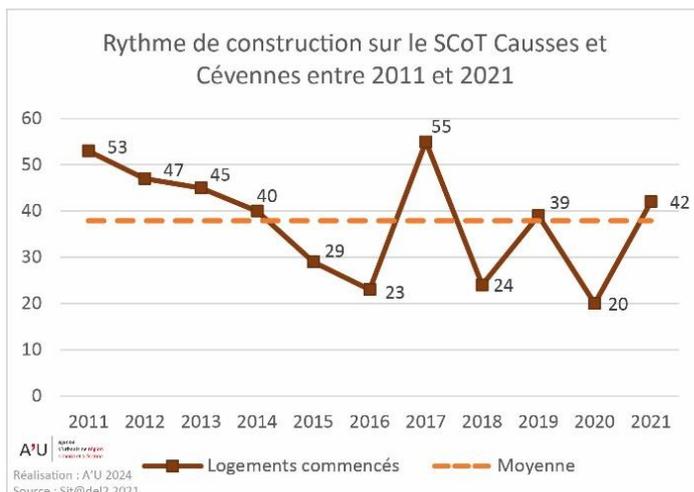
Dans le cadre du programme Petite Ville de demain mené sur Le Vigan, cinq enjeux stratégiques pour le développement du territoire ont été identifiés : dévitalisation, centralité, valorisation, accessibilité et attractivité. Suite au déploiement de l'opération de revitalisation du territoire, une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été mise en place de à l'échelle de la communauté de communes du Pays Viganais. Cette opération a pour objectif de résoudre les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants. Pour ce faire, elle prévoit d'accompagner 55 propriétaires bailleurs, dont 35 sur le centre-ville du Vigan et 20 sur les centres-bourgs de l'aire urbaine, pour la réhabilitation et l'amélioration de leurs logements. Cette opération bénéficie d'aides financières majorées de l'État et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Les Programmes d'Intérêt Général du département du Gard

Le département du Gard porte deux PIG « Habiter mieux » et « Lutte contre l'habitat insalubre » pour les périodes 2019-2022.

- PIG « Lutte contre l'habitat insalubre » : l'objectif est de repérer et traiter les situations d'habitat indigne en veillant au respect des droits des occupants et en privilégiant autant que possible leur maintien dans des logements rendus décents. Trois étapes le composent : traitement des dossiers d'insalubrité par la réalisation des diagnostics spécifiques, mise en place de moyens dans l'accompagnement tant des locataires que des propriétaires et réalisation de travaux pour les logements faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité réparable afin d'assurer le maintien des locataires en place.
- PIG « Habiter mieux » : l'objectif de ce programme est de soutenir financièrement les ménages modestes ou très modestes qui n'engagent pas la réhabilitation de leur logement faute de trouver une solution adaptée au financement du projet.

1.2.2 RYTHME DE CONSTRUCTION



Une faible dynamique de construction

Sur 11 ans, entre 2011 et 2021, 417 logements ont été commencés sur le PETR Causes et Cévennes, soit une moyenne de 38 logements par an. Le nombre de logements commencés par an a enregistré une baisse entre 2011 et 2016, une reprise à la hausse sur l'année 2017 et une évolution en dents de scie depuis.

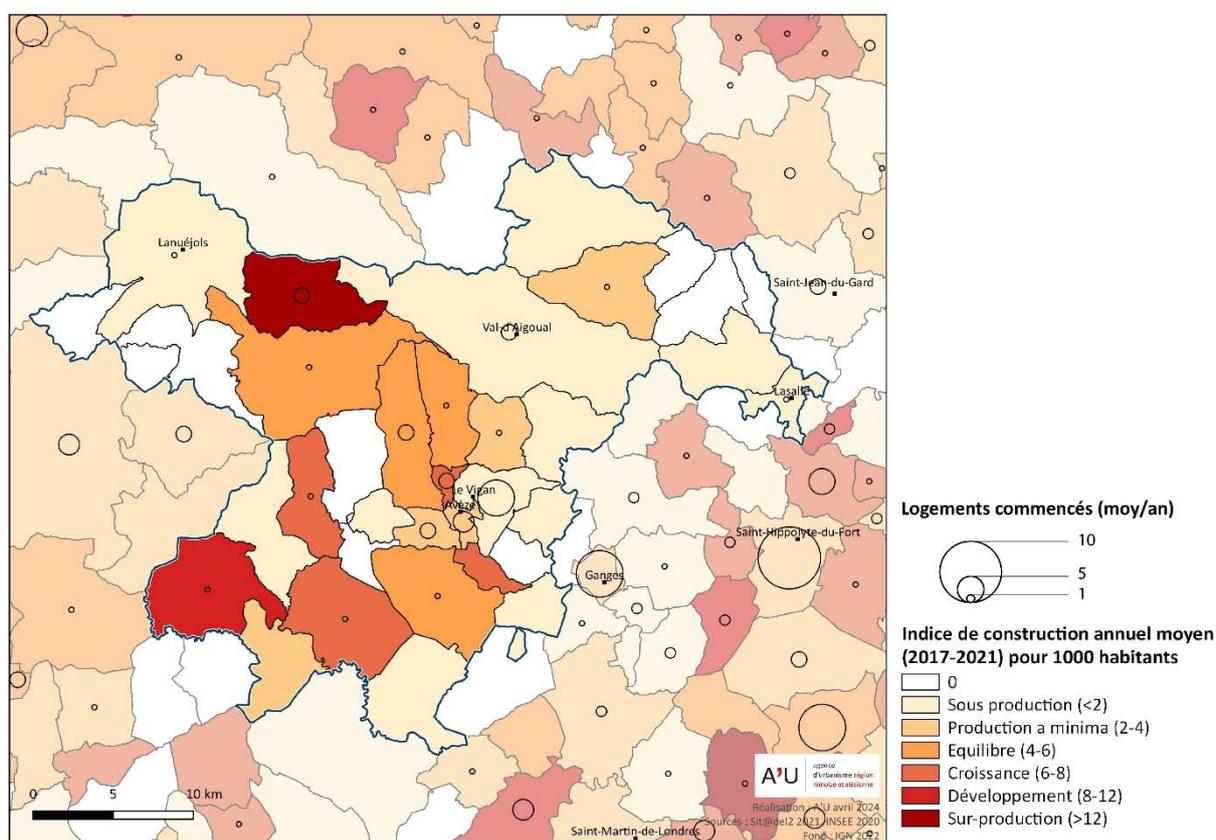
L'indice de construction correspond au nombre de logements commencés par an rapporté à 1000 habitants.

Sur les Causses et Cévennes, l'indice de construction est de 2,4 logements commencés par an pour 1000 habitants sur 2017-2021, ce qui signifie que le territoire est en production de logements à minima. A titre comparatif, le département du Gard comptabilise en moyenne 5 logements commencés par an.

A l'échelle communale, 4 communes sont situées à l'équilibre, 72% sont en dessous de l'équilibre et 17% sont au-dessus. Les chiffres de surproduction sont toutefois à considérer avec précaution pour les petites communes. En effet, du fait de la petite quantité de population sur leur territoire, des communes comme Campestre-et-Luc, Arrigas, Pommiers ou Blandas apparaissent comme étant en surproduction avec seulement 2 à 7 logements construits en 5 ans.

De manière générale, le nord-est du territoire (Vallée Borgne et Val-d'Aigoual) et le cœur du territoire (autour du Vigan) sont en sous-production de logements au regard de leur population tandis qu'une dynamique de construction marquée est repérable sur Saint-Sauveur-Camprieu.

Cette faible dynamique de construction sur le PETR est compensée par la réhabilitation de l'existant, l'Insee faisant état de +55 nouveaux logements par an en moyenne entre 2014 et 2020 contre 32 logements nouvellement construits sur la même période. Cet écart met en avant l'importante réhabilitation des logements sur le territoire, qui participe à créer du logement sans en construire de nouveaux. Cela signale également la tension existante sur le marché du logement, avec une faible offre en nouvelles constructions.

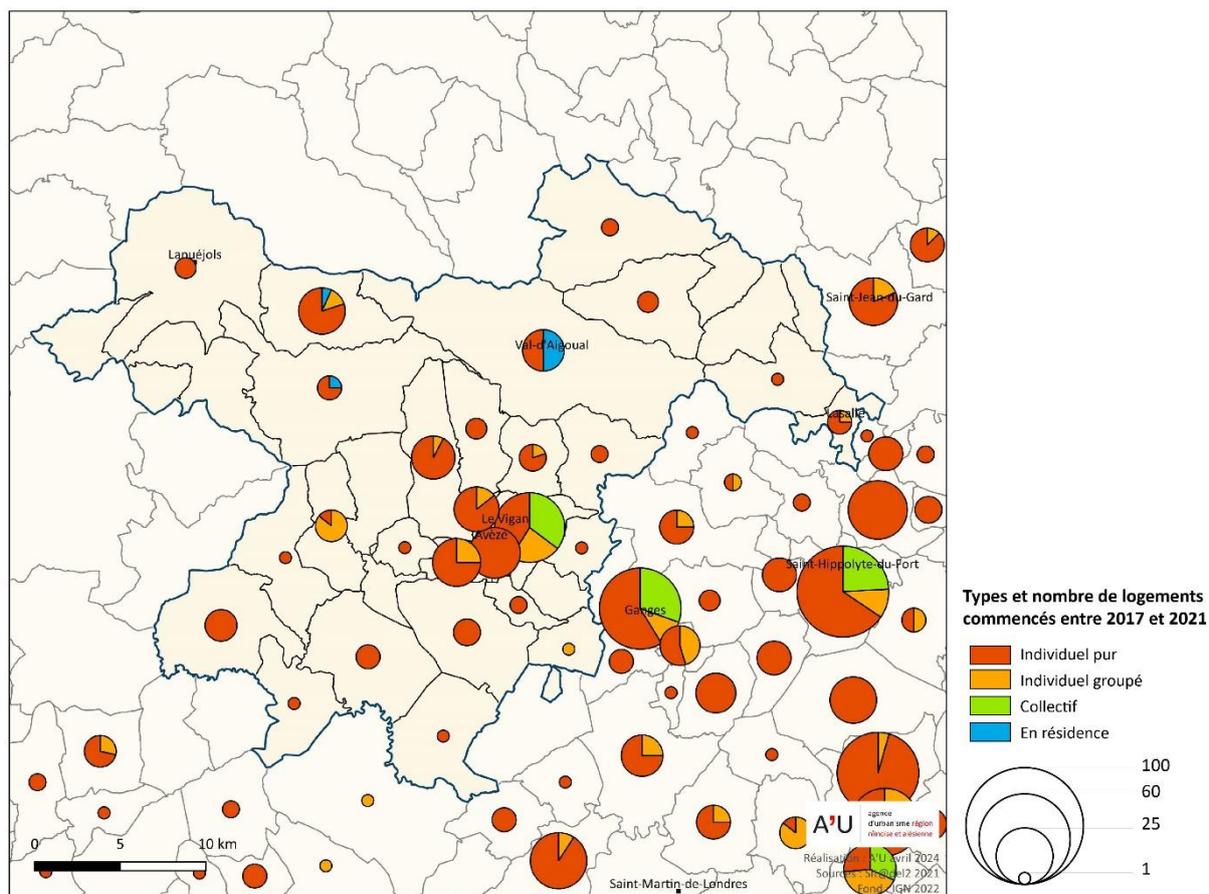


Carte 8 - Indice de construction entre 2017 et 2021

Des logements commencés dominés par l'individuel pur

Indépendamment de la population, les communes qui ont commencé le plus de logements entre 2017 et 2021 sont : Le Vigan (34 logements), Avèze (18 logements), Molières-Cavaillac (16 logements) et Saint-Sauveur-Camprieu (15 logements). Concernant le type de logements commencés, l'individuel pur est largement dominant avec près de 75% des nouvelles constructions. En outre, pour plus de la moitié des communes, il s'agit du seul type de construction représenté. Les logements de type collectif, quant-à-eux, représentent seulement 7% des logements construits sur la période. Ces derniers sont exclusivement localisés sur la commune du Vigan. Enfin, 8

logements ont été construits en résidence¹ (4% des logements commencés) localisés sur les communes de Val-d'Aigoual, Dourbies et Saint-Sauveur-Camprieu.



Carte 9 - Types de logements commencés entre 2017 et 2021

PREMIERS ENJEUX

- » Adéquation entre le parc de logements et les besoins de la population actuelle et à venir
- » Diversification de l'offre en logements
- » Réhabilitation, rénovation et adaptation des logements anciens
- » Mobilisation des logements vacants
- » Répartition équilibrée de la production en logements à l'échelle du SCoT

¹ Les logements en résidence sont des logements construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés : pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, hôtelières à vocation sociale, sociales et pour les personnes handicapées.

2

TERRITOIRES
SOLIDAIRES



TERRITOIRES SOLIDAIRES

2.1 MOBILITES

77% des actifs vont travailler en voiture

75% des actifs occupés travaillent au sein du SCoT en 2020

Plus de 5700 passages journaliers sur la D999 à l'entrée est du PETR

12 communes sans pôle générateur de déplacements

10 lignes de bus Lio et 1 ligne Ales'Y

4,4 km de voies vertes

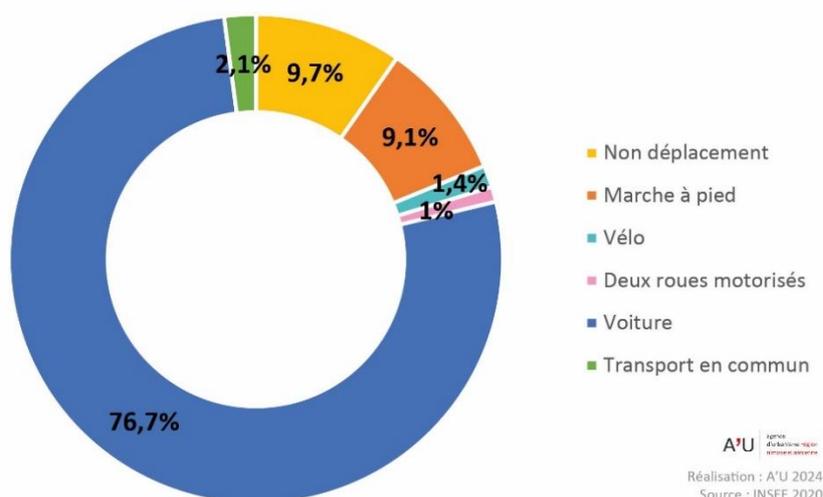
2.1.1 PRATIQUES DE DEPLACEMENTS

La problématique de la mobilité, particulièrement exacerbée au sein des territoires périurbains et ruraux, regroupe à la fois des enjeux économiques (développement économique, accès à l'emploi), sociaux (intégration sociale, accès aux services et commerces) et environnementaux (limitation des consommations d'énergies et des émissions de CO2).

Des déplacements contraints par le caractère rural de montagne du territoire

Du fait du caractère rural du territoire et de la contrainte importante du relief, les temps de déplacements sur le PETR Causses et Cévennes peuvent être relativement longs, tout particulièrement entre les vallées. De plus, la faible densité de la population et la dispersion de l'habitat font du PETR Causses et Cévennes un territoire dépendant à la voiture individuelle.

En 2020, 83% des ménages disposent d'au moins une voiture et 35% de deux voitures ou plus. Concernant plus particulièrement les déplacements domicile-travail, la voiture individuelle est le mode de déplacement privilégié des actifs, utilisée quotidiennement par 3 960 personnes soit 77% des actifs.

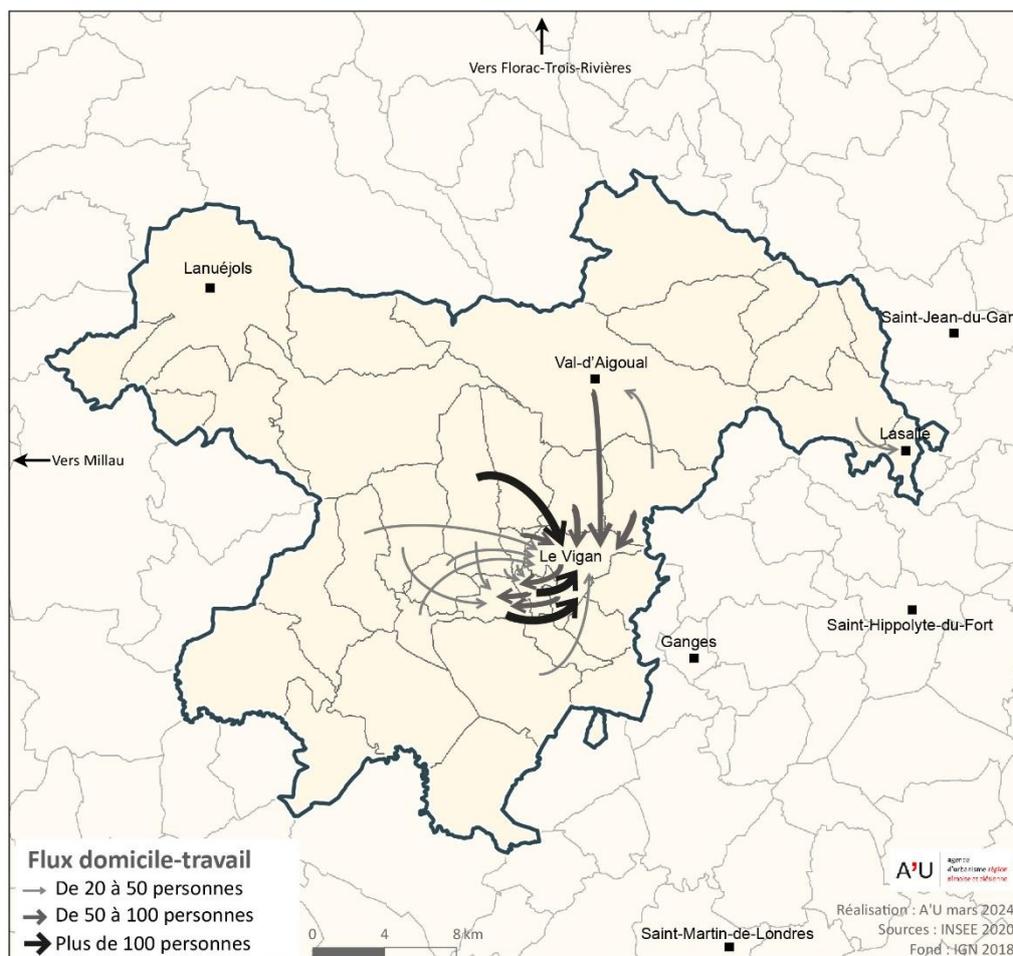


Un nombre significatif de travailleurs ne se déplace pas pour aller au travail (9,7%). Cette donnée s'explique par l'importance du nombre d'agriculteurs et d'artisans et travailleurs indépendants. Environ 9,1% des actifs se déplacent à pied pour se rendre au travail alors que le recours aux 2 roues est très faible (1,4% pour le vélo et 1% pour les deux-roues motorisés). Les transports en commun sont également peu utilisés avec 2,1% des actifs.

Des déplacements domicile-travail organisés autour du Vigan

La majeure partie des flux domicile-travail s'organise localement, avec 49% des actifs occupés qui travaillent sur leur commune de résidence et 75% qui travaillent au sein du PETR en 2020. Les principaux flux internes sont à destination du Vigan, qui attire 740 actifs qui ne résident pas sur la commune mais proviennent d'une autre commune du PETR. Dans une moindre mesure, les communes de Molières-Cavaillac et d'Avèze sont également attractives du point de vue de l'emploi. La commune de Molières-Cavaillac, notamment, attire des flux en provenance du Vigan, d'Avèze, de Bréau-Mars et d'Aumessas. Les flux sur la partie nord du PETR sont faibles (inférieurs à 10 personnes) voire inexistants, excepté entre Soudorgues et Lasalle.

75% des actifs occupés travaillent au sein du SCoT en 2020



Carte 10 - Flux domiciles travail internes au PETR

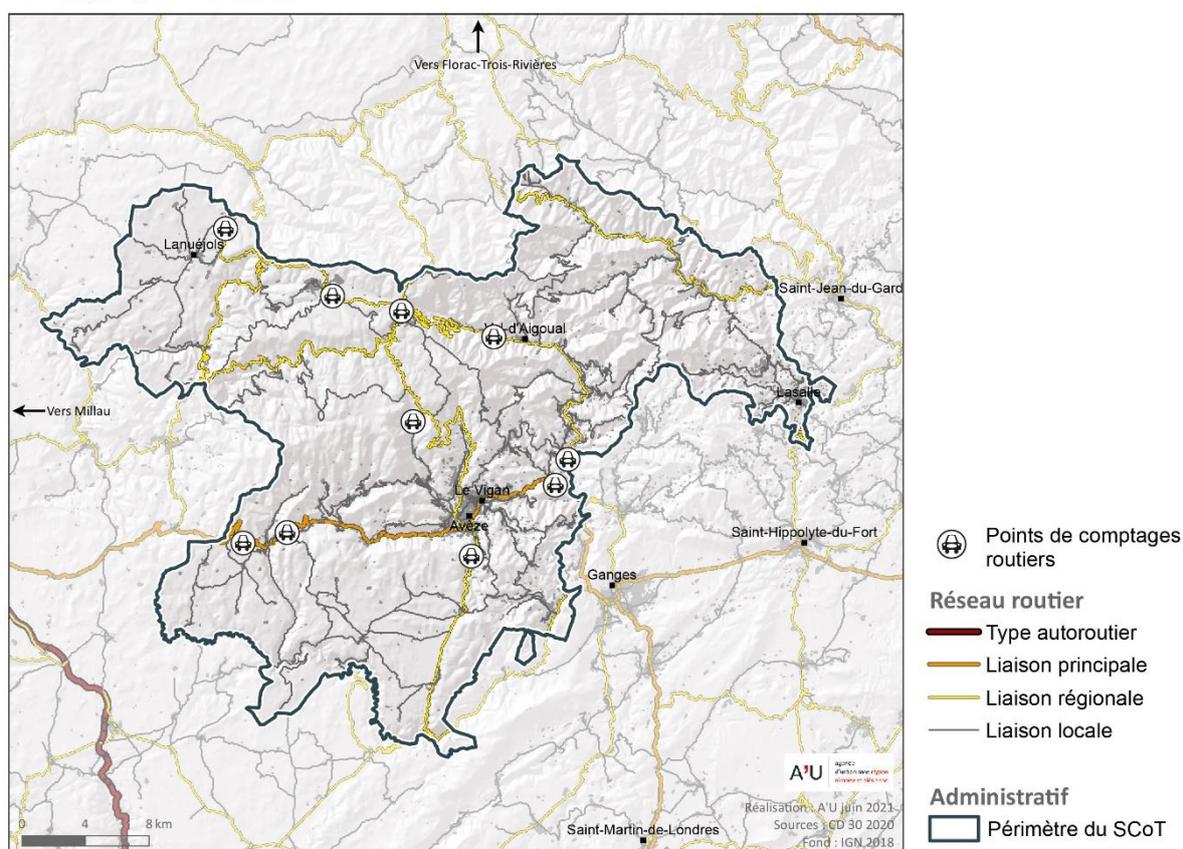
Concernant les 25% d'actifs occupés qui travaillent à l'extérieur du territoire, ces derniers sont en priorité tournés vers les Cévennes Gangeoises et Suménoises (290 actifs soit 23% des sortants), suivis de Montpellier Métropole (260 actifs soit 21% des sortants), puis Alès Agglomération (9,6% des sortants), le Piémont Cévenol et Nîmes Métropole (8% des sortants chacun). Dans une moindre mesure, le PETR échange également avec le Grand Pic Saint Loup, les Gorges Causses et Cévennes et le Larzac et Vallée. De manière générale, les déplacements domicile-travail sont plus marqués avec l'est qu'avec l'ouest.

Si 1250 actifs quittent le PETR pour aller travailler sur les territoires voisins, 1 000 travailleurs entrent quotidiennement sur le territoire. Les entrants proviennent en premier des Cévennes Gangeoises et Suménoises (390 actifs soit 39% des entrants), suivis d'Alès Agglomération (170 actifs soit 17% des entrants) et du Piémont Cévenol (150 actifs soit 15% des entrants).

Des flux routiers concentrés entre Le Vigan, Ganges et Val-d'Aigoual

Les déplacements domicile-travail participent à générer des flux routiers, tout comme les achats, l'accès aux services de proximité ou les déplacements de loisirs. Au total, 10 points de comptages sont présents sur le PETR Causses et Cévennes. Les flux routiers les plus importants sont enregistrés sur la D999 à l'entrée Est du territoire, sur la commune de Saint-André-de-Majencoules, portion qui relie Le Vigan à Ganges, avec 5 700 véhicules jour en moyenne. Sur cette portion, les poids lourds représentent par ailleurs 4,2% de la circulation. Le second point de comptage faisant état de la plus forte fréquentation est également situé sur Saint-André-de-Majencoules, mais sur la D690 qui relie Valleraugue à Pont-d'Hérault, avec une fréquentation moyenne de 2 290 véhicules par jour. Une fois passé le bourg centre de Valleraugue, la circulation s'amenuise fortement, avec 875 véhicules jour enregistrés en moyenne plus au nord.

Comptages routiers



Carte 12 - Points de comptages routiers en 2023

Point de comptage	Route	Trafic Moyen Journalier 2023	Part de poids lourds
St-André-de-Majencoules	D999	5 700	4,2 %
St-André-de-Majencoules	D986	2 290	3,6 %
Alzon – Hameau de Valcrose	D999	1030	7%
L'Espérou	D986	950	5%
Valleraugue nord	D986	875	3,5%
Alzon	D999	840	10,3%
Saint-Sauveur-Camprieu	D986	800	7,9%
Pommiers	D485	435	3,4%
Bréau-Mars-Salagosse	D48N	335	5,4%
Lanuéjols	D986	310	4,5%

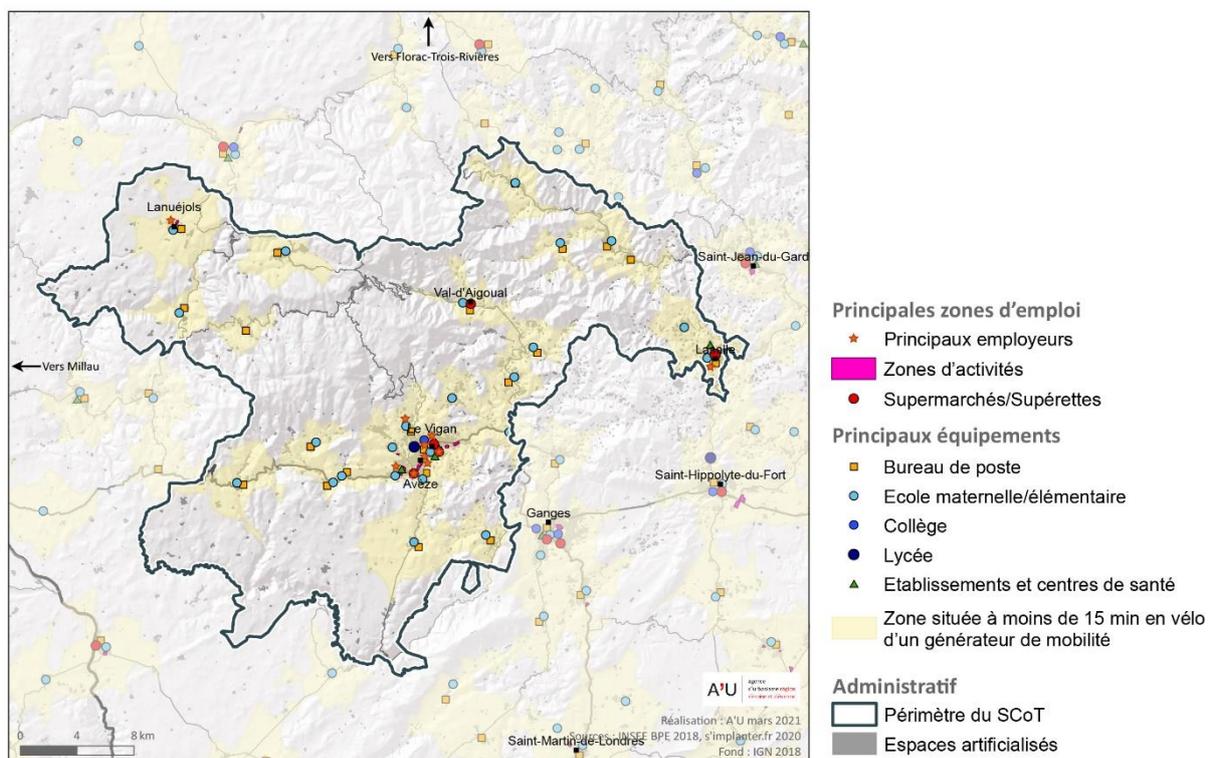
Des générateurs de déplacements concentrés autour du Vigan

Plusieurs équipements peuvent être considérés comme étant des générateurs de mobilités, dans la mesure où ils drainent un nombre important de flux : les bureaux de poste, les établissements scolaires et les établissements de santé. Les mobilités se concentrent également autour des zones d'emplois, ces dernières pouvant être appréhendées à travers les principaux employeurs du territoire, les zones d'activités et les supermarchés, qui sont à la fois des zones d'emplois et des équipements. Ces générateurs de déplacements sont concentrés au cœur du Pays Viganais et dans une moindre mesure sur les communes de Lasalle, Val d'Aigoual et Lanuéjols. 12 communes n'en comptent aucun.

Les employeurs susceptibles de générer le plus de mobilités du fait de leur masse salariale sont Well et Super U au Vigan, suivis de la clinique Les Châtaigniers à Molières-Cavaillac. De plus, les principaux employeurs, tous comme les établissements scolaires génèrent des flux concentrés sur certains horaires, ce qui peut engendrer des congestions ponctuelles, notamment au niveau des centres.

Enfin, la réalisation d'un isochrone autour des générateurs de déplacements met en évidence trois bassins de mobilités de proximité distincts : un bassin central Arrigas-Le Vigan-Val d'Aigoual, un bassin autour du Gardon à l'est (vallées Borgne et de St-Jean) et un ensemble composé de plusieurs petits bassins au nord-ouest. Au total, 88% de la population réside à moins de 15min en vélo d'un générateur de mobilités.

Générateurs de mobilités



Carte 13 - Générateurs de mobilités sur le PETR

Plusieurs freins à la mobilité et pistes d'amélioration identifiés dans des enquêtes mobilité

Deux enquêtes « mobilité » ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Mobilités (cf : annexe du SCoT) pour approcher le vécu et les besoins des usagers du territoire en complément du diagnostic des déplacements du SCoT : une à destination des communes et des habitants, réalisée en 2022 par Luana Ceccone, stagiaire en Master, et une à destination des salariés, des élèves (collégiens et lycéens de la Cité Scolaire A. Chamson) et des étudiants du territoire, réalisée en 2023 par l'A'U avec la contribution du Cerema. Le nombre de réponses à ces deux enquêtes très satisfaisant² et la répartition géographique élargie des déplacements au-

² 330 réponses en 2022 (301 habitants et 29 communes sur 36), 320 réponses en 2023 (188 salariés résidant sur 45 communes, 110 élèves résidant sur 34 communes différentes dont 30 % au Vigan et 20 étudiants).

delà du seul pôle viganais (25 % des répondants y habitent), ont permis d'en tirer des enseignements robustes en termes de freins à la mobilité et de souhaits d'amélioration.

Préalablement à l'expression des freins et souhaits d'amélioration, certains éléments de réponse ont consolidé le diagnostic statistique des déplacements :

- une part modale importante de la voiture (65 % pour les habitants et 75 % pour les salariés),
- 35% des échanges domicile-travail se font entre les communes du pôle viganais,
- 49 % des élèves se déplacent en bus et près de 25 % à pieds.

Les freins à la mobilité et les souhaits d'amélioration exprimés par les enquêtés ont été résumés dans les tableaux ci-dessous.

Les freins à la mobilité tous modes

Communes et habitants	Salariés et entreprises, élèves et étudiants
« Manque » de transports en commun. Infrastructures inadaptées aux modes actifs. Coût de la mobilité.	Fréquence, horaires et arrêts de bus inadaptés. Distance et temps de trajet. Contraintes au covoiturage.

Les souhaits d'amélioration

Communes et habitants	Salariés et entreprises, élèves et étudiants
Bus Amélioration du réseau de transports en commun (plus de fréquence).	Bus Horaires plus adaptés. Véhicules plus nombreux. Mutualisation des lignes scolaires et régulières.
Vélo Aménagement d'itinéraires sécurisés Aides financières à l'achat de VAE.	Vélo Aménagements cyclables sécurisés. Aides financières à l'achat de vélos électriques. Sécurisation de la pratique.
Covoiturage Mise en place du covoiturage avec mise en relation des covoitureurs.	Covoiturage Installation de panneaux de covoiturage. Création d'une animation locale. Regroupement d'élèves (mêmes classes ou horaires).

2.1.2 OFFRE DE DEPLACEMENTS

Une offre en transports en commun essentiellement gérée par la région

Le PETR des Causses et Cévennes est desservi par les transports en commun à hauteur de 10 lignes Lio de la région Occitanie et 1 ligne Ales'Y d'Alès Agglomération (commune de Lasalle seulement).

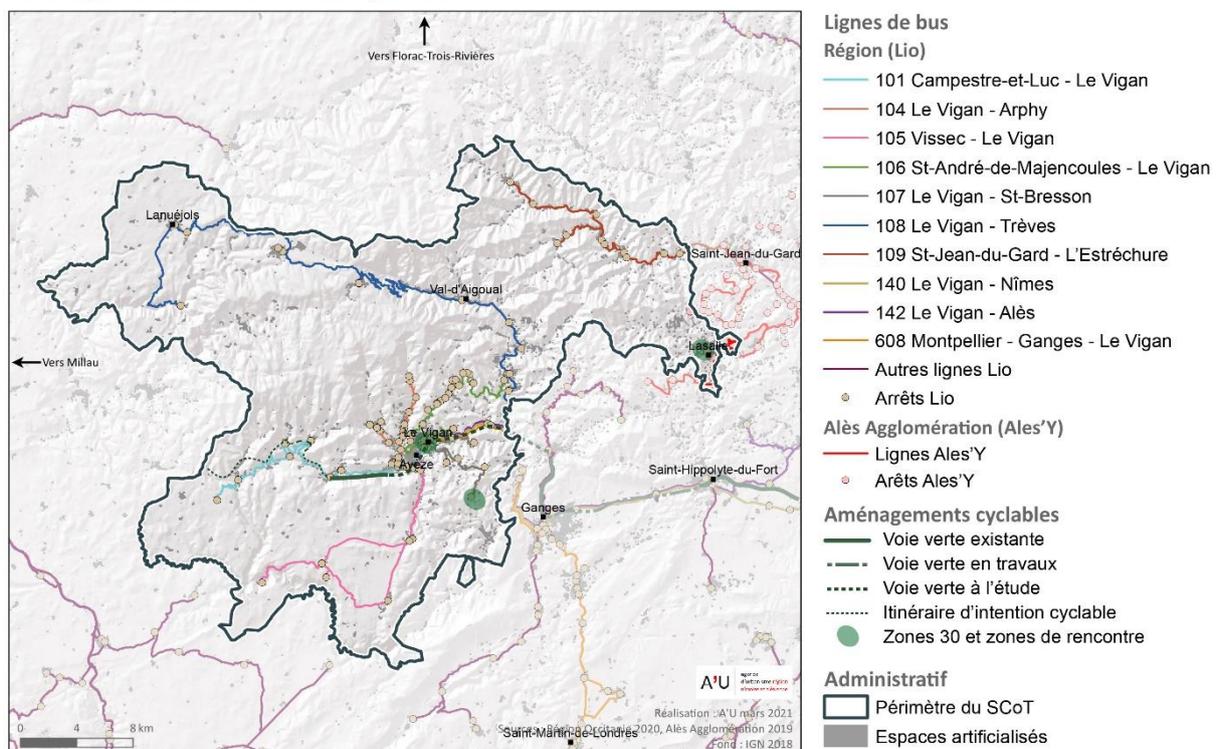
Les lignes Lio sont les suivantes :

- La ligne 101 entre Campestre-et-Luc et Le Vigan fait un aller-retour par jour uniquement le samedi et dessert également Molières-Cavaillac, Bez-et-Esparon, Arre, Aumessas, Arrigas et Alzon. Le temps de trajet d'un bout à l'autre de la ligne est de 48 minutes.
- La ligne 104 entre Le Vigan et Arphy compte 2 allers-retours par jour et dessert également les communes d'Avèze, Molières-Cavaillac, Bréau-Mars et Aulas. Le temps de trajet entre Le Vigan et Arphy est de 50min, et entre Le Vigan et Aulas de 15 minutes.
- La ligne 105 entre Vissec et Le Vigan fait un aller-retour par jour, 3 ou 4 jours dans la semaine, et 2 allers-retours par jour en été. Elle dessert aussi les communes d'Avèze, Montdardier, Rogues et Blandas. Le temps de trajet est de 40min.

- La ligne 106 entre St-André-de-Majencoules et Le Vigan compte un aller-retour par jour uniquement le samedi et dessert également Mandagout et Aulas. Le temps de trajet sur toute la longueur de la ligne est d'1h05.
- La ligne 107 entre Le Vigan et St-Bresson compte un aller-retour par jour uniquement le samedi et dessert également la commune de Roquedur. Le temps de trajet est de 50 minutes.
- La ligne 108 entre Le Vigan et Trèves compte 1 aller-retour par jour jusqu'à Trèves et est renforcée en été par 2 allers-retours qui réalisent seulement le trajet du Vigan à Val-d'Aigoual. Le trajet total dure 1h15 du Vigan jusqu'au Mont Aigoual (période estivale seulement) et 1h40 du Vigan à Trèves. Cette ligne dessert également les communes de Lanuéjols, Saint-Sauveur Camprieu, Val d'Aigoual et St-André de Majencoules.
- La ligne 109 St-Jean-du-Gard-L'Estréchure et St-André-de-Valborgne compte 1 aller-retour par jour jusqu'à Saint-André-de-Valborgne et un second aller-retour qui s'arrête à L'Estréchure. Le temps de trajet de St-Jean-du-Gard à St-André-de-Valborgne est de 50 min et de 20 min de St-Jean-du-Gard à L'Estréchure.
- La ligne 140 entre Le Vigan et Nîmes dispose de 9 allers-retours journaliers et dessert les communes du Vigan et de St-André-de-Majencoules. Le temps de trajet total est de 2h.
- La ligne 142 entre Le Vigan et Alès compte 2 allers-retours par semaine et dessert les communes du Vigan et de St-André-de-Majencoules. Le temps de trajet total est de 1h55.
- La ligne 608 entre Montpellier – Ganges et Le Vigan dispose de 4 allers-retours par jour et dessert seulement la commune du Vigan, pour un temps de trajet jusqu'à Montpellier de 1h20.

Pour ce qui est du réseau Ales'Y, la ligne Lasalle-Alès compte 1 aller-retour par jour jusqu'à Alès en période scolaire ainsi qu'un aller-retour par jour en période scolaire jusqu'à Thoiras ou Anduze. Deux autres allers-retours jusqu'à Thoiras sont également disponibles sur réservation. De plus il existe des lignes scolaires entre Ste-Croix-de-Caderle et l'école de Lasalle et St-Bonnet-de-Salendrinque et l'école de Lasalle (1 aller-retour/jour pour chacune).

Transports en commun et cyclables



Carte 14 - Réseau de transports en commun et aménagements cyclables

Ainsi, même si le réseau de bus existant maille le territoire, avec 30 communes desservies par au moins un arrêt de transport en commun, les occurrences de passages sont très faibles. La commune du Vigan apparait quant-à-elle comme un véritable point névralgique du réseau, étant le terminus de 9 lignes Lio sur les 10 traversant le territoire.

Enfin, en comparaison des temps de trajet en voiture, les temps de déplacements en bus sont relativement compétitifs, avec des temps légèrement plus longs (de 5 à 20 min de plus, excepté pour la ligne Le Vigan-Alès, qui propose un temps de trajet de 40min supérieur).

Un réseau cyclable dynamique

Le réseau cyclable, géré par le département du Gard, compte 4,4 km de voies vertes sur le territoire du PETR, entre Arre et Molières-Cavaillac, aménagés sur l'ancienne ligne de chemin de fer Tournemire (Aveyron)- Le Vigan. Une seconde voie verte est à l'étude entre Molières-Cavaillac, Le Vigan et Sumène qui permettrait ensuite se connecter à Ganges puis Saint-Hippolyte-du-Fort. Enfin, un itinéraire d'intention cyclable est envisagé entre Arre et Alzon.

Le territoire ne dispose d'aucun point de comptage vélo, les plus proches étant situés à Sumène et Ganges, avec respectivement 26 710 et 25 360 passages en 2023, les plus fortes fréquentations étant enregistrées entre juillet et septembre.

Une électromobilité en développement

Le territoire du PETR Causses et Cévennes développe depuis plusieurs années des équipements en lien avec l'électromobilité. Afin de faciliter le développement de la voiture électrique, 21 points recharge ont été installés et répartis sur 11 communes.

S'ajoute à cela, le développement des bornes de recharge pour VAE, il en existe sur 5 communes. Ces équipements participent au bon développement des VAE sur ce territoire qui est contraint par le relief.

Communes	Bornes auto	Bornes vélo
Alzon	2	X
Blandas	1	X
Lanuejols	2	X
Lasalle	2	
L'Espérou	4	
Le Vigan	2	X
Molières-Cavaillac	2	
Saumane	2	
Saint-André-de-Valborgne	2	
Vallerauge	2	
Vissec		X

PREMIERS ENJEUX

- » Développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.
- » Amélioration de la desserte en transports en commun à destination des métropoles, des pôles d'équipements locaux et des grands axes routiers (fréquences, synchronisation, infrastructures, etc.).
- » Développement et structuration d'un réseau de covoiturage.
- » Encouragement de la marche à pied et du vélo sur les courtes distances.
- » Relocalisation des productions et des zones de distribution de nécessités quotidiennes au sein du territoire et autour des bourgs pour réduire les besoins en déplacement.

2.2 EQUIPEMENTS ET SERVICES

5 bassins de vie

17 pôles de proximité et un pôle supérieur

73% des élèves étudient au sein du SCoT

86% des communes sans médecin généraliste

103 places en EHPAD pour 1 000 personnes de plus de 75 ans

1,9 places en crèche pour 10 enfants de moins de 3 ans

2.2.1 BASSINS DE VIE ET ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

Du point de vue des équipements et des commerces, les communes du PETR sont tournées vers 5 bassins de vie différents. Une large partie des communes appartiennent au bassin de vie du Vigan. Les communes localisées en périphérie du territoire sont parfois tournées vers des bassins de vie limitrophes suivant des logiques de vallées. La vallée Borgne est naturellement orientée vers Saint Jean du Gard puis vers le bassin alésien tandis que la commune de Lasalle est à égale distance en temps d'Anduze et de Saint-Hippolyte-du-Fort. Les habitants des communes du secteur du Massif de l'Aigoual, se rendent facilement en Aveyron à Saint Jean de Bruel ou Millau, ou en Lozère à Meyrueis pour leurs besoins quotidiens (services médicaux, courses, loisirs).

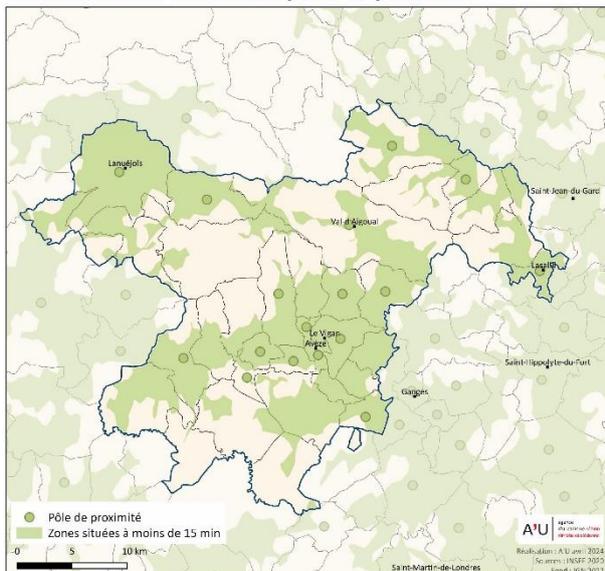
Dans l'objectif d'étudier la répartition et la diversité des équipements présents sur le PETR Causses et Cévennes, la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a été mobilisée. Les équipements comptabilisés dans cette base comprennent à la fois des équipements de santé, d'enseignement, de tourisme, de transport, de sport-loisirs et culture, des commerces et des services aux particuliers (exemple : électricien, gendarmerie etc.).

Tous ces équipements sont partitionnés en 3 gammes selon leur niveau de rayonnement (proximité, intermédiaire, supérieur). La partition des équipements en gammes est réalisée par l'INSEE et résulte d'une analyse de leur présence simultanée dans les communes. Plus la présence simultanée est importante moins le type d'équipement est rare et vice-versa. Ces regroupements reflètent l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population. La gamme proximité réunit des services courants tels qu'une école élémentaire, un médecin généraliste, un maçon, une boulangerie. La gamme intermédiaire comprend des services moins courants tels qu'un vétérinaire, un magasin de chaussures, une sage femme etc. Enfin la gamme supérieure regroupe des services assez peu présents que l'on retrouve habituellement au sein des pôles urbains : hypermarché, tribunal, lycée, urgences, cinéma etc. Lorsqu'une commune dispose d'au moins 10 types d'équipements différents d'une même gamme, elle sera qualifiée du rang de cette gamme. Par exemple, une commune avec au moins 10 types d'équipements de proximité sera dénommée pôle de proximité.

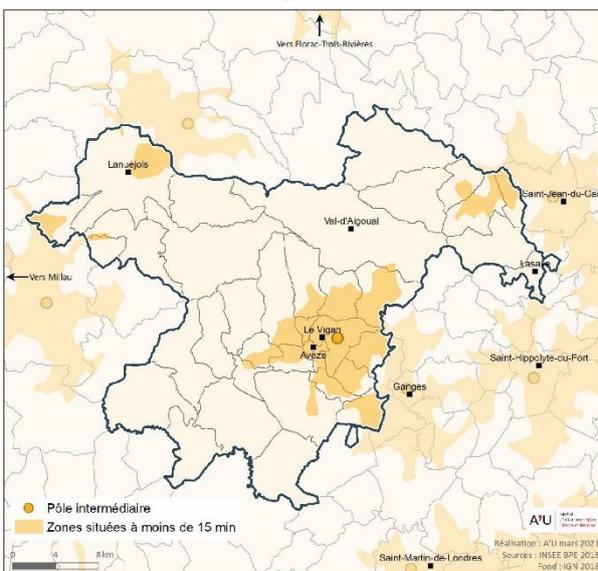
Le PETR Causses et Cévennes compte 17 pôles de proximité et 1 pôle supérieur. De manière générale, le taux d'équipements se situe à 59 équipements pour 1000 habitants, ce qui est un bon taux, notamment en comparaison du département du Gard qui compte 39 équipements pour 1000 habitants. Parmi les équipements présents sur le territoire, 78% relèvent de la gamme de proximité, 11% de la gamme intermédiaire et 4% de la gamme supérieure (6% d'autres). Toutes gammes confondues les communes les mieux équipées sont Le Vigan (261 équipements, soit 29% des équipements présents sur le PETR), Val d'Aigoual (91 équipements), Lasalle (70 équipements), Molières-Cavaillac et Avèze (36 équipements chacun).

En termes d'accessibilité, 96% de la population du PETR réside à moins de 15 minutes en voiture d'un pôle de proximité, 66% d'un pôle intermédiaire et 63% d'un pôle supérieur. L'accessibilité aux équipements est donc globalement bonne mais fortement corrélée à la possession d'une voiture individuelle. En effet, la population résidant à moins de 15 minutes d'un pôle de proximité tombe à 34% pour des déplacements à pied (et se maintient à près de 80% pour des déplacements à vélo).

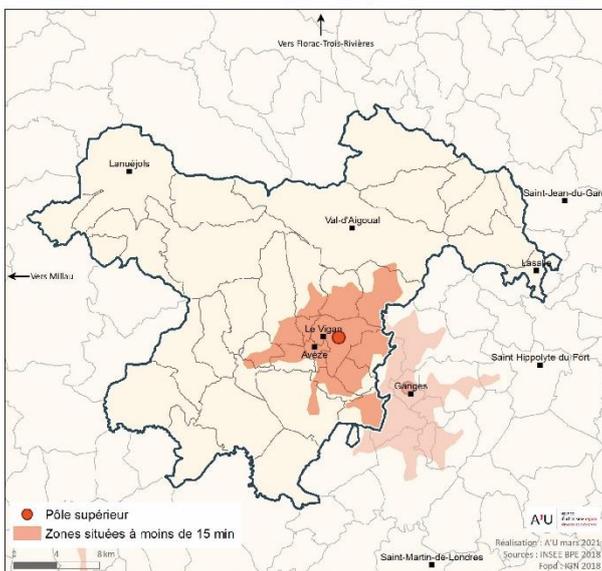
Accessibilité en voiture aux pôles de proximité



Accessibilité en voiture aux pôles intermédiaires



Accessibilité en voiture aux pôles supérieurs

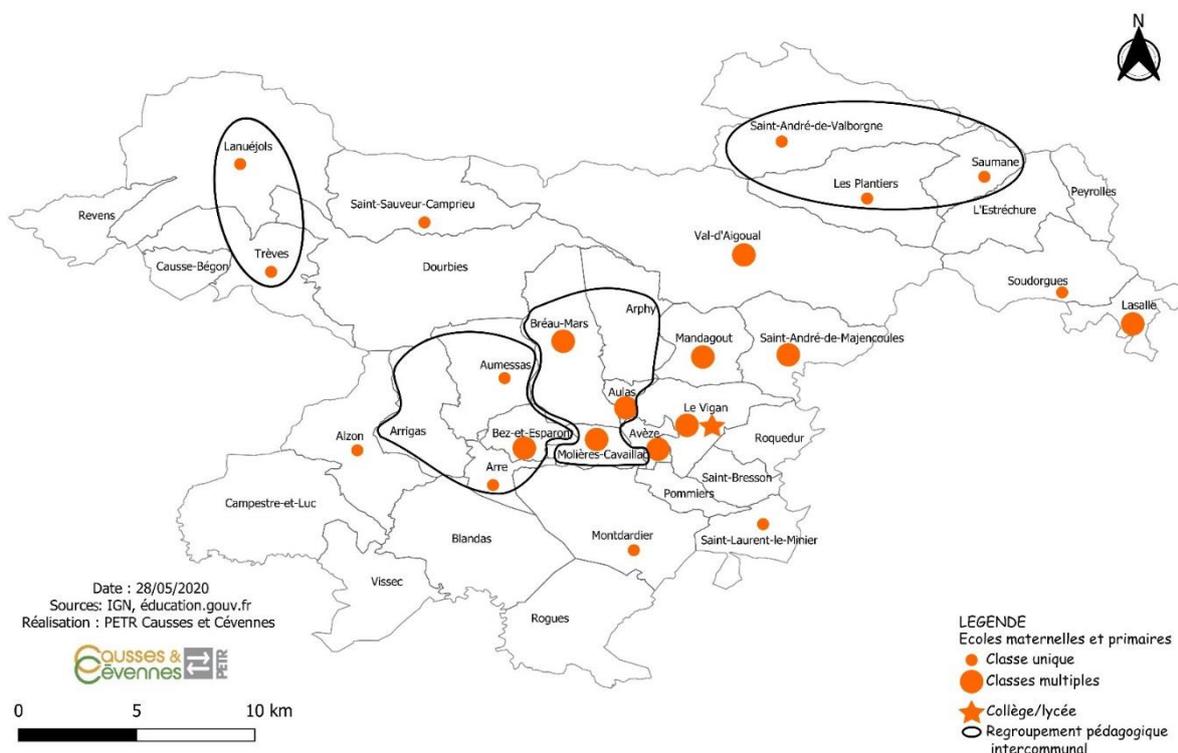


Carte 15 - Accessibilité en voiture aux pôles d'équipements

2.2.2 EDUCATION

Concernant les établissements scolaires, 24 communes sur 36 disposent d'une école. Quatre regroupements pédagogiques intercommunaux permettent d'organiser les écoles par niveau et d'éviter ainsi les classes uniques tous niveaux confondus. Quatre écoles (Alzon, Montdardier, Saint-Laurent-le-Minier, Soudorgues) fonctionnent avec une classe unique, incluant les sections de maternelle et tous les niveaux de primaire. Les enfants des communes sans école sont acheminés par autocar vers l'école primaire la plus proche.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE



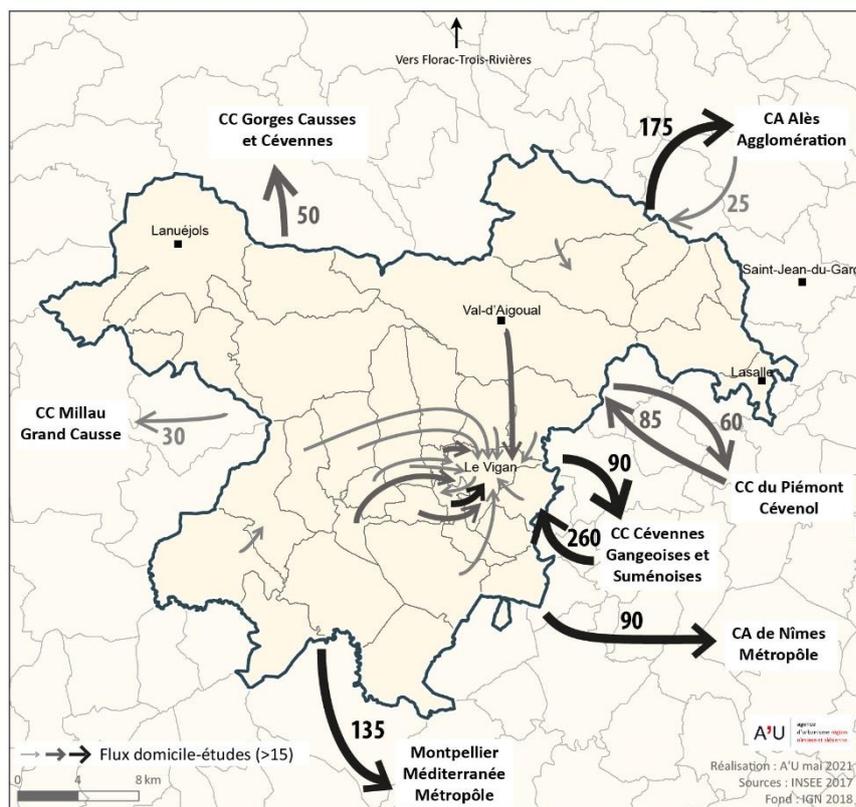
Carte 16 - Les établissements scolaires du PETR

Les élèves du territoire sont orientés vers 5 collèges de secteurs différents, la majorité dépendant du collège-lycée du Vigan. Le temps minimum d'accès aux collèges passe de quelques minutes pour les jeunes du Vigan à près d'une heure pour ceux de Dourbies, le temps moyen d'accès étant de 20 minutes. Les parents des communes très éloignées des collèges optent souvent pour les collèges offrant une solution d'internat. Le collège de Meyrueis en Lozère permet toutefois aux jeunes de Lanuéjols et de Saint-Sauveur-Camprieu (bien qu'il soit hors secteur) de pouvoir faire les trajets quotidiens sans être obligé de rester à l'internat.

La carte d'accès aux collèges recoupe la carte des bassins de vie : les communes de la vallée Borgne font partie du bassin de Saint Jean du Gard, celles de Lasalle et Soudorgues de Saint-Hippolyte-du-Fort et la commune de Saint-Laurent-le-Minier est rattachée au bassin de Ganges.

De manière plus générale, les flux domicile-études révèlent que 73% des élèves restent sur le PETR, avec des flux internes captés par la commune du Vigan. Les élèves qui sortent du territoire sont en premier lieu tournés vers Alès Agglomération (un quart des sortants), suivi de Montpellier Méditerranée Métropole (19% des sortants). Environ 500 entrants sont également enregistrés, principalement en provenance des Cévennes Gangeoises et Suménoises (51% des entrants).

Flux domicile-études : 73% des élèves restent sur le SCoT



Carte 17 - Flux domicile-études

2.2.3 SANTE

Une couverture inégale en services de santé de proximité

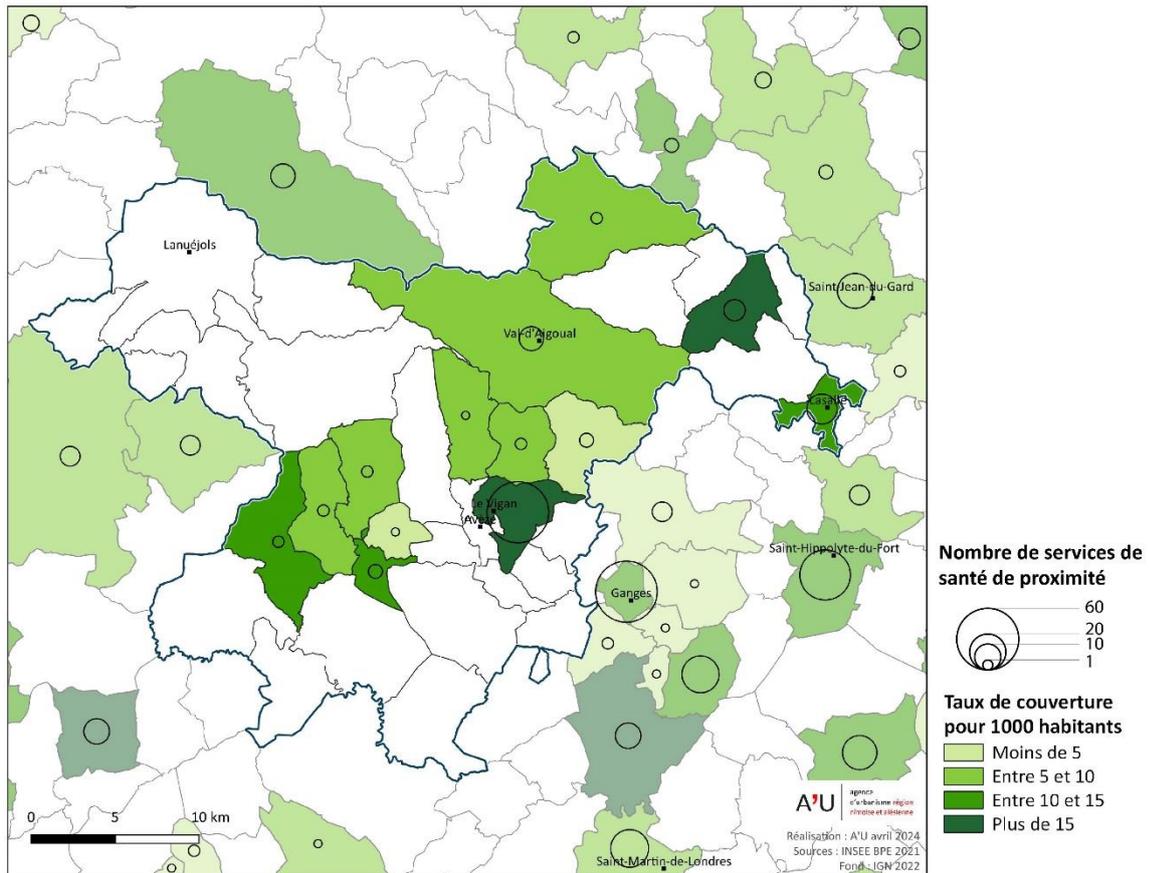
La santé et l'accès aux soins sont des enjeux majeurs, notamment sur un territoire rural, avec une dynamique de vieillissement très prononcée. Parmi les services de santé, les services de proximité permettent un accès aux soins de base (médecin généraliste, pharmacie, dentiste, infirmier, kinésithérapeute). Sur le PETR Causses et Cévennes, la répartition des services de santé de proximité montre d'importantes inégalités spatiales : 64% des communes ne disposent d'aucun service de santé de proximité. Les communes les mieux équipées au regard de leur population sont : L'Estréchure, Le Vigan, Lasalle, Alzon et Arre.

Une analyse plus fine permet de dénombrer un total 18 médecins généralistes sur le PETR, répartis sur 5 communes : Le Vigan, Bez-et- Esparon, Lasalle, Saint-André-de- Valborgne et Val-d'Aigoual. Le taux de couverture en médecins généralistes est de 1,2 médecin pour 1000 habitants, ce qui soulève la question de l'accès aux soins et à plus forte raison pour les personnes dépendantes.

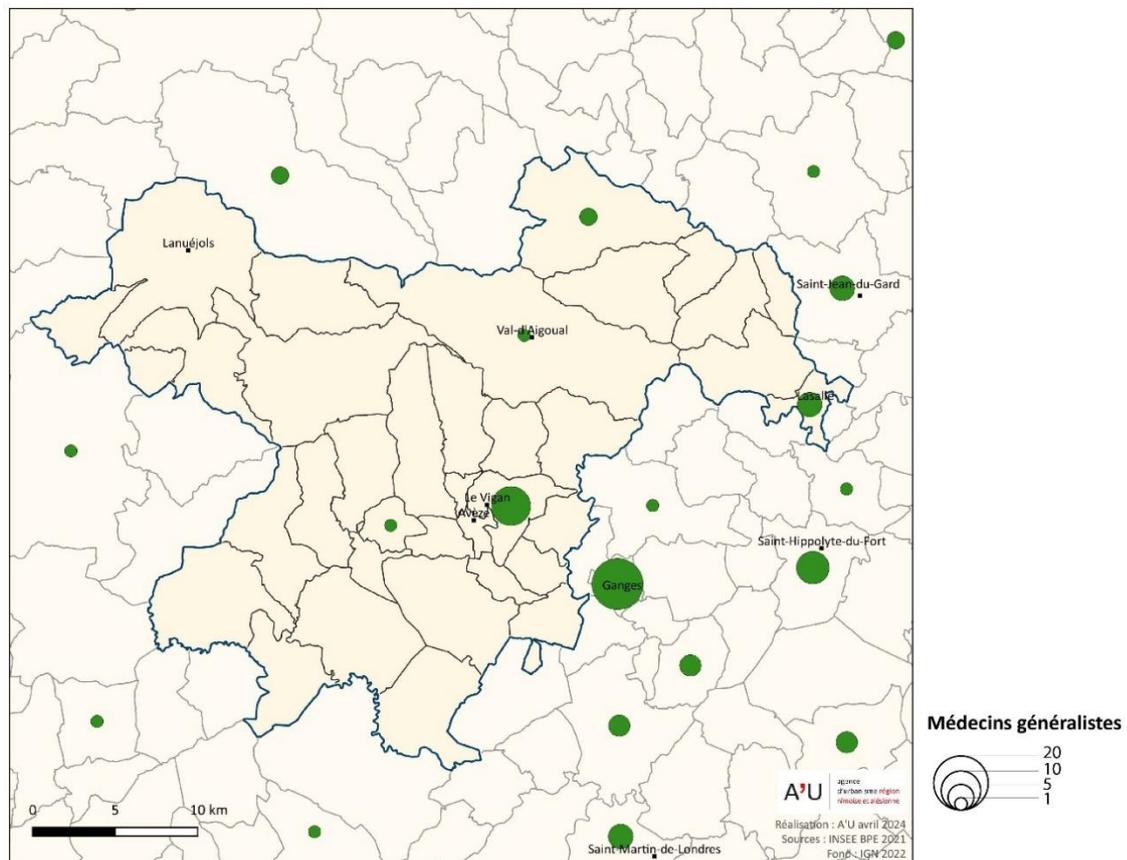
Enfin, le territoire compte deux maisons de santé pluri-professionnelles, l'une au Vigan et l'autre à Lasalle.



Figure 6 - Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle



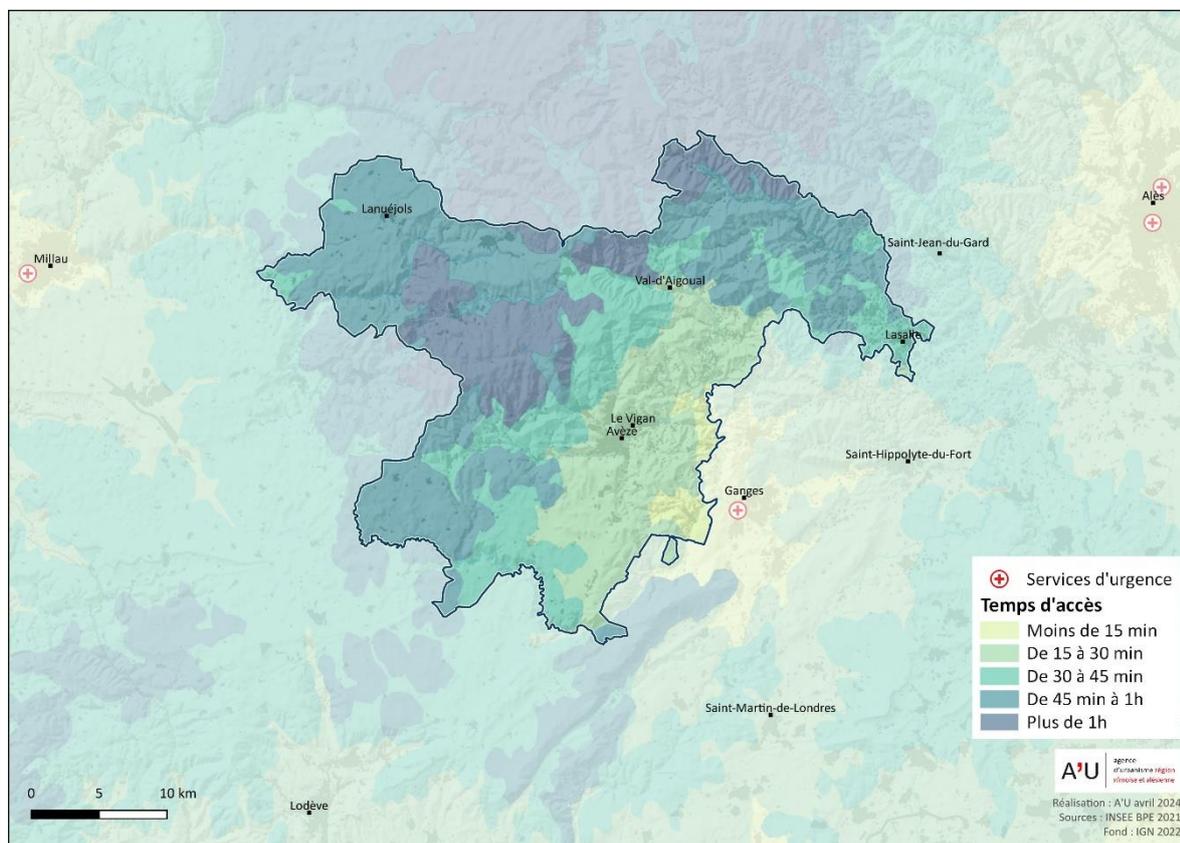
Carte 18 - Répartition des services de santé de proximité en 2021



Carte 19 - Localisation des médecins généralistes

Des services d'urgence éloignés

Le territoire a accès à trois services d'urgences. Les communes au nord-ouest du territoire sont desservies par l'hôpital de Millau. Les quatre communes du nord-est (Saumane, Peyrolles, L'Estréchure, Saint-André-de-Valborgne) sont orientées vers l'hôpital d'Alès tandis que le reste des communes font partie de la zone de desserte du service d'urgence de la clinique Ganges. 64% des communes sont à plus de 30 minutes d'un service d'urgence, et les communes les plus isolées ont un temps de trajet d'une heure ou plus pour atteindre l'hôpital le plus proche.



Carte 20 - Temps d'accès à un service d'urgence

2.2.4 SERVICES A LA PERSONNE

Le territoire affiche une spécialisation dans le domaine sanitaire et social avec 5 EHPAD totalisant 208 lits, un centre de soins de suite et de réadaptation de 50 lits près du Vigan ainsi que 4 établissements et services d'aides par le travail.

Type	Nom	Commune	Capacité d'accueil
EHPAD			
EHPAD	Maison de retraite Fil d'argent	Val d'Aigoual	48 lits
EHPAD	L'Oustaou	Le Vigan	56 lits
EHPAD	Résidence les jardins EHPA	Les Plantiers	11 lits
EHPAD	Les Glycines	Lasalle	49 lits
EHPAD	Du centre hospitalier du Vigan	Le Vigan	44 lits
EHPAD LITS TOTAUX			208 lits
Centre de soins de suite			
CSSR	SSR Les Chataigniers	Molières-Cavaillac	50 lits
Santé mentale			
CMPEA Centre médicaux psychologique pour l'enfant		Le Vigan	

Centre de vacances adaptées et organisées pour handicapé psychique	Le Péron	Aulas	26 lits
ITEP	Institut thérapeutique et pédagogique	Molières-Cavaillac	
Protection de l'enfant			
Maison d'enfant à caractère social		Le Vigan	
Centre éducatif et professionnel	Centre Louis Defond	Bréau-et-Salagosse	40 lits
Service d'accueil de jour		Le Vigan	
Service d'accueil et d'accompagnement éducatif à domicile		Le Vigan	
Adulte handicapé			
Foyer d'hébergement, ESAT, SAVS, SAVA, FOJ	Mas cavaillac	Molières-Cavaillac	
ESAT	La Maison des magnans	Molières-Cavaillac	63 lits
ESAT	Le Castelet	Molières-Cavaillac	54 lits
FAM FH et SAVS, ESAT	La Pradelle	Saumane	75 lits
Centre hospitalier			
Centre hospitalier local		Le Vigan	
Sources : sanitaire-social.com ; annuaire.action-sociale.org			

Concernant spécifiquement les équipements aux personnes âgées, le territoire dispose d'un ratio de 103 places en EHPAD pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, soit un ratio légèrement inférieur à celui du département (117 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans). Cette offre est complétée par deux maisons en partage (Lanuéjols, Trèves et Val-d'Aigoual) et plusieurs structures de services à la personne (Présence 30, Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), La Passerelle, Vigan Inter Aide, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées). Ces services permettent entre autre de favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou dépendantes, de préserver leur autonomie et d'éviter l'isolement. La création d'une quatrième maison en partage au sein du PETR est en cours à Saint-André-de-Majencoules.

Concernant les équipements à la petite enfance, le PETR Causses et Cévennes dispose d'un bon taux d'équipement avec 1,9 places en crèches pour 10 enfants de moins de 3 ans. Ce taux est plus élevé que celui du département (1,5 places) et de la région (1,6 places). Les 84 places en crèche disponibles sur le territoire sont réparties en 5 structures : multi-accueil du Vigan et de Lasalle, micro-crèches de Lanuéjols, l'Espérou et Notre-Dame-de-la-Rouvière. Cette offre est complétée par 85 places en accueil individuel (assistantes maternelles) et 20 places pour d'autres modes d'accueil (garde à domicile, préscolarisation etc.). Au total, tous modes d'accueil confondus, le PETR Causses et Cévennes dispose de 4,3 places pour 10 enfants de moins de 3 ans soit un taux supérieur au département du Gard qui compte 3 places pour 10 enfants.

PREMIERS ENJEUX

- » Maintien des services de santé de proximité pour éviter la désertification médicale.
- » Maintien ou développement des services nécessaires aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement (services de santé de proximité, EHPAD, maisons en partage, soins à domicile etc.).
- » Lutte contre l'isolement des personnes dépendantes.
- » Maintien et développement des services mobiles.

2.3 COMMERCES

44% des communes n'ont pas de commerces de proximité
39 000 m² de surfaces commerciales en 2022 sur le SCoT
64% des surfaces commerciales sont des magasins sur rue <400m²
5,1% de locaux commerciaux vacants
60% des dépenses hors besoins courants effectuées en dehors du territoire (CCPV)
4 marchés quotidiens et 7 marchés saisonniers

2.3.1 TYPOLOGIE DES COMMERCES

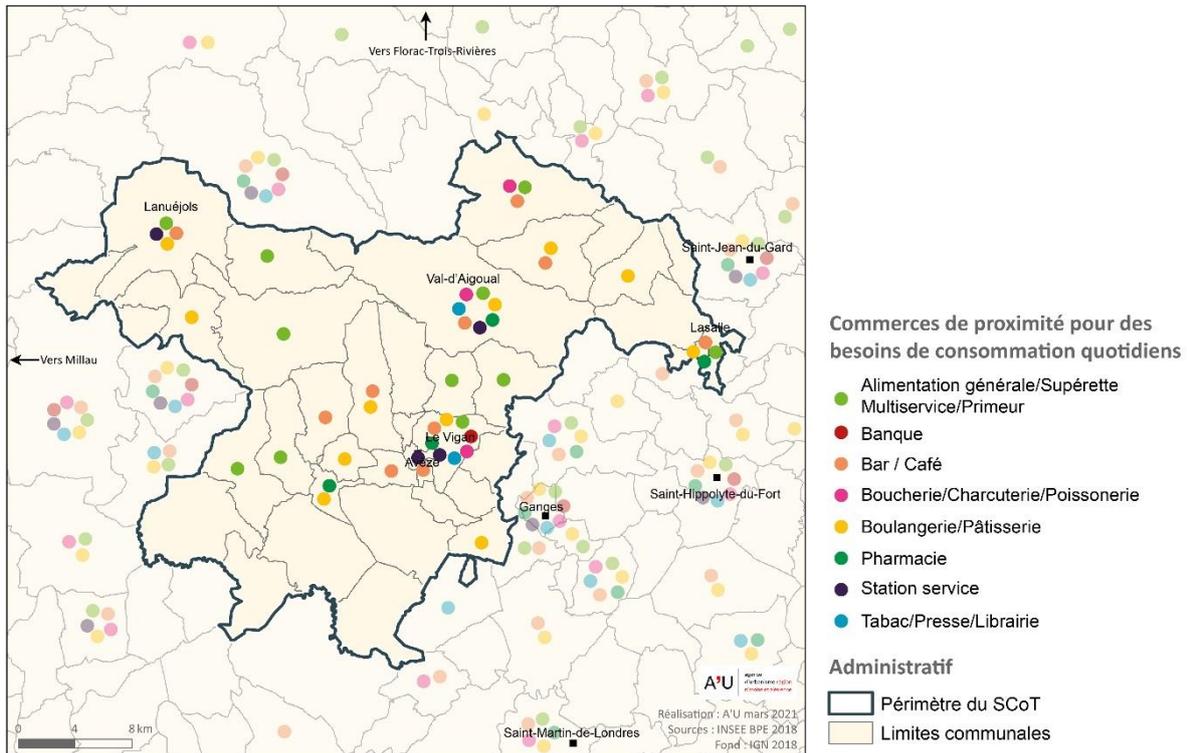
Un panel complet de commerces de proximité

Les commerces de proximité répondent aux besoins de consommation quotidiens, et donnent un bon indicateur de l'autonomie commerciale de chaque commune. Pour cette analyse, les données de la BPE de l'INSEE, qui permettent de connaître le type de l'équipement commercial ont été utilisées. Huit types de commerces ont été pris en compte comme composant le panier du quotidien :

- Alimentation générale, supérette ou primeur
- Banque
- Bar/Café
- Boucherie/Charcuterie ou poissonnerie
- Boulangerie/Pâtisserie
- Pharmacie
- Station-service
- Tabac/Presse/Librairie

Le SCoT Causses et Cévennes compte 80 commerces de proximité répondant aux besoins du quotidien et 16 communes n'en disposent pas, soit 44% des communes sans commerce de proximité. En termes de diversité, seule la commune du Vigan compte la totalité des 8 commerces du panier quotidien. En seconde position, la commune de Val-d'Aigoual dispose de 6 types différents, Lasalle et Lanuéjols de 4 et Saint-André-de-Valborgne de 3. Les types de commerces de proximité que l'on retrouve sur le plus grand nombre de communes sont les supérettes (11 communes), les boulangeries (10 communes) et les bars-cafés (9 communes). Autour du PETR, plusieurs communes recensent la totalité des commerces du quotidien et participent à la desserte du territoire : Saint-Jean-du-Bruel, Ganges, Meyrueis, Saint-Jean-du-Gard et Saint-Hippolyte-du-Fort.

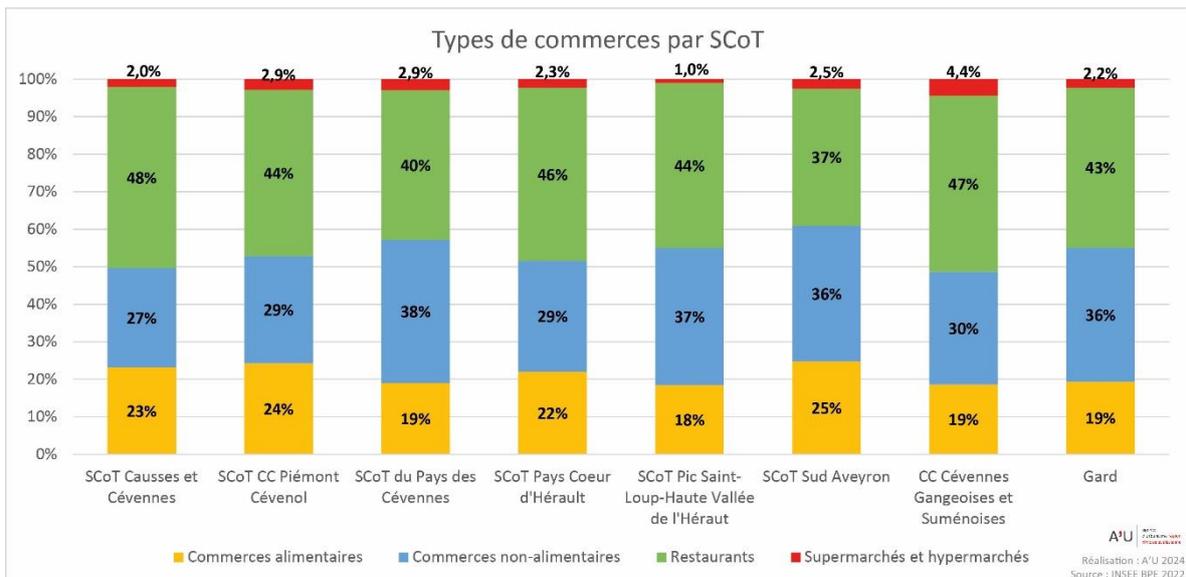
Commerces de proximité



Carte 21 - Représentation des commerces de proximité

Une faible représentation des commerces non alimentaires au regard des territoires voisins

Regrouper l'ensemble des commerces existants en quatre grandes catégories (commerces alimentaires, non alimentaires, restaurants et supermarchés-hypermarchés) permet de dresser un premier portrait commercial du territoire. Comptant environ 150 commerces au total, il apparaît que le SCoT Causses et Cévennes est proportionnellement peu doté en commerces non alimentaires au regard de ses voisins. A l'inverse les restaurants sont très largement présents avec 48% des types de commerces. Les commerces alimentaires sont bien représentés, notamment par rapport au département. Enfin, la part des supermarchés et hypermarchés est assez faible au regard des territoires voisins, mais similaire à celle du département.



Au niveau communal, les commerces sont localisés en priorité sur Le Vigan (36% des commerces du PETR), suivi de Val-d'Aigoual (17% des commerces) et Lasalle (7% des commerces). L'unique pôle commercial de rang

supérieur du territoire, situé au Vigan, dessert la majorité des villages. Les villages de la vallée Borgne, de Lasalle et de Soudorgues sont desservis par les pôles de Saint Jean du Gard, Anduze ou Saint-Hippolyte-du-Fort, tandis que les communes de l'ouest du PETR sont desservies par Meyrueis, Millau ou Nant. Comme dans la plupart des bourgs-centres, les supermarchés et magasins de bricolage sont situés à l'extérieur de la ville. Le Vigan compte encore un certain nombre de commerces, principalement situés de part et d'autre du « Quai » ainsi que dans les ruelles adjacentes.

2.3.2 SURFACES COMMERCIALES

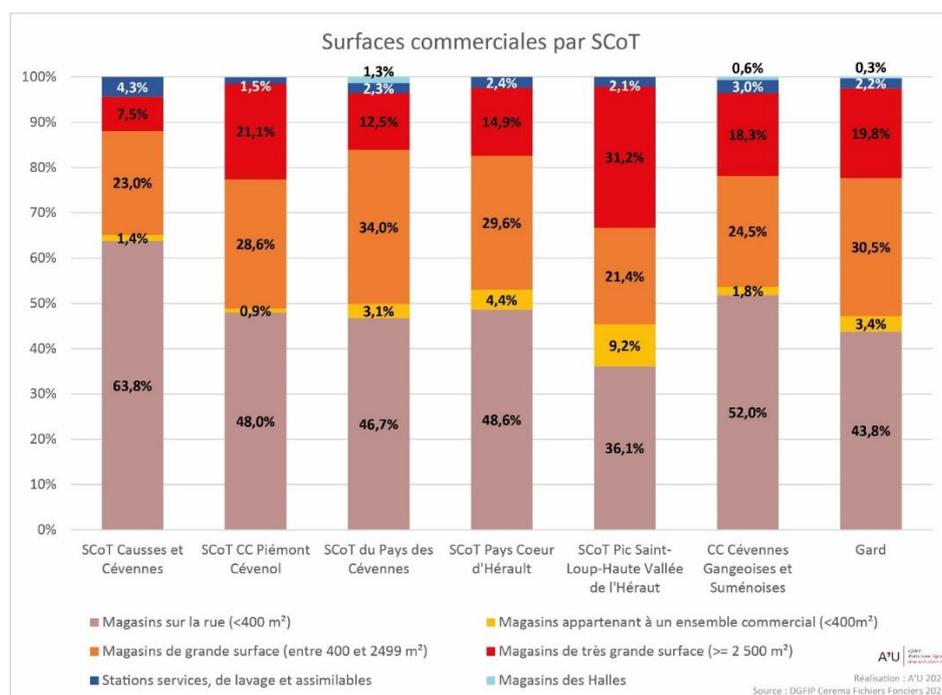
Le petit commerce représente près des 2/3 des surfaces commerciales

Les surfaces commerciales offrent un éclairage plus complet sur l'équipement commercial. Ces dernières ont été analysées à l'aide des Fichiers Fonciers 2022, qui fournissent une donnée fiable issue des déclarations impôts. Au sein de cette base de données, les magasins sont classés selon la catégorie de locaux qu'ils occupent. Les catégories disponibles, qui permettent de différencier les commerces dans l'analyse, sont les suivantes :

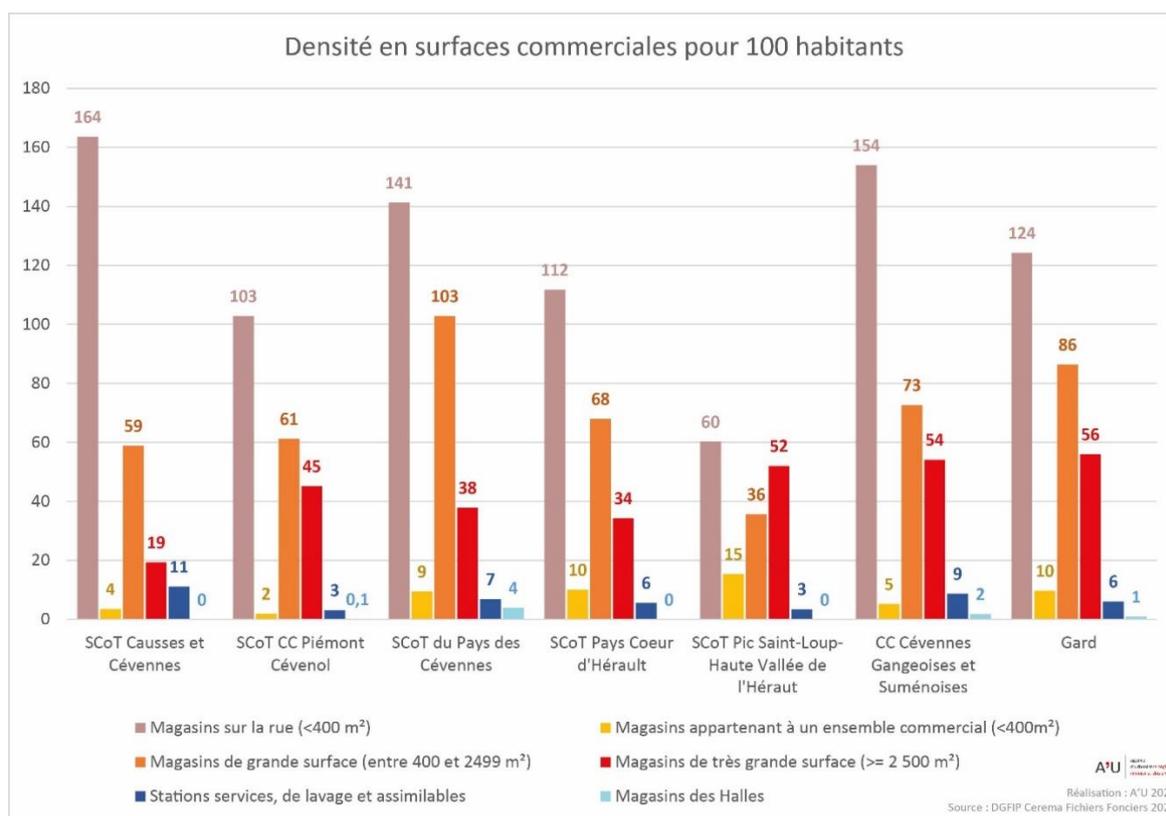
- Magasins sur rue, en accès direct ou indirect avec une surface principale inférieure à 400m² (exemples : commerces, restaurants, cafés et.)
- Magasins appartenant à un ensemble commercial, avec une surface principale inférieure à 400m² (ex : magasins en zones d'activités)
- Magasins de grande surface avec une surface principale comprise entre 400m² et 2499m²
- Magasins de très grande surface, avec une surface principale égale ou supérieure à 2500m²
- Stations-service, stations de lavage et assimilables
- Magasins des Halles

Le seuil de 400m² correspond au « petit commerce », il s'agit du seuil à partir duquel les commerces sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Concernant les commerces de 2500m², c'est le seuil minimal « traditionnellement » admis des hypermarchés (alimentaires ou non).

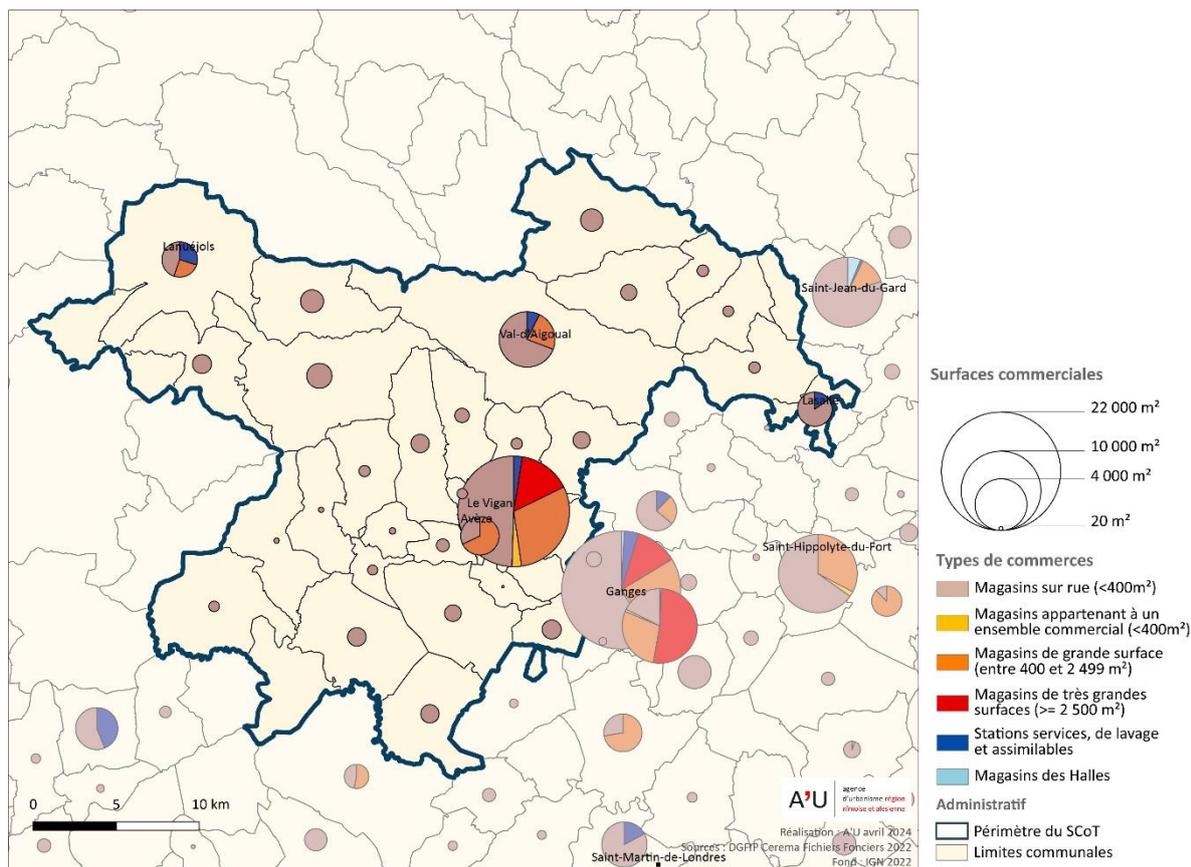
Au total le PETR Causses et Cévennes compte 39 000 m² de surfaces commerciales en 2022. Ces dernières sont principalement représentées par des magasins sur la rue < 400 m² (64% des surfaces) suivis des grandes surfaces (23%). En étudiant la répartition des surfaces commerciales en comparaison avec les SCoT voisins, il apparaît que le PETR a une part des magasins sur la rue très élevée, avec 20 points de plus que le département du Gard. Pour ce qui est des magasins de grande surface, les Causses et Cévennes se trouvent dans la moyenne des SCoT voisins, bien qu'ayant un taux inférieur à celui du Gard.



Afin de pouvoir comparer les territoires et de situer l'offre en surfaces commerciales par rapport à la localisation de la population, les surfaces commerciales ont été ramenées à la population, avec l'obtention d'un indicateur de m² disponibles pour 100 habitants. A l'échelle des SCoT, ce sont les commerces sur la rue qui ont les densités les plus fortes, avec 164 m² pour 100 habitants sur le PETR, densité la plus élevée des territoires voisins, similaire à celle de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Concernant les très grandes surfaces, le PETR dispose d'un taux relativement faible au regard des territoires voisins. De manière générale, les densités commerciales des Causses et Cévennes sont inférieures à celles du Gard, excepté pour les magasins sur la rue (<400m²) et les stations-services et assimilables. Le PETR représente 2% de la population du Gard et 1,8% de ses surfaces commerciales.



Au niveau communal, les surfaces commerciales sont centralisées sur Le Vigan (19 280 m²), Val d'Aigoual (4 840 m²), Avèze (2 280 m²), Lanuéjols (1 960 m²) et Lasalle (1 850 m²). 6 communes ne disposent d'aucune surface commerciale et 17 communes ont des surfaces commerciales inférieures à 500 m² au total. Les magasins sur la rue (<400 m²) sont le seul type de surfaces représentées sur 83% des communes disposant de commerces. A l'extérieur du territoire, plusieurs polarités commerciales sont existantes notamment Ganges, Saint-Hippolyte-du-Fort, Anduze et Alès.



Carte 22 - Surfaces commerciales en 2022

2.3.3 CARACTERISTIQUES COMMERCIALES FINES ET COMPORTEMENTS COMMERCIAUX

Une vacance commerciale similaire à celle du département

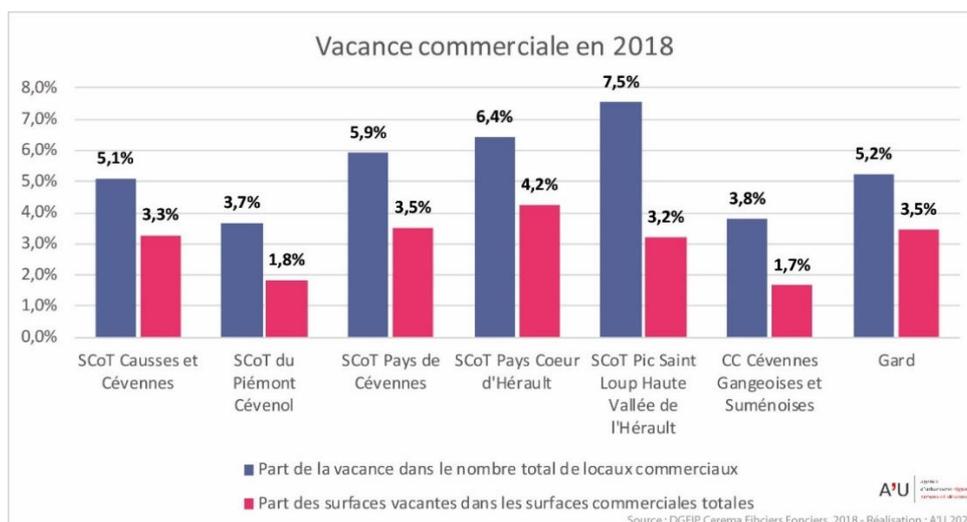
En 2018³, le PETR Causses et Cévennes recense 19 locaux commerciaux vacants⁴ soit une surface vacante totale de 1260 m². Les locaux vacants sont pour la moitié d'entre eux localisés sur la commune du Vigan pour une surface totale vacante de 427 m², avec une majorité de petits locaux (surfaces inférieures à 60 m²). Les autres communes comptant des locaux commerciaux vacants sont Lasalle (3 locaux soit 464 m²), Avèze (2 locaux soit 159 m²), Rogues (1 local soit 90m²), Les Plantiers (1 local soit 82 m²), Val-d'Aigoual (1 local soit 24 m²), Dourbies (1 local soit 15 m²). Le SCoT Causses et Cévennes présente un taux de vacance similaire à celui du département avec 5,1% des locaux commerciaux concernés par la vacance et 3,3% des surfaces commerciales. Sur l'ensemble des SCoT, la part de la vacance est plus importante pour les locaux que pour les surfaces, ce qui signifie que ce sont les magasins de petite taille qui sont les plus touchés par la vacance.

Deux types de vacances peuvent être distingués : la vacance qui correspond au taux de rotation du marché et la vacance structurelle, qui perdure depuis plusieurs années. Sur les Causses et Cévennes, 11% des locaux sont

³ Ces données n'ont pas été reportées dans les millésimes suivants des fichiers fonciers, ce qui fait que l'analyse n'a pas pu être mise à jour avec des données plus récentes. Néanmoins, dans la mesure où l'analyse met en évidence une vacance commerciale structurelle, le constat reste valable en 2022.

⁴ Pour étudier la vacance commerciale sur le PETR Causses et Cévennes, les données des Fichiers Fonciers 2018 ont été utilisées. Cela permet de connaître le nombre de locaux commerciaux vacants, leur surface ainsi que l'ancienneté de la vacance. Toutefois ces données sont soumises à **d'importantes précautions**. En effet, la vacance dont les taxes ne sont pas payées n'apparaît pas dans la base de données. Ainsi les friches abandonnées, les locaux commerciaux cédés à l'Etat ou aux collectivités territoriales et les locaux dont le propriétaire n'a pas d'intérêt économique à déclarer vacant n'apparaissent pas. En conséquence, **la vacance relevée dans ces données est probablement sous-estimée**.

vacants depuis moins de 2 ans, 11% depuis 2 à 5 ans tandis que 78% le sont depuis plus de 5 ans. Ce taux de vacance structurelle relativement élevé est similaire à celui du département du Gard (78%).



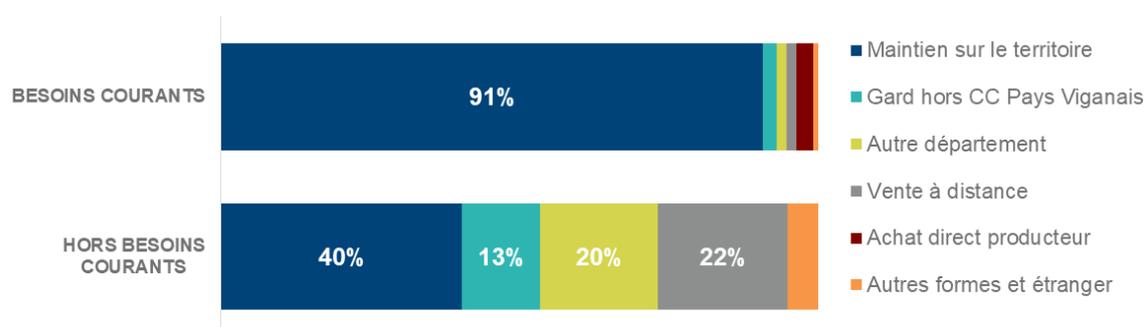
2 passages en CDAC depuis 2009

Depuis 2009, deux passages en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont eu lieu sur le PETR Causses et Cévennes :

- 07/12/2009 sur Avèze pour un projet d'extension de 3 051 m² de la Jardinerie de la Source (SCI de la Ferme d'Arenne). Le projet a été autorisé.
- 26/05/2011 au Vigan pour un projet d'extension de 891 m² du Super U (SA Distribution Viganaise). Le projet a été autorisé.

Une évasion commerciale importante pour les besoins non-courants

Une étude menée en 2019 par la CCI du Gard sur le territoire de la communauté de communes du Pays Viganais permet d'appréhender les flux de consommation et les comportements d'achats. Il en ressort que les dépenses des ménages du Pays Viganais correspondant aux besoins courants (alimentaire, pharmacie, produits d'hygiène, etc.) sont très largement effectuées dans les commerces du territoire. Toutefois, concernant les produits d'équipement de la personne, de culture et loisir ou l'équipement de la maison, seules 40% des dépenses sont effectuées dans les commerces locaux, un tissu qu'il faut maintenir sur le territoire. Cette évasion commerciale s'explique en partie par la situation géographique du territoire, dont le caractère rural à faible densité de population ne permet pas d'attirer les enseignes permettant de réduire de manière conséquente cette évasion. Cette dernière se fait principalement par le biais de la vente à distance ou avec la consommation dans un autre département que le Gard, probablement l'Hérault, du fait de l'importante aire de chalandise de Montpellier.



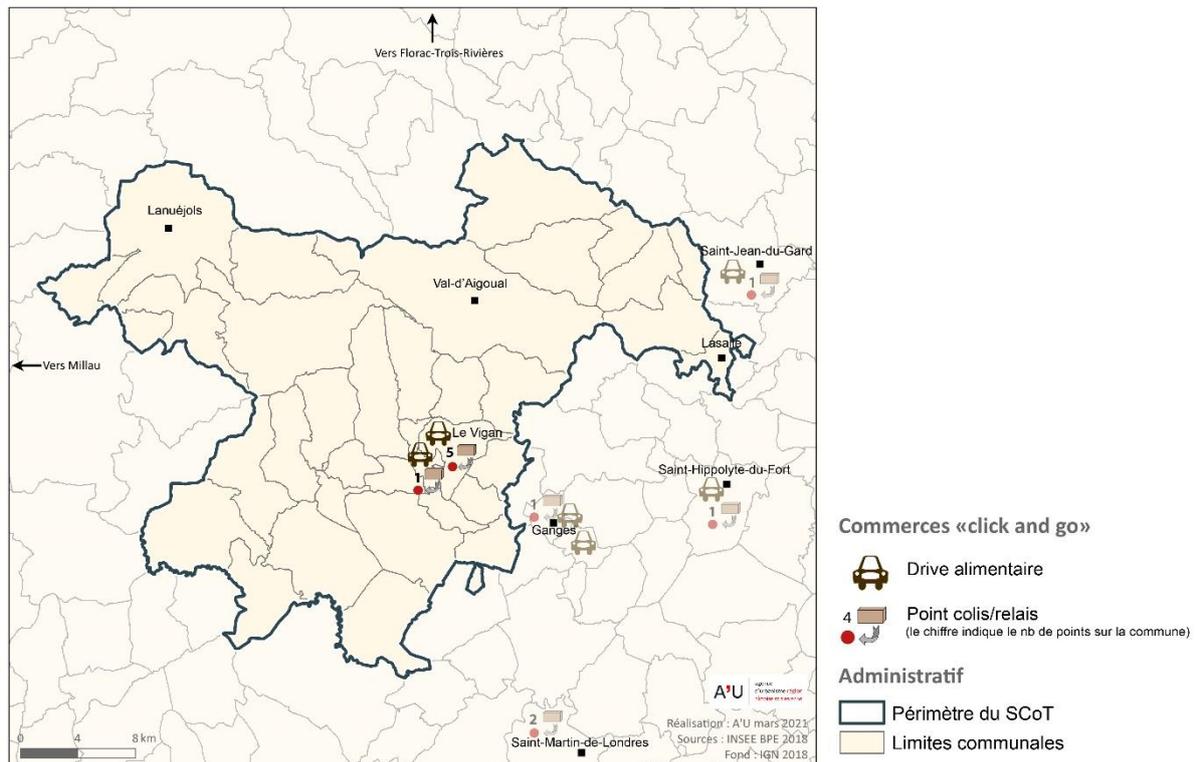
Destination des dépenses des ménages résidents sur la CC du Pays Viganais (Source : CCI 2019)

Des commerces connectés peu nombreux

Pour ce qui est de l'accès aux commerces spécialisés, la vente à distance peut prendre la forme du commerce connecté. Ce dernier est composé des commerces qui utilisent la dématérialisation avec la possibilité pour le client de faire ses achats en ligne puis de venir les récupérer à un point donné. Cela a pour impact de relocaliser les déplacements commerciaux, qui ne sont plus nécessairement à destination des centralités commerciales mais à destination de points de retrait des commandes. D'après la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) les ventes de produits sur internet représentent en moyenne 10% du commerce total sur l'ensemble du commerce de détail en 2019. Le commerce connecté gagne environ 0,7 points par an de parts de marchés notamment grâce au développement des ventes en ligne des enseignes magasins. Afin d'appréhender l'e-commerce et d'avoir une idée de sa localisation sur le PETR, deux types de commerces connectés ont été recensés : les drives des grandes surfaces et les points relais/points colis (68% des modes de livraison utilisés en 2019 selon la FEVAD).

Le territoire du SCoT compte deux drives de grandes surfaces, le premier correspondant au Super U du Vigan et le second à l'Intermarché d'Avèze. A l'extérieur du territoire, des drives sont également présents sur plusieurs communes à l'est du territoire. Les points relais, quant-à-eux, sont des points de récupération des achats en ligne, proposés par certains commerces (ex : des bureaux de tabac, des merceries etc.). Le PETR compte un total de 6 point relais, dont 5 localisés sur la commune du Vigan. Les points relais sont assez peu nombreux sur le territoire, et sont inexistant sur toute la partie ouest du territoire. Les points-relais les plus proches sont Millau à l'ouest et Florac-Trois-Rivières au nord. La vente en ligne passe également par les livraisons directement à domicile ce qui représente des flux plus difficiles à appréhender.

Commerces connectés



Carte 23 - Commerces connectés

Circuits-courts et marchés

Le PETR Causses et Cévennes dispose d'une AMAP (AMAP de la Vallée de l'Arre, produits maraichers, volailles, fromages) et la vente de produits agricoles en circuits-courts y est développée, notamment au travers des marchés de plein-vent. Le PETR recense 4 marchés quotidiens et 7 marchés saisonniers. Ces derniers sont répartis de manière assez homogène sur le territoire, avec trois centralités toute l'année et un maillage plus important en été. Concernant la répartition hebdomadaire, celle-ci est variée avec des marchés à la fois en semaine et le week-end, ce qui offre des possibilités d'accès au plus grand nombre.

Commune	Jours de marché
Lasalle	Lundi
Le Vigan	Mardi (saisonnier), samedi
Valleraugue	Mercredi
St-André-de-Valborgne	Dimanche (saisonnier)
Aulas	Jeudi (saisonnier)
Aumessas	Mardi (saisonnier)
Saumane	Vendredi (saisonnier)
Camprieu	Samedi (saisonnier)
Soudorgues	Samedi (saisonnier)
Bréau-et-Salagosse	Dimanche (saisonnier)

Certains commerces participent également à la distribution des produits locaux, notamment la Boutique Terres d'Aigoual à Val d'Aigoual, la Coopérative Origine Cévennes à Saint André de Majencoules, la boutique paysanne « Aura des Champs » au Vigan, la boutique Office de tourisme au Vigan, Bleu Cévennes au Vigan, Maison du Parc au col de la Serreyrède, SARL La Bastide à Trèves, Terre de Mauripe à Soudorgues, etc.

Enfin, en plus des marchés hebdomadaires et des commerces locaux, de nombreux événements annuels mettant les produits agricoles à l'honneur ont lieu sur le territoire : la foire de la pomme et de l'oignon, le printemps du Pélardon, la Fête du miel etc. De plus, certains agriculteurs participent à l'évènement De Ferme en ferme, organisé chaque année par le CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural), où les fermes participantes, engagées dans une démarche durable, ouvrent leurs portes au grand public. Cela permet de faire découvrir le monde de la ferme aux visiteurs et de donner de la visibilité aux agriculteurs participants. Sur le PETR, 4 fermes ont participé à l'édition 2021, qui s'est déroulé les 26 et 27 juin (Ferme de Lacamp sur Roquedur, Ferme de Fabrègue sur Avèze, Espelida sur Pommiers et Ferme des Gallines sur Arrigas).

PREMIERS ENJEUX

- » Maintien des commerces de proximité, des marchés de producteurs et commerces en circuits-courts.
- » Réduction de la vacance commerciale.
- » Développement des commerces non alimentaires en tenant compte de la concurrence des centres urbains avoisinants.

2.4 AMENAGEMENT NUMERIQUE

85% des locaux éligibles au très haut débit en 2023

61% d'immeubles raccordés au très haut débit en 2023

Le contexte sanitaire récent a renforcé l'enjeu incontournable que représente la couverture numérique pour répondre aux besoins des différents acteurs du territoire. La bonne accessibilité au numérique est à la fois centrale pour le monde du travail (visibilité, diffusion de l'information, mise en place du télétravail), pour les services publics (développement de l'administration électronique), pour l'accès à la santé (développement de la télémédecine) et pour le grand public (e-commerce, loisirs (triple-play internet, téléphonie, télévision). L'équipement numérique en haut et très haut débit présente des avantages comme la mise en place de solutions alternatives aux déplacements, une accessibilité facilitée à certains services, l'élargissement du choix de consommation etc.

2.4.1 PLANIFICATION DU DEPLOIEMENT NUMERIQUE

Les possibilités offertes par la couverture numérique étant de plus en plus nombreuses, la non-accessibilité aux équipements numériques peut engendrer d'importantes inégalités, et les plans d'aménagement numérique tentent de combattre cette fracture territoriale.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Languedoc-Roussillon

Le SDTAN du Languedoc-Roussillon, approuvé en 2013, dresse un état des lieux de la couverture numérique en haut et très haut débit et décrit la stratégie à engager pour les années à venir. Le SDTAN poursuit deux axes principaux :

- Axe 1 – Desserte des entreprises et des sites prioritaires, c'est-à-dire des zones de concentration des entreprises (ZCE) et de sites tels que les établissements de l'enseignement supérieur, les établissements de santé, les sites administratifs ou à caractère de service public, les hôtels etc.
- Axe 2 – Desserte résidentielle, avec une priorité sur les communes avec le plus faible niveau de service.

Les objectifs sont de desservir 100% de la population du Languedoc Roussillon en service à très haut débit (THD), dont 76% minimum en fibre en 2025 et de combattre la fracture numérique.

Le volet numérique du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics du Gard

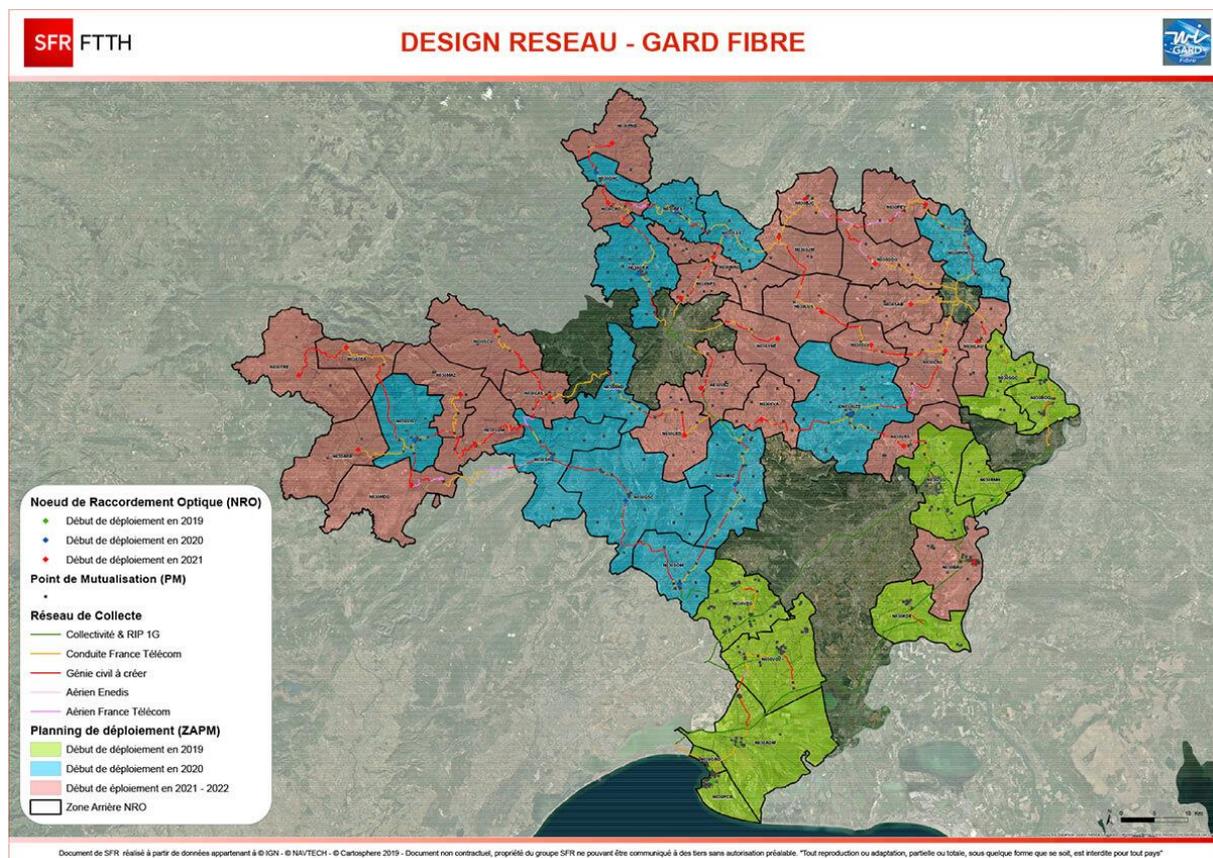
Une enquête réalisée auprès des Gardois en 2017 révèle que 94% des répondants indiquent bénéficier d'une connexion internet à domicile mais plus de la moitié d'entre eux (57%) jugent le débit d'accès à internet insuffisant et 46% jugent globalement insuffisante la couverture numérique et téléphonique. Développer et accompagner l'usage du numérique constitue le 1^{er} axe du plan d'action du SDAASP du Gard 2018-2023, avec pour objectifs principaux :

- D'équiper le territoire
 - Déployer les Réseaux d'Initiative Publique et mobiliser toutes les technologies existantes
- De garantir l'inclusion numérique de tous les gardois
 - Evaluer les besoins et les niveaux d'accompagnement nécessaires
 - Structurer le maillage territorial des espaces de médiation numérique
 - Former les intervenants et communiquer sur les services de médiation numérique

Wi-Gard Fibre : une couverture très haut débit prévue sur le Gard d'ici 2022

Lancé en 2018, WiGard est un réseau d'initiative public (RIP) qui a pour but de déployer la couverture numérique très haut débit sur tout le territoire du Gard d'ici 2022. Une délégation de service public (DSP) de 25 ans a été signée entre le département et SFR Collectivité qui a pour missions le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau. Les objectifs de WiGard sont d'avoir déployé 10 000 km de fibre optique sur tout le Gard d'ici 2022, avec 257 000 foyers éligibles. Concrètement, le planning de déploiement s'étale en trois

phases : 2019, 2020 et 2021-2022⁵. Sur le PETR Causses et Cévennes le début du déploiement était prévu pour 2020 sur le secteur du Vigan et pour 2021-2022 sur le reste du territoire. Concernant le réseau de collecte, une partie de ce dernier peut s'appuyer sur les conduites France Télécom mais une partie importante relève du génie civil à créer.



Carte 24 - Plan de déploiement de Wi-Gard Fibre

2.4.2 LA SITUATION NUMERIQUE EN CAUSSES ET CEVENNES

Si le déploiement de Wi-Gard sur le département devait s'achever en 2022, la couverture internet en très haut débit n'est encore pas tout à fait exhaustive en 2023 avec quelques disparités géographiques qui demeurent. A l'échelle du SCoT, en très haut débit (30Mbit/s ou plus), 85% des locaux sont éligibles en 2023 sur le PETR contre 88% à l'échelle du Gard. Les taux sont très variables à l'échelle des communes, avec :

- 5,5% des communes qui ne disposent d'aucun local éligible au très haut débit (THD),
- 39% des communes qui ont des taux compris entre 30 et 90%,
- 55,5% des communes avec des taux de locaux éligibles supérieurs à 90%.

⁵ Les zones non colorées sur la carte (Nîmes Métropole, Alès Agglomération et une partie du Grand Avignon) correspondent à des communes en zones AMII.



3

TERRITOIRES DYNAMIQUES



TERRITOIRES DYNAMIQUES

3.1 ACTIFS, EMPLOIS ET ENTREPRISES

4 900 emplois en 2020

- 230 emplois entre 2014 et 2020

Un ratio de 1 emploi pour 3,2 habitants

Un taux de concentration de l'emploi de 93%

46% des emplois dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale

15% d'emplois productifs

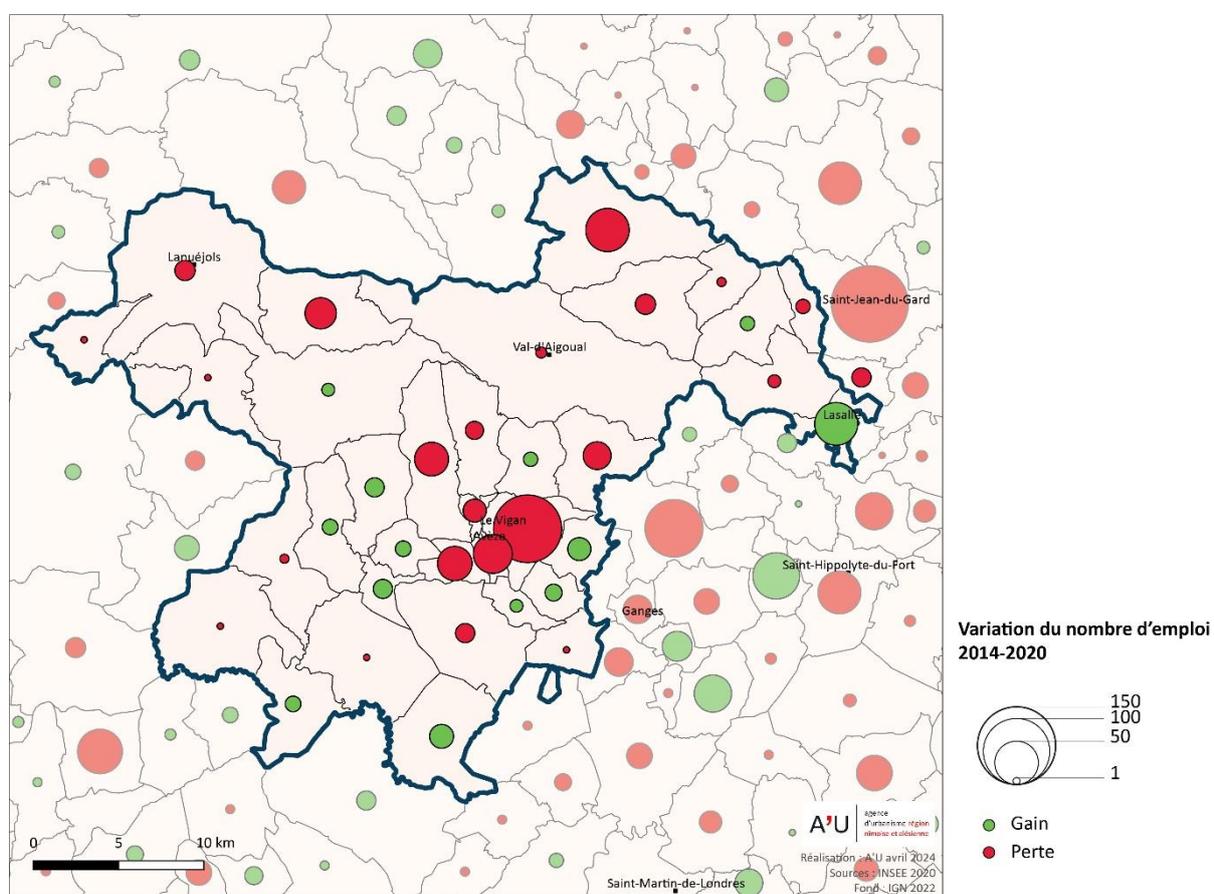
17,9% de taux de chômage

Des revenus médians autour de 18 500/19 000€

3.1.1 PORTRAIT DE L'EMPLOI

Des emplois en recul

Le PETR Causses et Cévennes compte 4 900 emplois en 2020 soit un ratio de 1 emploi pour 3,2 habitants (similaire à celui du département). Le PETR représente 2% de la population du Gard et 2% de ses emplois. Ces derniers sont fortement concentrés sur la commune du Vigan (41% des emplois du PETR), suivie dans une moindre mesure par les communes de Val d'Aigoual (8,8% des emplois), Molières-Cavaillac (7,6% des emplois) et Lasalle (7,5% des emplois).



Carte 26 – Variation du nombre d'emplois entre 2014 et 2020

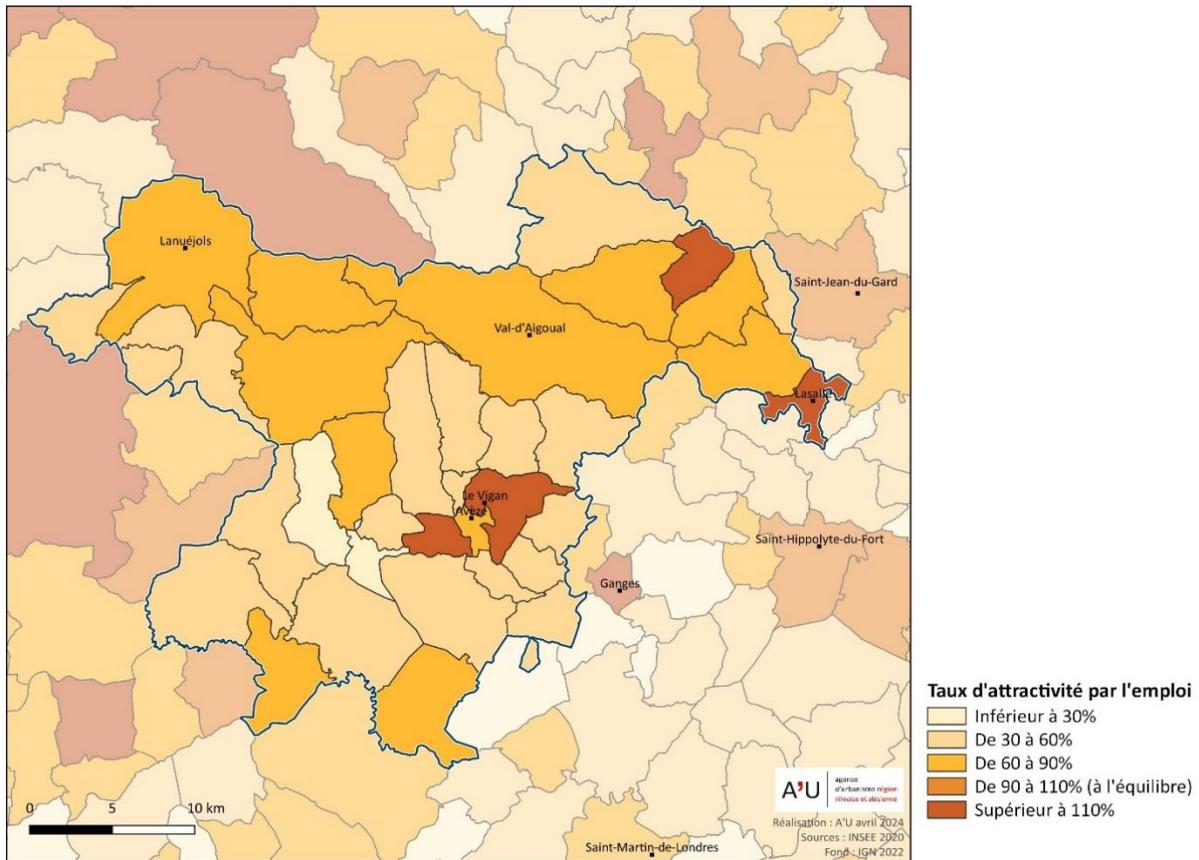
Entre 2014 et 2020, l'emploi est en recul avec -230 emplois. La situation est très disparate selon les communes, avec 61% des communes qui perdent de l'emploi et 39% qui en gagnent. La commune du Vigan est celle qui enregistre le plus fort recul (-113 emplois), suivie dans une moindre mesure de Saint-André-de-Valborgne (-46 emplois) et Avèze (-37 emplois). A l'inverse, les principales communes qui enregistrent des gains sont Lasalle (+45 emplois), Rogues (+14 emplois) et Roquedur (+13 emplois).

Un indice de concentration de l'emploi globalement équilibré

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Si le taux est inférieur à 100, cela signifie que le nombre d'emploi est inférieur au nombre d'actifs occupés du territoire, et que ce territoire est alors plutôt résidentiel. Si le taux est supérieur à 100 c'est l'inverse, le territoire est excédentaire en emplois et attire des actifs venus d'autres territoires. Si le taux est égal à 100, alors le territoire est à « l'équilibre » il y a autant d'emplois que d'actifs occupés sur le territoire.

Sur le PETR des Causses et Cévennes, l'indice de concentration de l'emploi s'établit à 93%, ce qui signifie que le territoire est à l'équilibre : il compte à peine plus d'actifs occupés que d'emplois. Ce taux est élevé au regard des territoires voisins qui sont plutôt des territoires résidentiels, tout particulièrement du côté est (excepté pour le SCoT Pays de Cévennes, lui aussi à l'équilibre). Cet équilibre actifs occupés et emplois fait écho au constat des flux domicile-travail qui mettent en évidence une très forte part des actifs occupés qui à la fois résident et travaillent sur le territoire (75%).

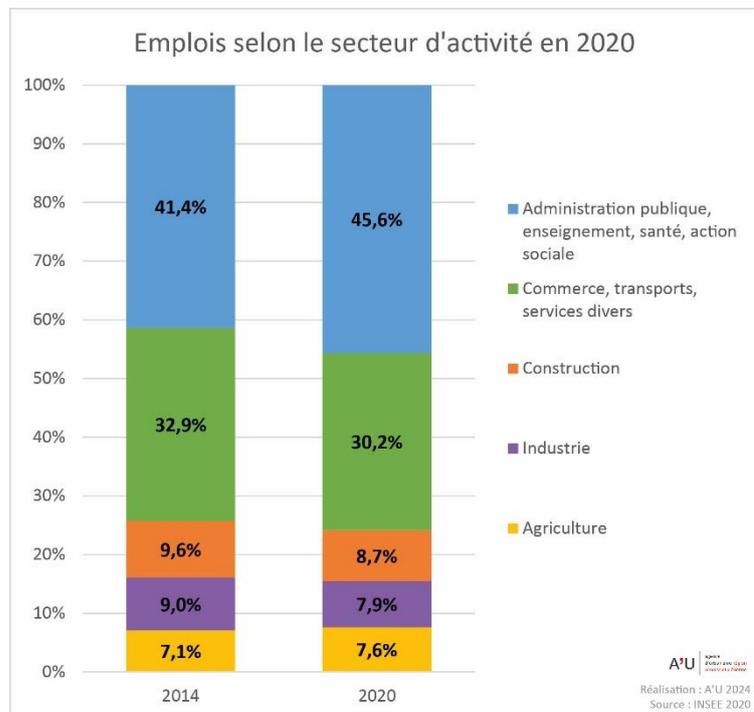
Au niveau des communautés de communes, des disparités en termes de concentration et de nombre d'emplois sont présentes. Le Pays Viganais se démarque avec près de 3500 emplois, soit les $\frac{2}{3}$ des emplois du territoire du PETR. Cette attractivité est fortement liée à la commune du Vigan, qui compte plus de 2100 emplois ainsi qu'un indicateur de concentration de 186 et fait figure de pôle d'emploi rural. Dans des proportions moindres, mais toutefois significatives les communes de Saumane (indice de concentration de 166%), Molières-Cavaillac (120%) et Lasalle (113%), sont-elles-aussi attractives du point de vue de l'emploi. A l'inverse, plus de 44% des communes ont des taux de concentration faibles avec moins de 50 emplois au lieu de travail pour 100 actifs occupés sur la commune.



Carte 27 - Indice de concentration de l'emploi

Une tertiarisation importante de l'emploi mais un maintien du secteur agricole

L'emploi sur le PETR est dominé par le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale avec près de 46% des emplois en 2020. Cette part est en très forte augmentation par rapport à 2014 (+ 4,2 points), ce qui démontre une tertiarisation de plus en plus marquée de l'emploi. Néanmoins des secteurs tels que l'agriculture restent eux aussi importants. Les emplois du secteur agricole représentent 7,6% des emplois en 2020, en hausse par rapport à 2014 (+0,5 points), cette part étant largement supérieure à celle du département (3,6% des emplois). A contrario de ces dynamiques de gains, les trois autres secteurs d'activités que sont l'industrie, la construction, le commerce et les services perdent des emplois, avec un recul particulièrement marqué pour le secteur des commerces et services (-2,7 points).

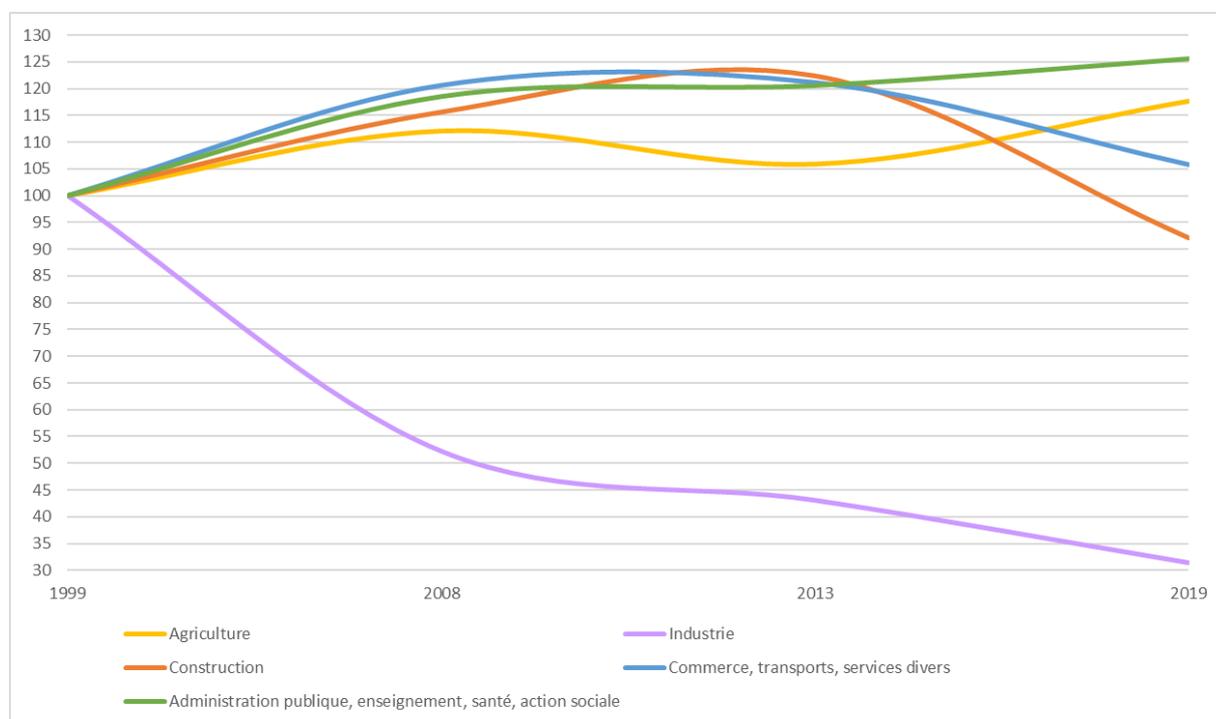


En comparaison des répartitions au niveau départemental, le PETR fait état :

- D'une faible part du secteur des commerces et services (près de 12 points de moins que le département)
- D'une part importante du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (10 points de plus que le département)
- D'un secteur agricole plus représenté qu'à l'échelle du département (4 points d'écart).
- D'une part réduite des emplois du secteur industriels (3 points de moins que le département)
- D'une part du secteur de la construction légèrement plus élevée que celle du département (1 point d'écart).

De manière générale, depuis 1999, les principales évolutions des secteurs d'emplois au sein du PETR sont les suivantes :

- Un secteur industriel en fort recul : -70% par rapport à 1999 (-20% à l'échelle du Gard)
- Un secteur agricole fluctuant qui se maintient : +20% depuis 1999 (-25% dans le Gard)
- Un secteur de la construction qui chute après la crise : -25% depuis 2013
- Un secteur des commerces et services en léger recul : -12% depuis 2013
- Un secteur admin.pu, enseignement, santé en progression constante : + 25% depuis 1999

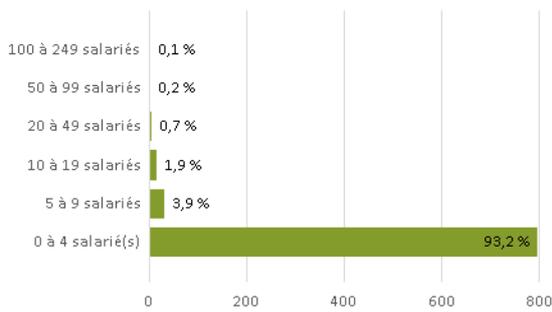


Un tissu important de petites entreprises

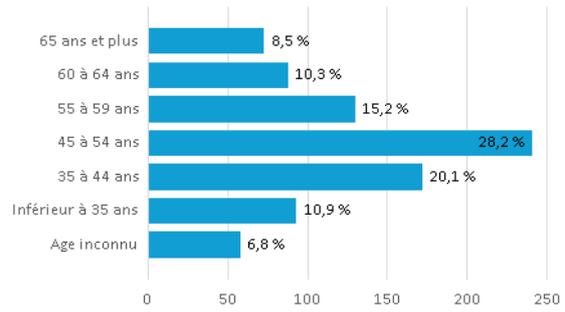
L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Le tissu économique du PETR Causses et Cévennes est principalement constitué d'établissement de petites tailles, comptant entre 0 et 4 salariés (93% des établissements). Concernant l'âge du dirigeant, la fourchette la plus représentée est celle des 45 à 54 ans, suivie des 35 à 44 ans. 34% des dirigeants d'établissements ont plus de 55 ans.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ÂGE DU DIRIGEANT



Sources : Fichiers des CCI d'Occitanie – URSSAF – avril 2021

La répartition des établissements selon le secteur d'activité, et en comparaison de l'Occitanie, montre la spécialisation du territoire dans les secteurs de l'agriculture et de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Le secteur de l'industrie, malgré la fermeture de nombreux établissements depuis les 20 dernières années, reste encore présent avec plus de 7% du nombre d'établissements et du nombre d'emplois.

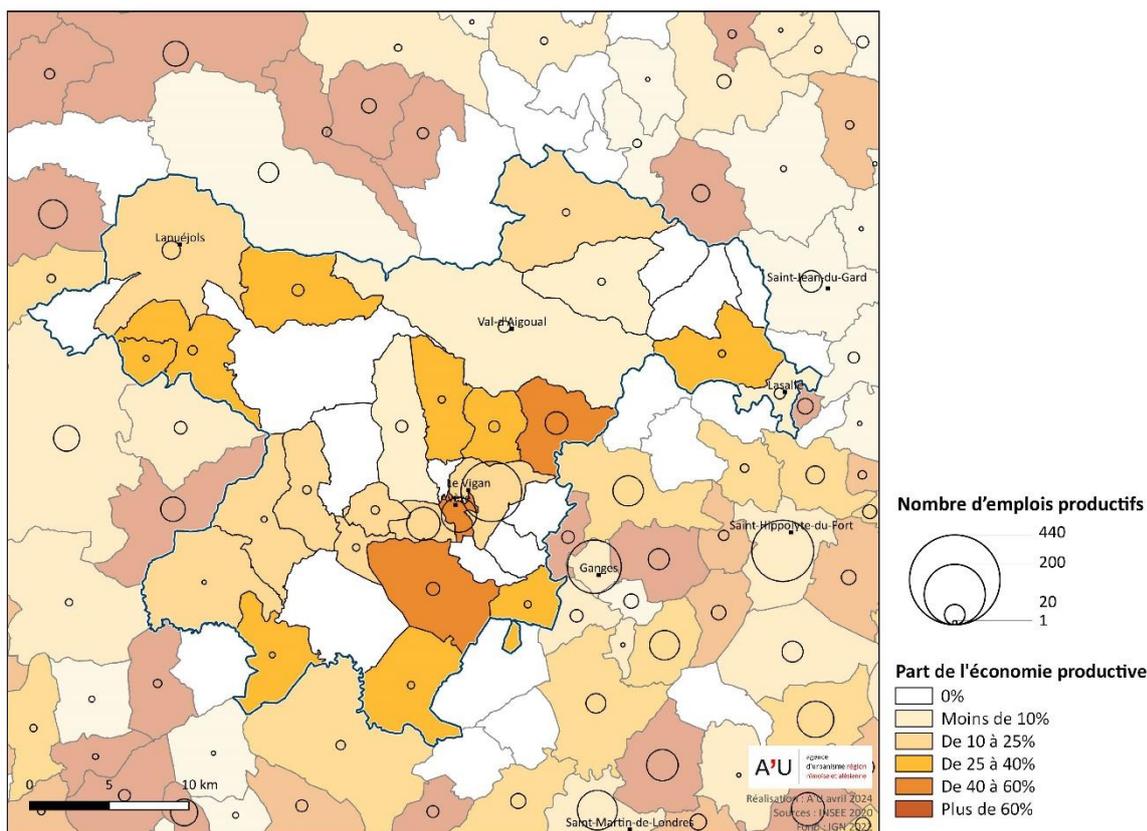
Une économie productive peu représentée

L'économie peut être divisée en deux sphères : présente et productive. Les activités présentes correspondent à des activités locales pour la production de biens et services destinés à la population présente dans la zone, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes. Cette économie repose essentiellement sur les ménages et leur pouvoir d'achat. Les activités productives, quant-à-elles, sont des activités qui produisent des biens consommés en dehors de la zone et des activités de services tournées vers les entreprises de cette sphère. Cette économie concerne les activités économiques marchandes engagées dans une compétition régionale, nationale voire internationale. L'économie productive regroupe des domaines tels que l'industrie, les services aux entreprises, le commerce de gros, le transport de marchandises etc.

Sur le PETR Causses et Cévennes, l'économie productive représente 15% de l'emploi salarié total contre 29,6% dans le Gard. Les emplois productifs sont concentrés sur Le Vigan (209 emplois), Avèze (70 emplois), Molières-Cavaillac (63 emplois), St-André de Majencoules (29 emplois) et Lanuéjols (19 emplois). Les autres communes du territoire ne comptent pas plus de 10 emplois productifs. Concernant la part représentée par les emplois productifs, quelques disparités communales peuvent être observées :

- 11 communes ne comptent aucun emploi productif,
- Trois communes disposent de taux supérieurs à 40% : Avèze, Saint-André-de-Majencoules et Montdardier.

Les taux d'activités productives sur les Causses et Cévennes, globalement faibles sur une large partie du territoire, témoignent de l'importance de l'économie résidentielle, liée aux dépenses des ménages, pour le fonctionnement économique du PETR.



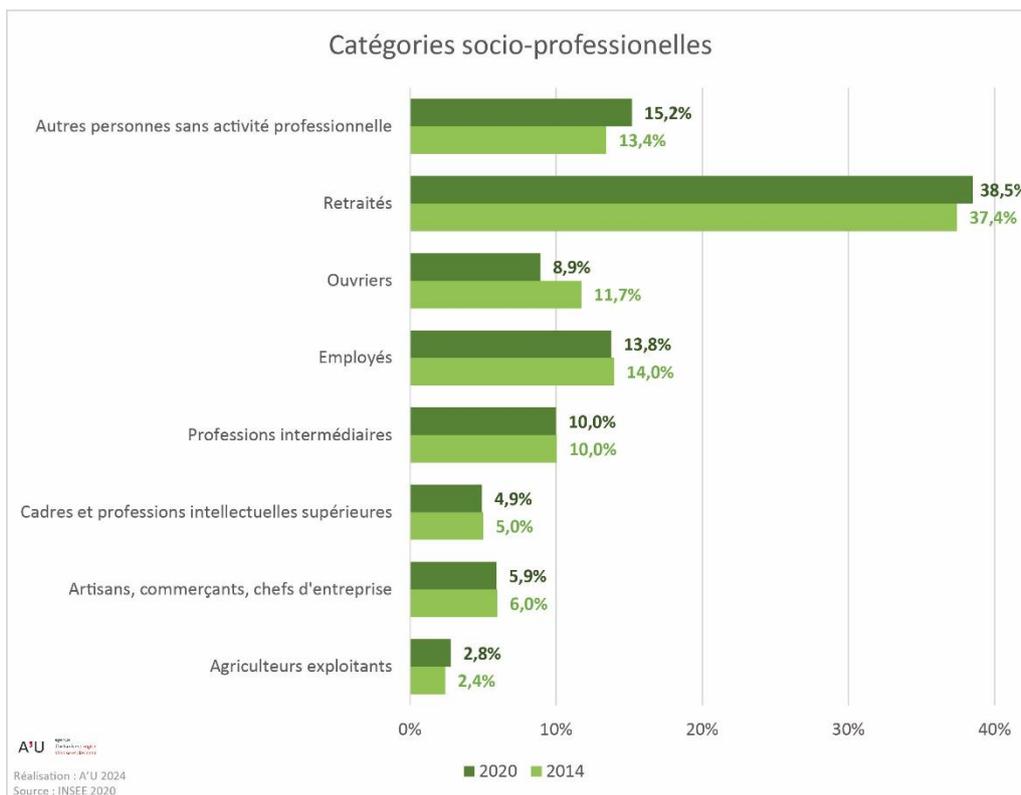
Carte 28 - L'économie productive en 2020

3.1.2 PORTRAIT DES ACTIFS

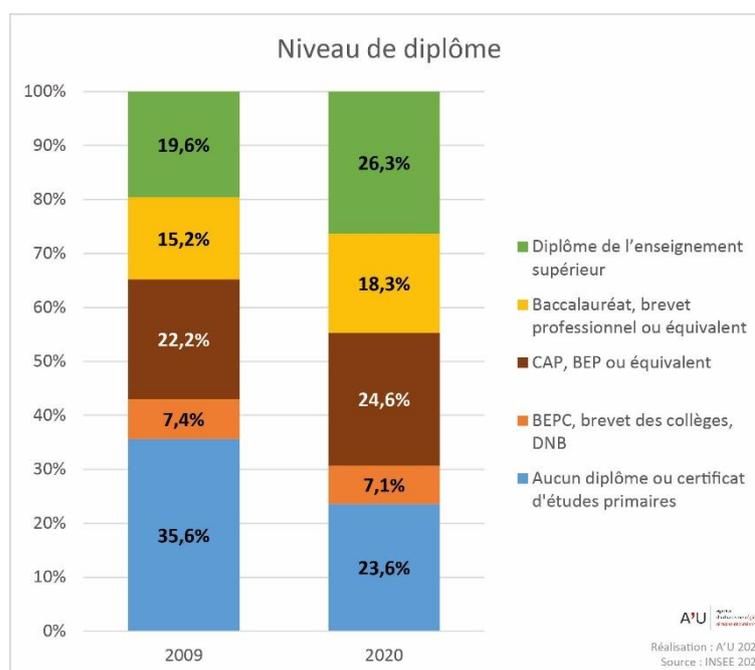
Des CSP dominés par les retraités et des niveaux de formation en hausse

En 2020, la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) la plus représentée sur le PETR est celle des retraités (38,5%), suivie des personnes sans activité professionnelle (15,2%), puis des employés (13,8%). Les agriculteurs exploitants représentent 2,8% des actifs, soit un taux important et supérieur à celui du département (0,8%). De manière générale, le PETR compte proportionnellement moins d'ouvriers, de professions intermédiaires et de cadres qu'à l'échelle du Gard et plus de retraités, d'agriculteurs exploitants, d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Entre 2014 et 2020, les retraités (+1,1 points), les personnes sans activité professionnelle (+1,6 points) et les agriculteurs exploitants (+0,4 points) sont en augmentation sur le territoire tandis que les ouvriers (-2,8 points) sont en recul significatif.



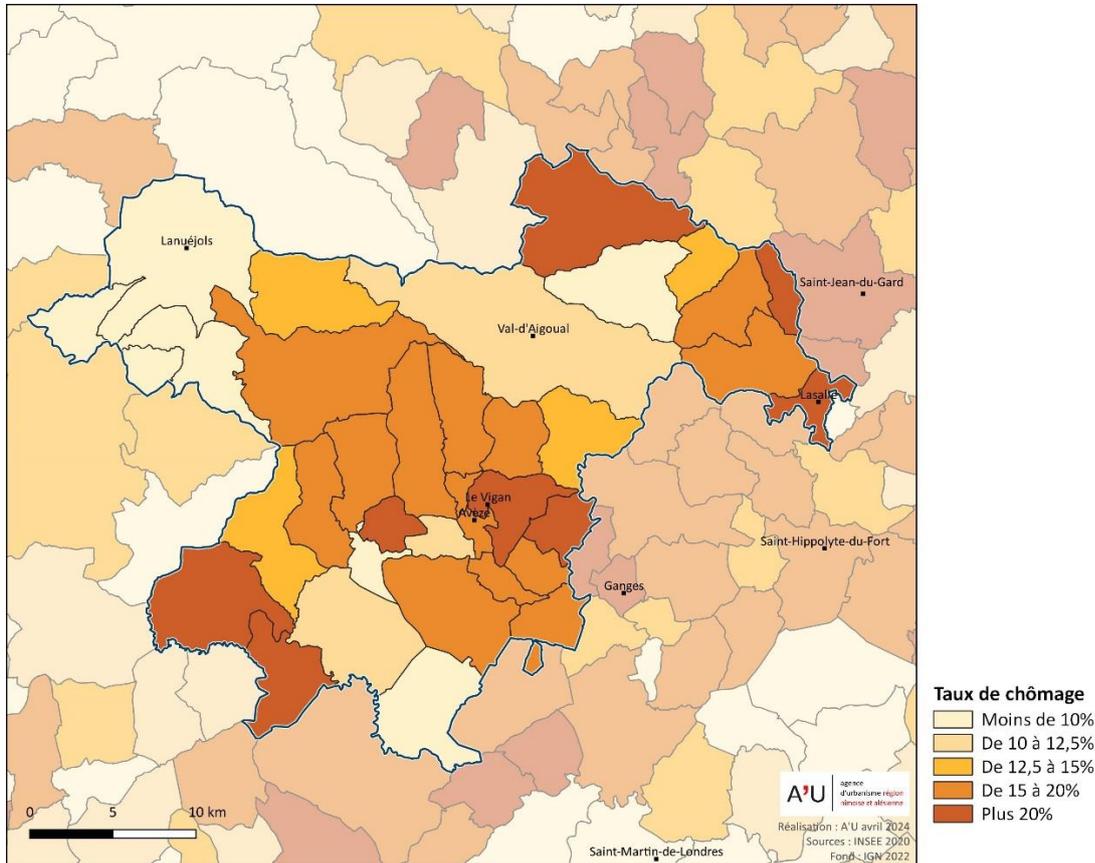
Le niveau de formation des plus de 15 ans non scolarisés a enregistré entre 2009 et 2020 une forte baisse de la proportion de personnes non diplômées ou, tout au plus, avec un Certificat d'études primaires/Brevet des collèges (-12 points). Cette évolution s'est essentiellement faite au profit des diplômés de l'enseignement supérieur (+6,7 points). Les catégories des diplômés d'au moins un baccalauréat ou équivalent et les diplômés d'un CAP-BEP ont toutes deux progressées d'un peu plus de +2 points. Ces évolutions sont très représentatives de ce qui s'est passé à l'échelle du département du Gard sur la même période, avec des jeunes générations qui font des études plus longues. Le niveau de diplôme demeure toutefois globalement moins élevé à l'échelle du PETR qu'à l'échelle du Gard.



Dans l'objectif de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et de créer une vie étudiante, Le Vigan a été sélectionnée parmi les 13 premières villes de France pour l'expérimentation du dispositif « Campus Connecté ». L'objectif de cette démarche est permettre l'intégration d'un cursus universitaire à un public éloigné géographiquement des universités, pouvant éventuellement déboucher sur une deuxième ou troisième année dans les universités en présentiel.

Un taux de chômage élevé

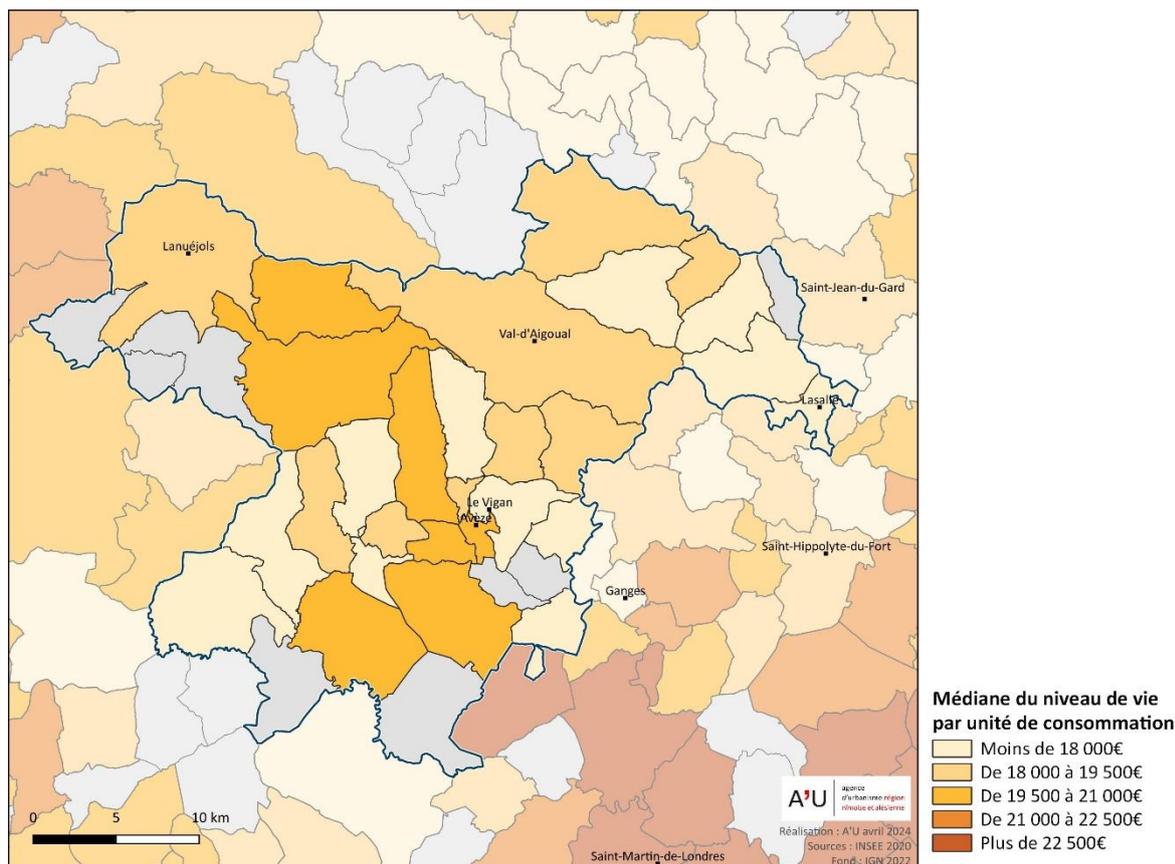
Le territoire du PETR présente en 2020, un taux de chômage de 17,9%, soit un taux supérieur à celui du Gard (16%). Ce taux de chômage élevé est assez similaire au reste des espaces ruraux voisins du PETR. A l'échelle communale, 8 communes présentent des taux de chômage supérieurs à 20%, dont deux supérieurs à 35% (Peyrolles et Roquedur). Les communes du Vigan et de Lasalle regroupent à elles deux 40% des chômeurs du PETR avec des taux de chômage communaux qui tournent autour de 24%.



Carte 29 - Taux de chômage en 2020

De faibles revenus médians

Le revenu médian des ménages dans les deux EPCI composant le PETR sont faibles, aux alentours de 18 500/19 000€ (contre 21 330 € à l'échelle du Gard et 23 080€ en France métropolitaine). La totalité des communes du SCoT ont des revenus médians inférieurs à la médiane du département. En toute logique, les taux d'imposition sont également très faibles, avec à peine plus de 35% de ménages fiscaux imposés. A noter que les territoires voisins affichent des revenus médians faibles mais légèrement supérieurs à ceux observés sur le PETR Causses et Cévennes.



Carte 30 - Revenus médians en 2020

L'analyse des données économiques, de l'emploi, du niveau de formation et des revenus des ménages met en évidence les difficultés structurelles du territoire (emploi en recul, faible niveau de qualification, taux de chômage élevé, etc.). Le modèle local historique fondé sur l'agriculture et l'industrie disparaît progressivement. Néanmoins, l'emploi dans le secteur agricole et dans le secteur sanitaire et social semble repartir à la hausse. D'autres secteurs tels que la filière bois et le tourisme méritent d'être développés et diversifiés afin de déterminer s'ils peuvent constituer des gisements d'emplois (voir parties 3.2.3 et 3.2.4).

PREMIERS ENJEUX

- » Maintien des emplois du territoire.
- » Mise en place de politiques de lutte contre la précarité, les inégalités et le chômage.
- » Développement des emplois productifs.
- » Renforcement des filières locales (circuits-courts, bois, tourisme etc.).
- » Développement de l'offre de formation supérieure.

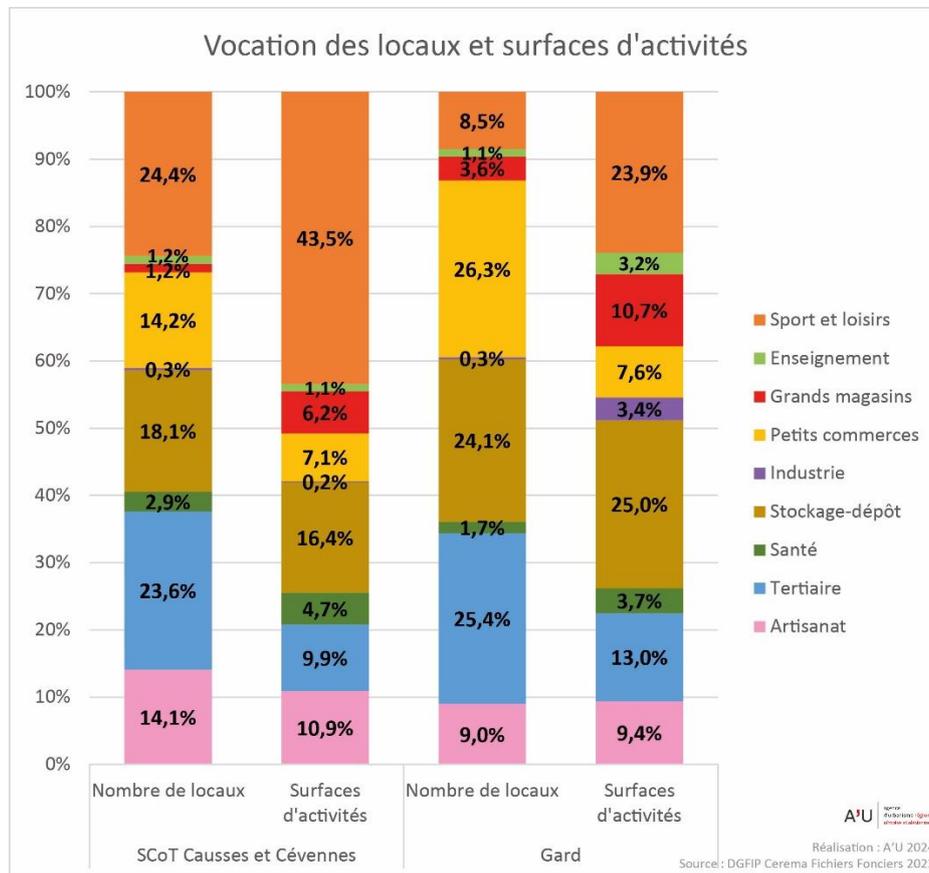
3.2 ACTIVITE ECONOMIQUE DEDIEE

43% des surfaces d'activités dédiées au sports, loisirs et tourisme
12 zones d'activités économiques

3.2.1 L'ACTIVITE ECONOMIQUE TERRITOIRE

Une activité économique dominée par les activités liées au sports et loisirs et à l'artisanat

De manière générale l'activité économique au sein du PETR Causses et Cévennes est spécialisée vers les activités liées au sport, loisirs et tourisme, qui représentent plus de 43% des surfaces d'activités (contre 24% à l'échelle du Gard). L'artisanat est également fortement représenté par rapport au département, en totalisant 14% des locaux et 11% des surfaces d'activités. A l'inverse, les locaux tertiaires, les grands magasins, le stockage-dépôt sont peu représentés.



Un secteur industriel historique

La part de l'emploi industriel sur le territoire est de 7,9%. Cette part est inférieure à celle du Gard qui est de 10,5%. Les entreprises industrielles sont majoritairement implantées en Pays Viganais avec la filière historique de la bonneterie et notamment l'entreprise de collants et lingerie CSP Paris Fashion Group, qui commercialise les marques Well et Le Bourget. Il s'agit du premier employeur du territoire avec environ 200 salariés. La scierie UFV (35 salariés) et l'imprimerie Clément (19 salariés) constituent les deux autres employeurs industriels importants du territoire viganais.

L'emploi industriel est également présent dans les communes excentrées avec la présence de nombreuses entreprises artisanales dans les domaines de la menuiserie, ferronnerie, poterie et des énergies renouvelables.

Un secteur sanitaire et social fort

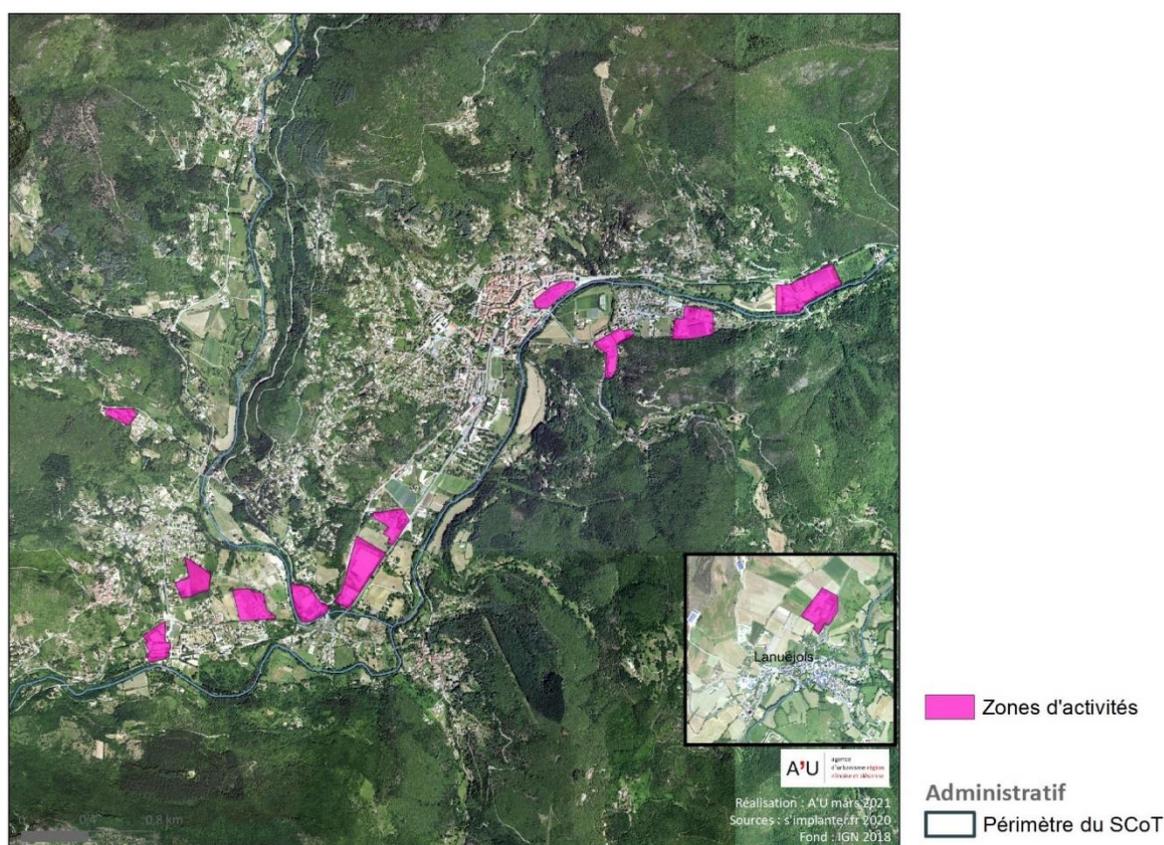
Le territoire affiche une réelle spécialisation dans le domaine sanitaire et social avec 5 EHPAD totalisant 208 lits, un centre de soins de suite et de réadaptation de 50 lits près du Vigan ainsi que 4 établissements et services d'aides par le travail. Ce secteur est en croissance et offre de nombreuses opportunités d'emplois pour les métiers de la filière (aides-soignantes, infirmières, kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés et personnels administratifs). Le centre de soins des Châtaigniers à Molières-Cavaillac est notamment le 3^{ème} employeur du PETR, avec une tranche d'effectifs salariés comprise entre 50 et 99 salariés.

3.2.2 LES ZONES D'ACTIVITES

Des zones d'activités économiques avec peu de disponibilités

Le territoire compte 12 zones d'activités économiques toutes situées entre le Vigan et Molières-Cavaillac excepté une sur Lanuéjols. Au total, près de 40 ha de zones d'activités sont comptabilisés sur le PETR. La majeure partie des zones d'activités sont mixtes, avec des locaux d'activités tournés vers l'artisanat (29%), suivi du tertiaire (27%) puis du stockage-dépôt (23%). Des magasins sont également présents à hauteur de 16%, tandis que les locaux industriels sont peu représentés. 7 locaux sont vacants en 2018 dans ces zones d'activités soit une superficie de plus de 14 000 m².

Zones d'activités



Carte 31 - Zones d'activités en 2020

De plus, l'analyse des disponibilités foncières⁶ révèle que les zones d'activités existantes sont remplies à plus de 98%, avec très peu d'espaces sont disponibles restants. Des espaces classés en activité sont identifiés dans les documents d'urbanisme communaux mais correspondent à de la création ou de l'extension de zone et non vraiment à des dents-creuses. Parmi les 7,7 ha identifiés, sont représentés une zone de 5,2 ha à Campestre-et-Luc, identifiée dans le PLU mais qui semble obsolète à l'heure actuelle, et une zone non bâtie à l'heure actuelle de 2,5 ha en continuité de la ZA du Pouchonnet à Avèze.

Type de disponibilité foncière	En zones d'activités existantes	En activité dans les PLU (hors existant)
Non bâti	0,1 ha	7,7 ha
Potentiellement divisible	1,4 ha	1,1 ha

PREMIERS ENJEUX

- » Optimisation du foncier économique en structurant l'offre d'accueil en priorité au sein des zones d'activités existantes (requalification, densification).
- » Maintien des filières économiques historiques (industrie textile, artisanat)
- » Aide au développement d'actions de recherche et de formations supérieures en lien avec les aménités du territoire (paysages, bois, industrie, agriculture, tourisme, etc.).

⁶ L'analyse des disponibilités foncières a été réalisée sur la base de de l'observatoire des disponibilités foncières de l'A'U et de la DDTM (mise à jour en 2022), qui détecte dans l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser des documents d'urbanisme opposables (ou dans la tache urbaine pour les communes qui ne disposent pas de document d'urbanisme) les parcelles libres de construction ainsi que les parcelles potentiellement divisibles (de superficie supérieure à 2000 m² et occupées à moins de 10 % avec une disposition favorable à la division).

3.3 L'AGRICULTURE

244 exploitations en 2020

Plus de 29 700 ha de surfaces agricoles en 2023

67% des espaces agricoles représentés par des estives et des landes

5 labels AOC et 6 labels IGP

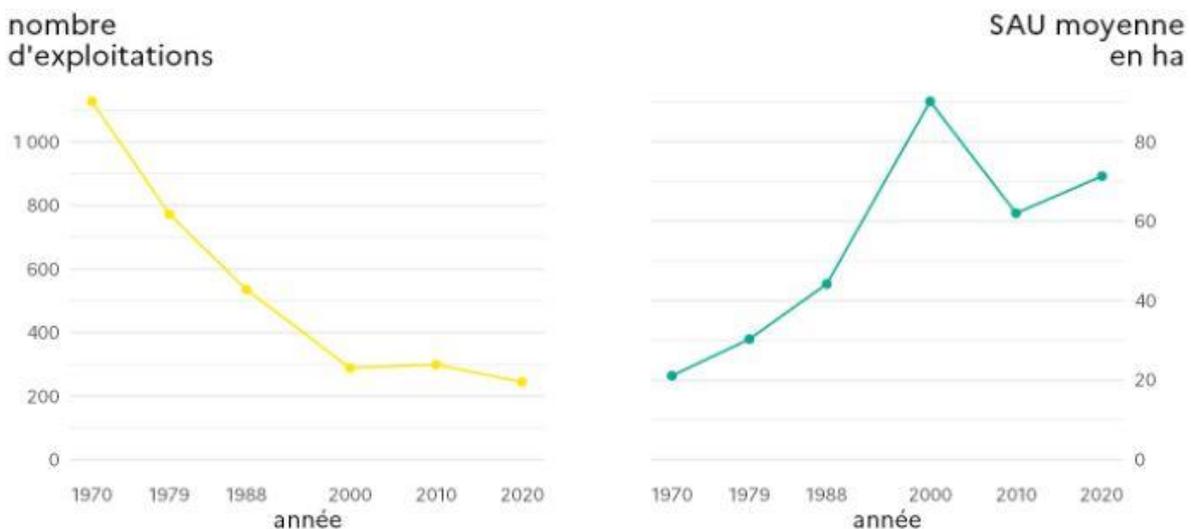
3 840 ha cultivés en agriculture biologique

3.3.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Des exploitations agricoles en recul et un vieillissement de la profession agricole

Le PETR Causses et Cévennes compte 244 exploitations en 2020, soit une baisse de -18,4% par rapport à 2010. La SAU totale représente quant-à-elle plus de 17 400 ha en 2020, une superficie en baisse par rapport à 2010 (-1130 ha). La SAU moyenne par exploitation est toutefois en hausse dans la mesure où le recul des exploitations est plus rapide que celui de la SAU. La part de la Surface Agricole Utile (SAU) s'établit autour de 20% de la surface totale du PETR. Les territoires agricoles sont principalement situés dans les communes caussenardes aux périphéries nord et sud-ouest du territoire ou en fond de vallées.

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne SCoT du PETR Causses Cévennes



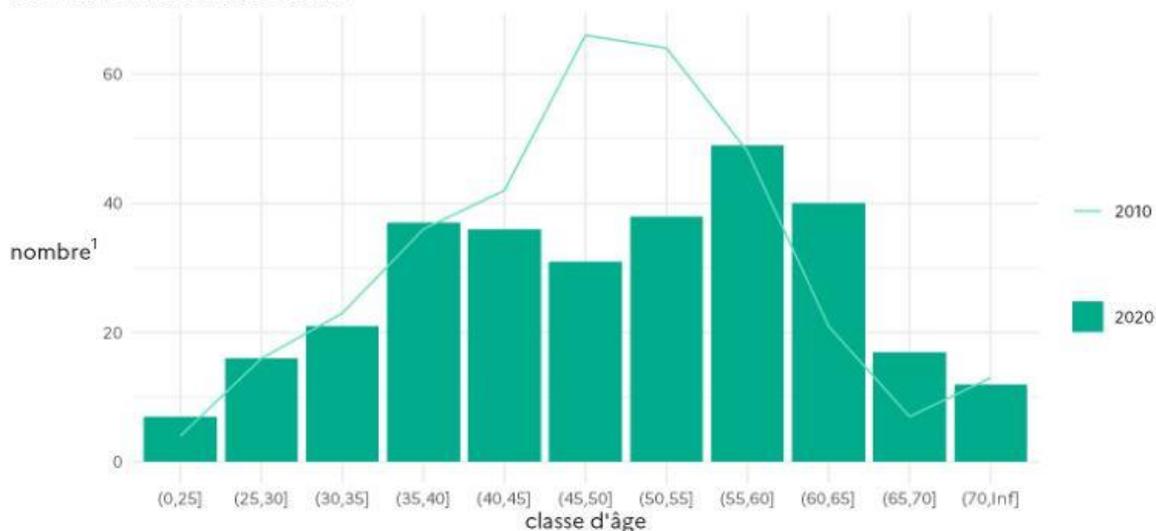
source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Concernant la taille des exploitations, les micro exploitations représentent plus de la moitié des exploitations du SCoT Causses et Cévennes avec 52% des exploitations en 2020, suivies des petites exploitations (36%). Les moyennes et les grandes exploitations sont peu nombreuses, elles ne représentent que 12% des exploitations contre 35% à l'échelle du Gard.

L'orientation technico-économique des exploitations est extrêmement variée au sein du territoire. Globalement, elle est plutôt tournée vers les ovins ou caprins (27% des exploitations), suivis des légumes et champignons (19% des exploitations), de la polyculture et/ou polyélevage (14% des exploitations) et des fruits ou autres cultures permanentes (13%).

Concernant la main d'œuvre et le devenir des exploitations agricoles, il apparaît une baisse à fois du nombre d'actifs agricoles entre 2010 et 2020 mais aussi une baisse de volume de travail en équivalent temps-plein. Le PETER Causses et Cévennes compte 753 actifs agricoles en 2020 ce qui représente une main d'œuvre totale de 343 personnes en équivalent temps plein, soit une baisse de plus de 20% par rapport à 2010. Ce recul est principalement dû à une diminution de la main d'œuvre permanente, la main d'œuvre saisonnière étant plutôt stable. Il est également à noter un vieillissement généralisé des chefs d'exploitations agricoles par rapport à 2010. La tranche des 40-55 ans s'est effondrée et est beaucoup moins représentée qu'en 2010, tandis que la tranche des 60-70 ans est en augmentation.

Âge des chefs d'exploitations
SCoT du PETER Causses Cévennes

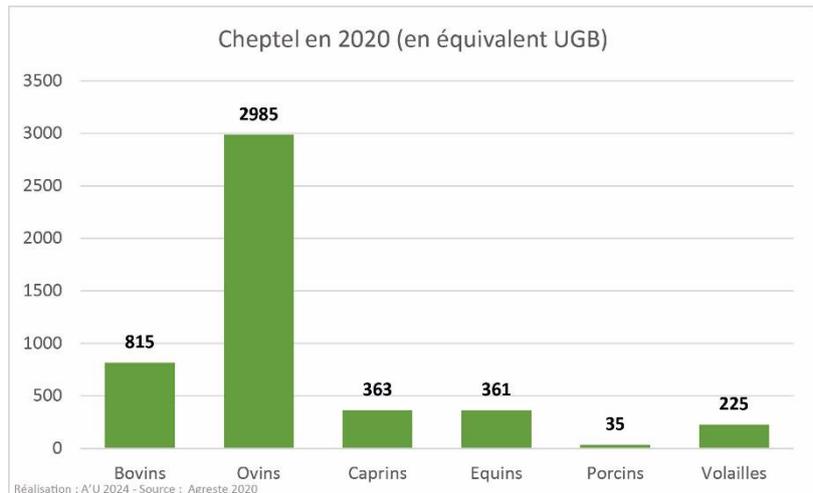


¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Cette conjoncture pose notamment la question du devenir des exploitations agricoles. En 2020, 27% des exploitations ont un chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, qui a plus de 60 ans. Si pour certaines de ces exploitations, il n'est pas envisagé de départ du chef ou du coexploitant dans l'immédiat (11% des exploitations du PETER) ou qu'une reprise est déjà envisagée (6% des exploitations du territoire), pour 8% des exploitations, l'avenir de cette dernière est inconnu.

En matière de nouvelles installations agricoles, une grande partie des installations concerne de très petits projets, principalement en maraîchage, sur des surfaces agricoles restreintes, portés par des porteurs de projets en reconversion et ne pouvant pas prétendre à des aides à l'installation. Ces personnes s'installent donc en tant que cotisants solidaires à la Mutualité Sociale Agricole. Selon les informations fournies par la chambre d'agriculture, bon nombre de ces projets échouent en raison de leur manque de viabilité économique. Le reste des installations s'inscrit dans la procédure d'Aide à l'installation de Jeune Agriculteur, avec des dossiers plus structurés et un certain niveau d'investissement. On remarque la tendance à la structuration en GAEC familial avec plusieurs ateliers ainsi que le recours progressif au salariat pour les exploitations ayant atteint un volume d'activité conséquent.

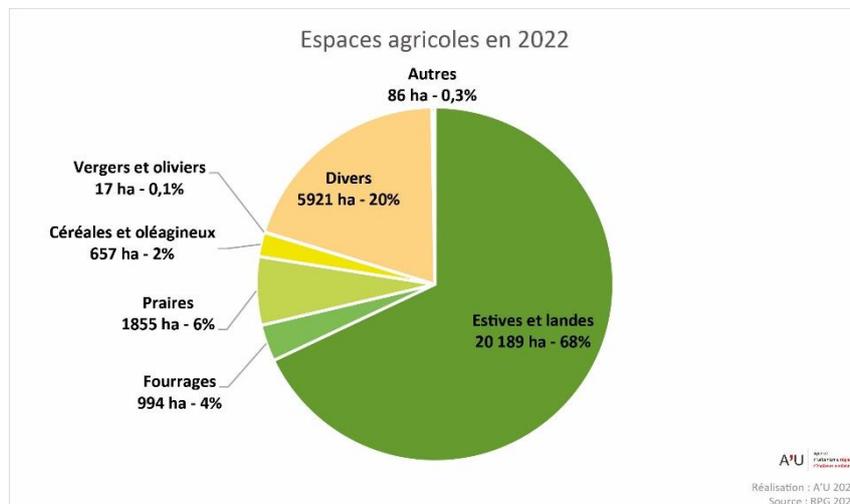
En matière d'élevage, 132 exploitations disposent d'un cheptel soit un équivalent de 4 797 UGB en 2020. Les ovins constituent le cheptel largement dominant au sein du territoire, suivis des bovins, des caprins et des équins. La totalité des cheptels enregistrent des diminutions à l'exception des ovins, dont le nombre de têtes est stable. L'apiculture s'est développée avec plus de 3 246 ruches en 2020.



3.3.2 CARACTERISTIQUES DES ESPACES ET DES PRODUITS AGRICOLES

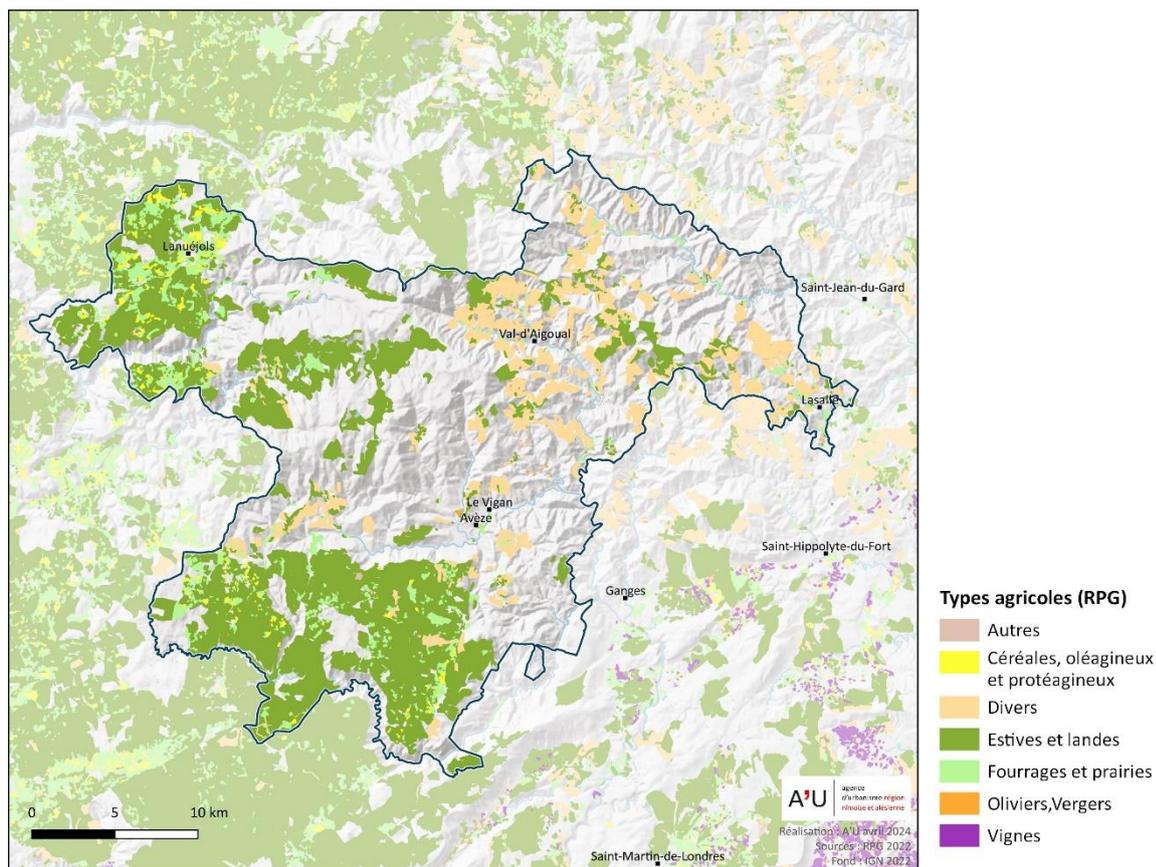
Des espaces agricoles dominés par les estives et les landes

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) identifie 29 720 ha de surfaces agricoles en 2022 sur le PETR Causses et Cévennes. L'agriculture est largement dominée par les estives et les landes (68% des espaces), suivis des types agricoles divers (principalement châtaigneraie ou chênaie entretenues par des porcins ou petits ruminants et surface agricole temporairement non exploitée). Les 12% derniers pourcents d'espaces agricoles se partagent entre prairies permanentes ou temporaires, fourrages, céréales et oléagineux.



Pour ce qui est de la localisation, plusieurs espaces peuvent être identifiés :

- Les Causses (Noir, Bégon, Campestre et Blandas) sont des espaces à dominante agricole, majoritairement composés d'estives et de landes. Quelques parcelles de céréales et prairies entrecourent ces espaces.
- Le plateau du Lingas, sur la commune de Dourbies, constitue – tout comme les Causses – un espace agricole essentiellement composé d'estives et de landes.
- Enfin, des espaces agricoles sont également présents dans les vallées Borgne et de Valleraugue avec essentiellement des espaces agricoles divers (châtaigneraie et chênaie entretenues par petits ruminants).



Carte 32 - Espaces agricoles en 2022

Des produits agricoles reconnus

Plusieurs productions agricoles caractérisent le système agricole des vallées cévenoles : l'oignon doux, le maraîchage, les châtaignes, les pommes, le miel et la production du fromage de chèvre, le Pélardon. Sur les causses, les terres agricoles sont consacrées à l'élevage (ovin-lait pour le Roquefort, ovin-viande et bovin viande en élevage extensif). Ces produits du terroir ont obtenu des labellisations avec :

- 5 labels AOC : Oignon doux des Cévennes, Châtaigne des Cévennes, Pélardon, Bleu des Causses et Roquefort
- 6 labels IGP : Chapon des Cévennes, Miel des Cévennes, Volailles du Languedoc, Vins des Cévennes, Vins du Gard et Vins du Pays d'Oc.

La structuration de la filière de l'oignon doux des Cévennes, notamment, a eu un effet notable sur le territoire avec, au fil des ans, une augmentation de la surface cultivée et une augmentation du nombre de producteurs. La coopérative « Origine Cévennes » réunit une centaine d'adhérents producteurs d'oignon doux.

L'agriculture, structurée autour de filières à bonne valeur ajoutée, a encore un potentiel de développement et attire des candidats à l'installation. Le territoire a par ailleurs la volonté de développer ces installations à haute valeur ajoutée (produits labellisés, agriculture biologique etc.)

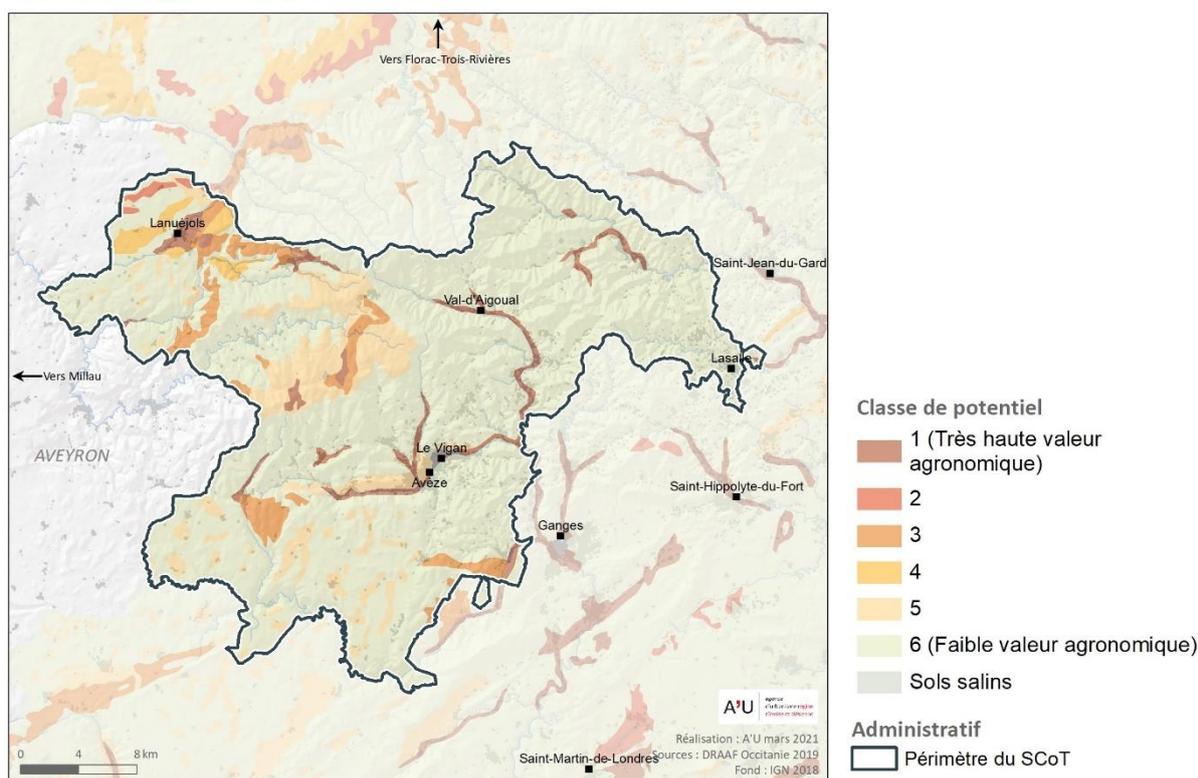
Un très fort potentiel agronomique dans les vallées

Une étude a été menée en 2010 par le Cemagref et l'INRA sur le territoire du Languedoc-Roussillon dans l'objectif d'établir un classement des sols selon leur potentiel agronomique et leur aptitude à la diversification des cultures. De nombreux critères ont été pris en compte : la salinité, la réserve utile en eau, la battance, l'hydromorphie, la pierrosité et l'acidité.

Le potentiel agronomique sur le PETR Causses et Cévennes est majoritairement faible, avec toutefois des espaces résiduels de haute valeur agronomique localisés essentiellement dans les vallées et sur le Causse Noir autour de Lanuéjols. Ce haut potentiel agronomique est essentiellement situé sur des fluvisols, sols issus d'alluvions

déposés par les cours d'eau. Situés dans le lit des rivières, ces sols sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont localisés en zone inondable. Quelques histosols sont également présents dans cette catégorie (vers le plateau du Lingas et Saint-Sauveur-Camprieu). Il s'agit de sols soumis à des excès d'eau, composés essentiellement de matières organiques sous forme de tourbe. Les valeurs agronomiques moyennes, quant-à-elles, se retrouvent sur certaines parties des sols issus de matériaux calcaires (rendisols et calcisols) ainsi que sur des sols évolués : les fersisols (sols rougeâtres avec de bonnes capacités d'échanges et de rétention d'eau) et les alocrisols (sols acides riches en aluminium). Les espaces de faible valeur agronomique sont dominés par des sols fins sur une roche minérale (lithosols et rankosols).

Potentiel agronomique des sols

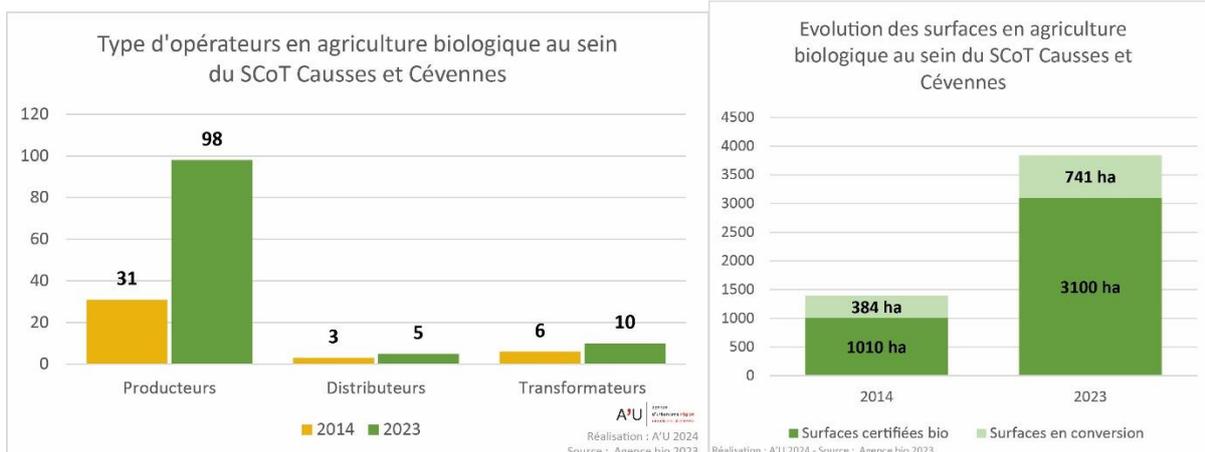


Carte 33 - Potentiel agronomique des sols

Il est toutefois à noter que la notion de potentiel agronomique des sols doit être utilisée avec précaution dans la mesure où elle s'apprécie selon le type de culture déployée, toutes les cultures ne nécessitant pas le même type de sol. Afin d'avoir une vision plus complète du potentiel agricole d'un territoire, il est nécessaire de prendre en considération d'autres facteurs, tels que l'irrigation, la présence d'un label de qualité (AOC, IGP), le niveau de morcellement des parcelles etc.

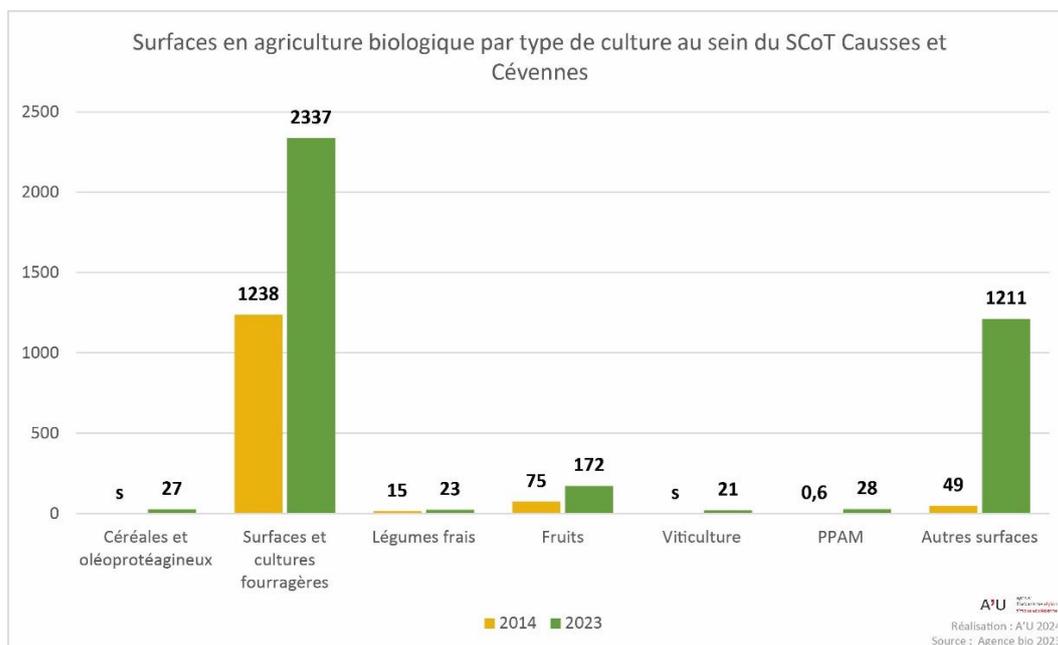
Une forte progression de l'agriculture biologique

En 2023, le PETR Causses et Cévennes compte 98 exploitations en agriculture biologique, soit une surface cultivée de 3 841 ha dont 741 ha en conversion. Ceci correspond à une augmentation notable depuis 2014 avec environ +216% d'évolution du nombre d'exploitations et +176% des surfaces. Sur la période l'agriculture biologique a donc progressé d'environ +13% par an, soit environ 7 nouvelles exploitations biologiques et 270 nouveaux hectares par an.



Pour ce qui est des opérateurs, ce sont les producteurs qui ont connu la plus forte croissance, avec une multiplication par trois du nombre de producteurs en agriculture biologique entre 2014 et 2023. Dans une moindre mesure, le nombre de transformateurs et de distributeurs sont aussi en hausse sur le territoire.

Les surfaces cultivées en agriculture biologique sont très largement dédiées aux surfaces fourragères (61%). Ces dernières ont par ailleurs enregistré une forte évolution ces 9 dernières années, avec +89% de surfaces en biologique. Les autres surfaces agricoles représentent aussi une part importante de la production avec 32% des surfaces en 2023 et une hausse majeure par rapport à 2014. Ces dernières peuvent correspondre à de la jachère, des jardins et vergers familiaux, des surfaces boisées cultivées, etc. De plus, 4,5% des surfaces sont consacrés aux fruits, qui ont enregistré une forte progression depuis 2014 avec +130%.



La part des surfaces en agriculture biologique est de 21,8% au sein de la CC Causses Aigoual Cévennes et de 22,4% au sein de la CC du Pays Viganais.

Concernant l'élevage, les cheptels biologiques comptent 580 chèvres, 315 brebis viande, 63 vaches allaitantes et 538 ruches.

Circuits courts et marchés (voir 2.3.3)

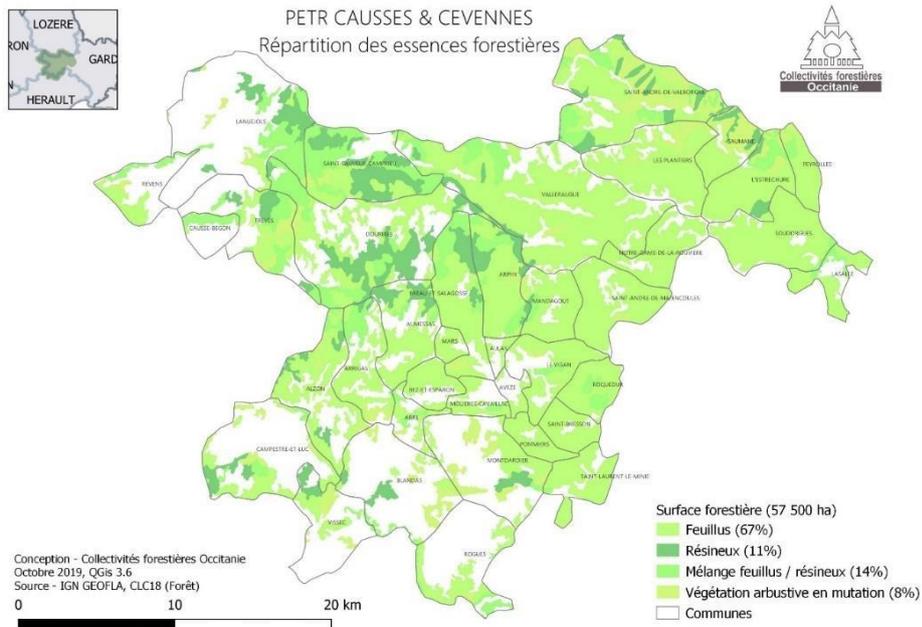
PREMIERS ENJEUX

- » Aide à l'installation des agriculteurs et des éleveurs pour la reconquête des terres en friche et des terrains agricoles en zone plates et inondables et la lutte contre la fermeture des milieux.
 - » Création de ceintures agricoles autour des villages et des bourgs.
 - » Accompagnement des personnes pratiquant une agriculture vivrière et biologique pour le développement d'une agriculture favorable à la biodiversité.
 - » Développement des filières agricoles emblématiques locales dans un esprit d'agriculture durable en prenant en compte le problème de l'appauvrissement des sols et de l'adaptation aux changements climatiques.
-

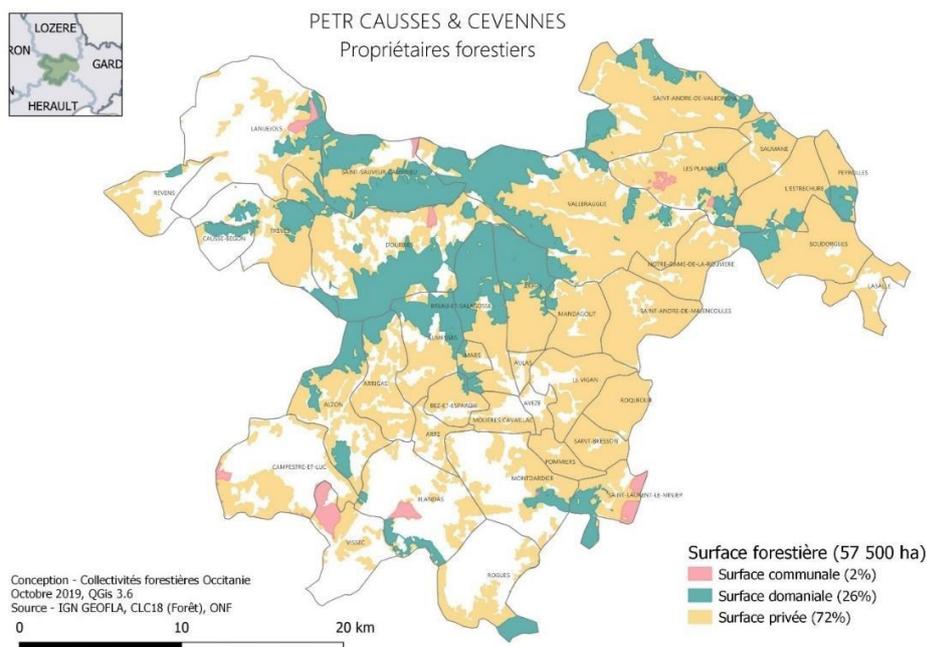
3.4 LA FILIERE BOIS

3 scieries et 11 chaufferies sur le SCoT

Le couvert forestier est omniprésent dans les vallées cévenoles, seules les communes caussenardes sont nettement moins couvertes. Les 2/3 de la surface forestière sont composés de feuillus avec la prédominance du châtaignier. Les résineux, peu présents, sont principalement localisés dans les forêts d'altitude, dans le Massif de l'Aigoual. Une large partie du couvert forestier est constitué de forêts privées (72%), suivies de forêts domaniales (26%), et de seulement 2% de forêts communales.

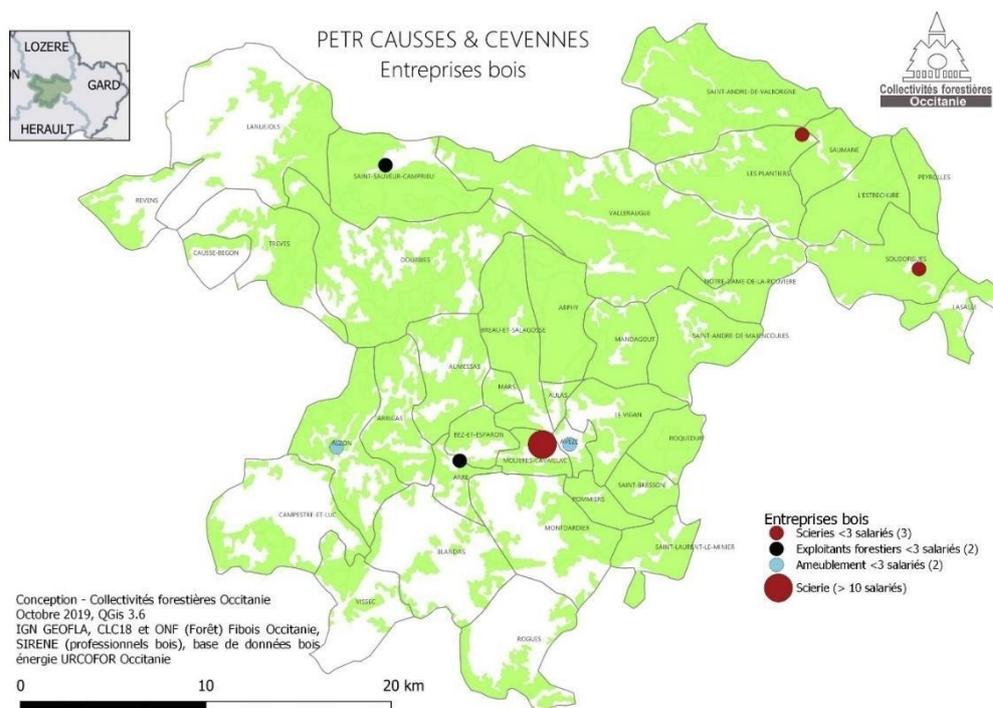


Carte 34 - Répartition des essences forestières sur le PETR



Carte 35 - Types de propriétaires forestiers

La notion de filière bois désigne la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment et recyclent le bois, de la source (forêt, bocage, arbre épars...) à l'utilisateur final ou à la fin de vie de l'objet. A l'échelle de l'Occitanie la filière bois représente 2,6 milliards de chiffre d'affaire en 2014. Sur le PETR Causses et Cévennes les entreprises de la filière bois sont relativement peu nombreuses compte-tenu de l'importance du couvert forestier. La présence d'une scierie de 35 employés pratiquant la première et deuxième transformation dans le secteur du Vigan permet néanmoins de structurer la filière et de générer de l'activité à un certain nombre d'exploitants forestiers.



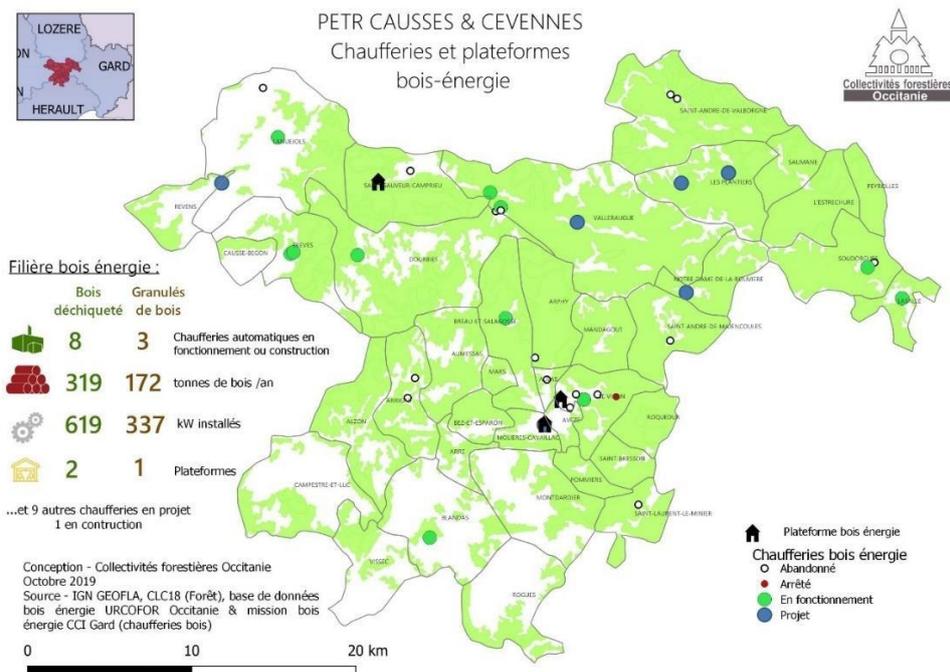
Carte 36 - Entreprises bois sur le PETR

En 2019, en plus de l'emploi dans les scieries (environ 40 emplois), la filière-bois génère 25 emplois salariés privés⁷ dans des secteurs dérivés, notamment les travaux de menuiserie bois et PVC, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, la fabrication de meubles, les travaux de revêtement etc.

Enfin, la filière bois énergie est une filière qui s'est développée sur le territoire notamment avec la mise en place de chaufferies au bois déchiqueté utilisant en tout 319 tonnes de bois/an avec 2 plateformes de stockage et de séchage. Les granulés de bois sont utilisés dans 3 chaufferies, soit 172 tonnes de bois/an avec une plateforme sur le territoire.

Dans l'objectif de déployer et structurer la filière bois sur le territoire, un projet de Charte Forestière de Territoire pour 2022-2024 est en cours d'élaboration.

⁷ Selon les données ACOSS croisées avec la nomenclature INSEE des entreprises liées à la filière-bois.



Carte 37 - Chaufferies et plateformes bois-énergie sur le PETR

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) Occitanie 2019-2029

Le PRFB fixe le cadre des objectifs pour la filière bois en dessinant des choix stratégiques de gestion des massifs forestiers, des modèles de développement et de valorisation des territoires forestiers. Il se décline en 30 actions regroupées en 5 grandes orientations :

- 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux
- 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois
- 3 : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie
- 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus
- 5 : Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique

Par rapport à la récolte observée en 2016, le PRFB fixe un objectif de mobilisation supplémentaire de 7% sur le massif Cévennes et de 28% sur le massif Grands Causses. Il est à noter que des enjeux environnementaux forts ont été pointés sur les massifs Cévennes et Grands Causses en termes de chiroptères, d'oiseaux et de coléoptères saproxyliques.

PREMIERS ENJEUX

- » Développement et diversification de la filière bois.
- » Aide au développement d'actions de recherche et de formations supérieures en lien avec les aménités du territoire la filière bois.

3.5 LE TOURISME

34 000 visiteurs dans les Offices de Tourisme du territoire en 2020

5 680 lits touristiques marchands

57 220 lits en résidences secondaires

3.5.1 SITES TOURISTIQUES

Deux grands sites touristiques et un réseau de randonnées développé

Le territoire bénéficie d'un tourisme diffus initié dans les années 70 et 80 par le développement des gîtes ruraux, des maisons familiales et des centres de colonies de vacances. Les principaux atouts touristiques du territoire résident dans ses paysages préservés (Forêt d'exception ONF notamment) ainsi que dans la densité et la renommée du réseau de randonnées pédestres avec deux sites phares : le Cirque de Navacelles, labellisé grand site de France et l'Observatoire du Mont Aigoual, inscrit aux Monuments historiques et situé en zone cœur du Parc national des Cévennes. Le territoire dispose également d'un label Grand Site Occitanie Cirque de Navacelles – Lodève – Pays Viganais du fait de la présence d'un des plus grands canyons d'Europe (gorges de la Vis), du classement UNESCO Causses et Cévennes et des nombreux témoignages de l'activité pastorale (lavognes, murets en pierre, cazelles) présents sur les Causses.



Figure 7 - Le Cirque de Navacelles

Les sites de Navacelles et du Mont Aigoual ont fait l'objet d'aménagements récents visant à renouveler l'expérience de visite avec des parcours d'interprétation intérieurs et extérieurs. Un centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques a vu le jour en juillet 2023 à l'Observatoire du Mont Aigoual. Cette structure a pour but de présenter les causes, les conséquences et les actions à mener pour limiter le changement climatique et ses impacts. Un centre de tests en conditions météorologiques extrêmes y est implanté depuis 1993.

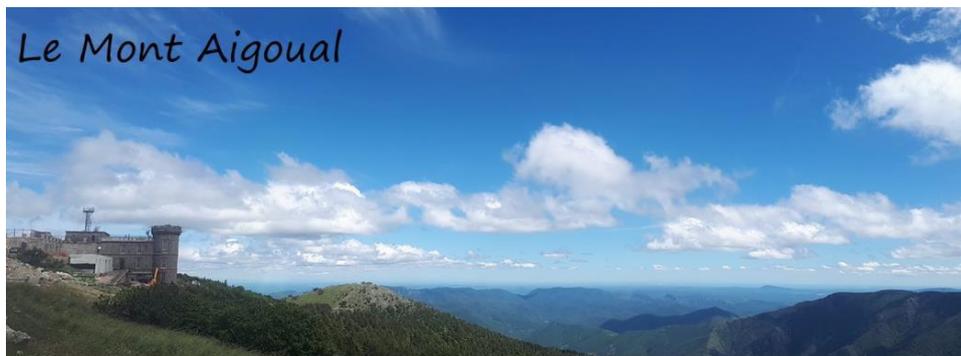


Figure 8 - L'Observatoire du Mont Aigoual

Une économie touristique à adapter

Dans un contexte de changements climatiques, la dépendance de certains secteurs touristiques aux aléas météorologiques rend nécessaire la diversification des activités. La station de sports d'hiver de Prat Peyrot – Mont Aigoual doit notamment faire face à l'augmentation des températures moyennes (+0,4°C par décennie au Mont Aigoual) qui a pour conséquence de diminuer l'enneigement. Pour faire face à ces évolutions et limiter sa

dépendance économique à la neige, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires a développé un Pôle nature 4 saisons avec l'aménagement de parcours de raquettes et de trail pour compléter l'offre hivernale et pour les autres saisons le développement d'un réseau multi-activités : circuits pédestres, équestres et cyclo-touristiques, parcours de VTT, de géocache/chasse au trésor, des sites de course d'orientation, des sentiers d'interprétation, un observatoire du mouflon etc. De plus, l'observatoire météorologique du Mont Aigoual a été transformé en un centre d'interprétation et de sensibilisation au changement climatique. Dans l'objectif de développer le tourisme, le Plan Avenir Montagne a été déployé sur le territoire depuis 2021 : ce dernier vise à accompagner les territoires de montagne dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement vers un tourisme plus diversifié, durable, respectueux des ressources naturelles et résilient (tourisme quatre saisons).

3.5.2 HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Des capacités touristiques importantes et diversifiées

Le **taux de fonction touristique** exprime le rapport entre le nombre de lits touristiques (hébergements collectifs et résidences secondaires) et la population résidente d'un territoire. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. Un taux de fonction touristique de 100 signifie qu'un territoire a la capacité de doubler sa population permanente.

Avec 5 683 lits touristiques marchands et 57 220 lits en résidences secondaires, le territoire affiche une fonction touristique importante, à 227%, soit la capacité de multiplier par 3,3 sa population permanente.

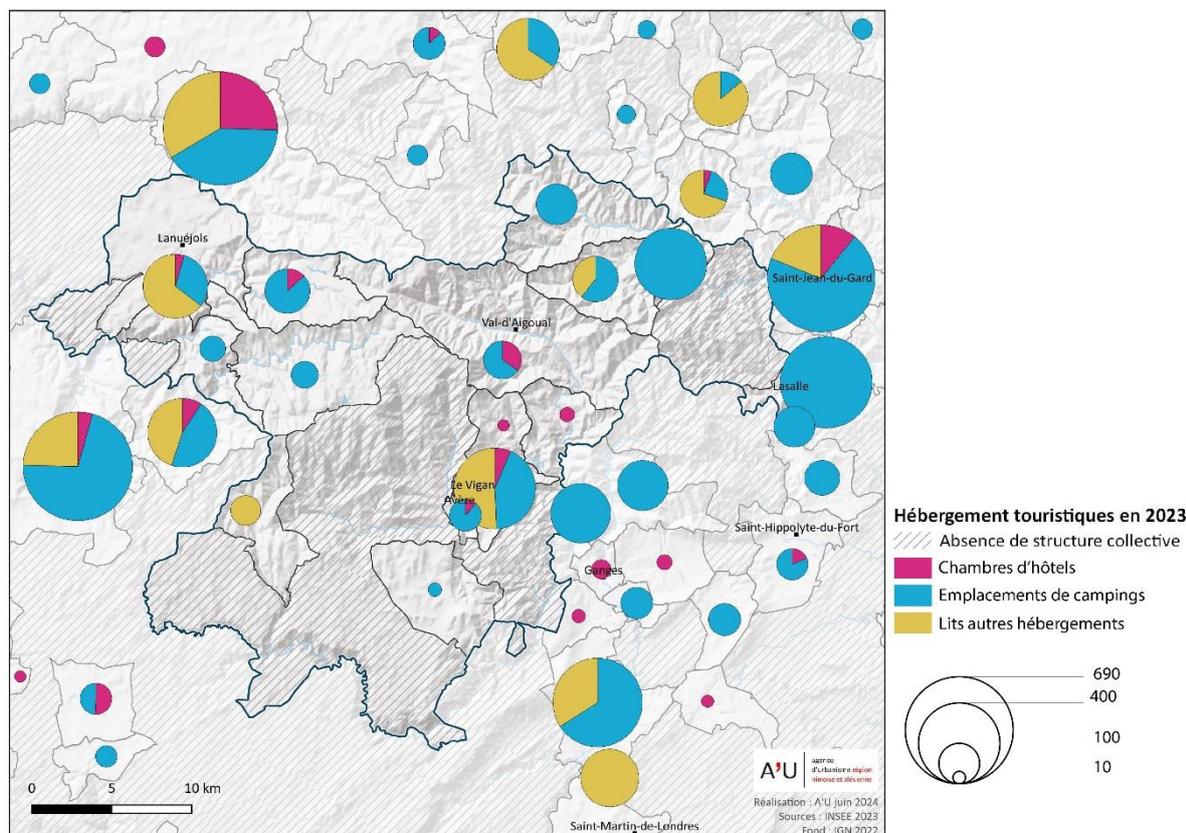
Le territoire a néanmoins enregistré une perte importante de lits touristiques depuis les 20 ans avec une accélération ces dernières années : les hébergements collectifs de type "maisons familiales", villages de vacances ou colonies, détenus autrefois par des Comités d'entreprises ont quasiment tous fermé. Certains ont été repris par les municipalités et mis en gérance mais sans grand succès. Plusieurs hôtels-restaurants ont également fermé, souvent en raison de leur inadéquation avec les exigences du marché.

Hébergement	Etablissements	Capacité lits
Hôtels	6	158
Campings	18	3591
Chambres d'hôtes	94	188
Gîtes d'étape et de séjour	30	300
Hébergements insolites	9	27
Meublés et gîtes	279	1116
Autres hébergements (résidences de tourisme, villages vacances...)	3	303
SOUS TOTAL	436	5 683
Résidences secondaires	6 226	57 228
CAPACITE D'ACCUEIL TOTALE	6 662	62 911

Sources : ree-developpement-durbale.gouv.fr, ADTR30 2017, INSEE 2024

Les plus grandes capacités du PETR sont localisées sur la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, qui présente un taux de fonction touristique de 545. Il s'agit du taux le plus élevé des territoires voisins (les CC Cévennes Gangeoises et Suménoises et Lodévois et Larzac présentent des taux inférieurs à 75, la CC Larzac Vallées de 188, la CC des Cévennes au Mont Lozère de 300 et la CC Gorges Causses et Cévennes de 438).

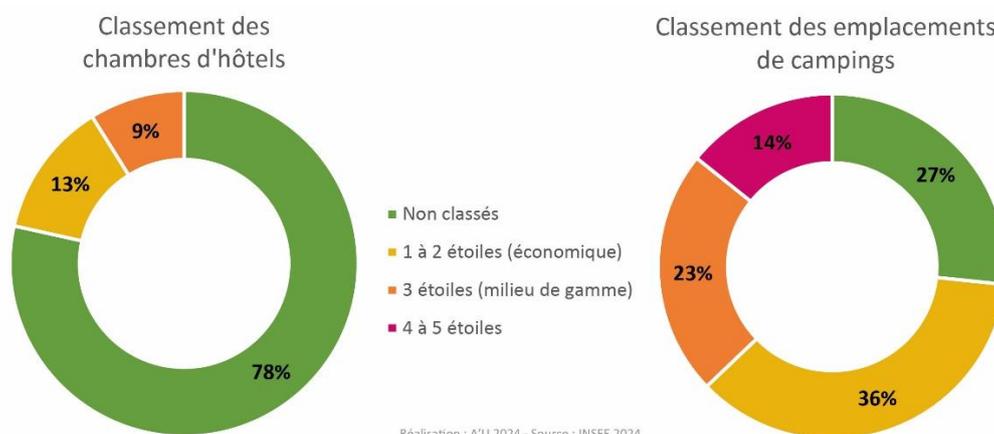
Hors résidences secondaires, les capacités d'hébergement touristiques marchands sont largement dominées par les emplacements de camping, et ce sur tous les territoires. La CC des Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et la CC Larzac Vallées sont les mieux équipées en hébergements marchands.



Carte 38 - Capacités d'hébergements touristiques marchands en 2023

La capacité hôtelière du PETR est plutôt faible au regard des autres types d'hébergement, avec uniquement un établissement de 7 chambres classé 3 étoiles et deux établissements classés 2 étoiles, le reste des établissements étant non classés. Cette situation illustre le très faible poids de l'hôtellerie dans le tourisme local et son faible niveau de confort.

Le PETR comporte 18 campings représentant 1197 emplacements. La majorité des campings est classée, avec un grand camping de niveau 4 étoiles. Il faut toutefois noter que 2/3 de l'offre de camping a une qualité inférieure ou égale à 2 étoiles, ce qui démontre aussi le niveau plutôt économique de l'offre touristique.

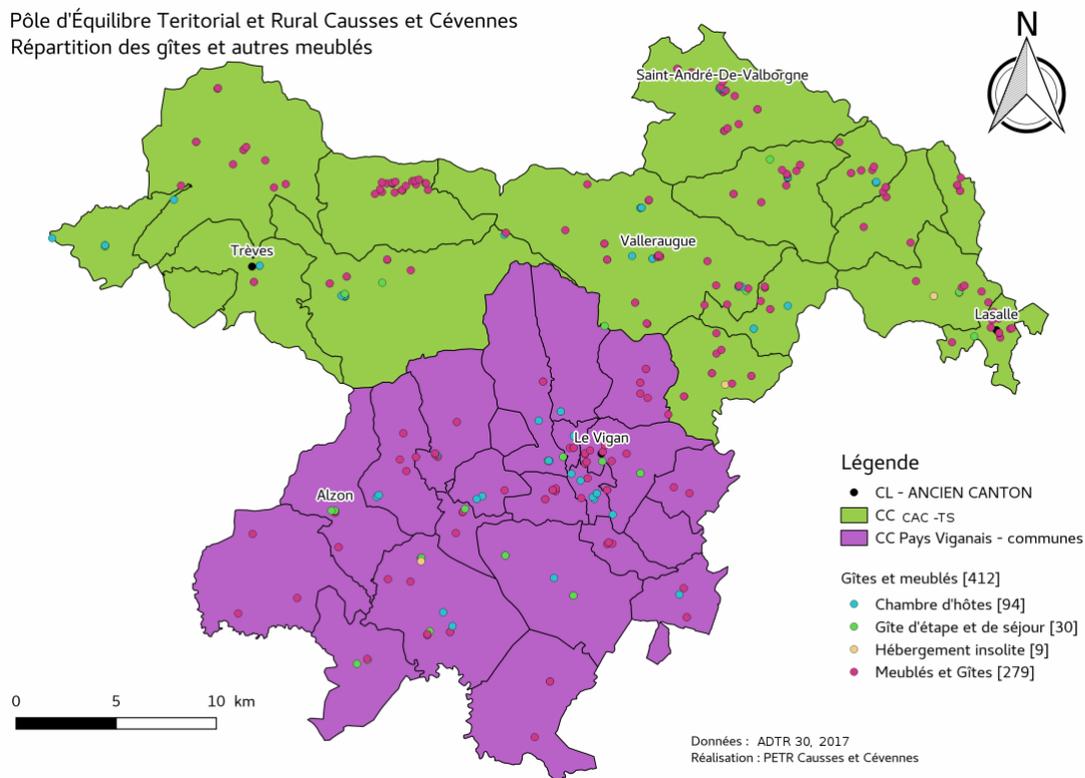


Réalisation : A'U 2024 - Source : INSEE 2024

Le territoire compte également 3 villages vacances pour une capacité d'accueil totale de 303 lits. Ces établissements indépendants, construits pour la plupart dans les années 80, à la suite de politiques publiques, n'ont pas engagé de travaux de rénovation ni d'ajouts de services complémentaires (sauf exception), comme ont pu le faire les établissements rattachés à des grands groupes touristiques.

Enfin, des chambres d'hôtes et des gîtes et meublés maillent le territoire, avec des présences sur toutes les communes, excepté à Causse-Bégon, St-Bresson et Mars.

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes
Répartition des gîtes et autres meublés



Carte 39 - Répartition des gîtes et meublés

PREMIERS ENJEUX

- » Transition touristique vers une offre plus durable et résiliente.
- » Requalification et adaptation de l'offre d'hébergement touristique et de la qualité de l'accueil.

CONCLUSION

Le diagnostic socio-économique a dépeint un territoire rural isolé peu dépendant des dynamiques des métropoles régionales. Le nombre d'habitants, après une période de légère croissance, est en recul du fait d'un solde naturel négatif que ne suffit pas à compenser un solde migratoire. Le revenu des ménages est faible et la population est vieillissante.

La structure de l'habitat fait apparaître un parc ancien composé de logements de grandes tailles avec des problématiques de vétusté et de logements vacants. Les maisons individuelles de type villas se sont développées, mais de façon relativement limitée.

Les actifs du territoire effectuent des déplacements de courte distance pour se rendre au travail, principalement vers le bourg centre du Vigan. Ils utilisent principalement la voiture individuelle ou la marche à pied. Le recours aux transports collectifs et l'usage du vélo sont très peu développés.

Le territoire est doté d'un assez bon niveau de services que ce soit en termes d'établissements scolaires, d'accès aux soins de santé ou d'accès aux commerces de proximité. Toutefois, les temps d'accès entre les communes peuvent parfois être assez longs, notamment entre les communes rurales et la centralité du Vigan.

L'activité économique est caractérisée par la forte présence du secteur sanitaire et social, par un tissu de petites entreprises artisanales et industrielles, par une agriculture spécialisée dans des productions de terroir et par le tourisme.

Les enjeux du territoire pour les années à venir sont liés à sa capacité à attirer de nouveaux habitants, à la mise en adéquation, l'adaptation et la requalification de l'habitat, au développement des mobilités durables, à la prise en charge des besoins des personnes âgées et des jeunes, au maintien de l'économie locale et au développement équilibré du territoire, en cohérence avec son contexte naturel.

GLOSSAIRE

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
BPE : Base Permanente des Equipements
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CEMAGREF : Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle
DGE : Direction Générale des Entreprises
DSP : Délégation de Service Public
ECOLO : base de données des logements sociaux géolocalisés (DDTM du Gard)
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes
EPCI : Etablissement Public de Coopération Internationale
FEVAD : Fédération du e-commerce et de la vente à distance
GES : Gaz à Effet de Serre
HLM : Habitation à Loyer Modéré
IGP : Indication Géographique Protégée
INRA : Institut national de Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LiO : Lignes Intermodales d'Occitanie
ONF : Office National des Forêts
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PIG : Programme d'Intérêt Général
PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois
RIP : Réseau d'Initiative Publique
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
THD : Très Haut Débit
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZCE : Zones de Concentration des Entreprises

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 - Localisation du PETR Causses et Cévennes	4
Carte 2 - Etat d'avancement des documents d'urbanisme en 2023	5
Carte 3 - Taux d'évolution de la population entre 2014 et 2020	9
Carte 4 - Indice de vieillesse en 2020	11
Carte 5 - Résidences secondaires en 2017	22
Carte 6 - Logements vacants en 2016	23
Carte 7 - Logements conventionnés en 2020	24
Carte 8 - Indice de construction entre 2017 et 2021	27
Carte 9 - Types de logements commencés entre 2017 et 2021	28
Carte 10 - Flux domicile travail internes au PETR	31
Carte 11 - Flux domicile-travail en 2020	32
Carte 12 - Points de comptages routiers en 2023	33
Carte 13 - Générateurs de mobilités sur le PETR	34
Carte 14 - Réseau de transports en commun et aménagements cyclables	36
Carte 15 - Accessibilité en voiture aux pôles d'équipements	39
Carte 16 - Les établissements scolaires du PETR	40
Carte 17 - Flux domicile-études	41
Carte 18 - Répartition des services de santé de proximité en 2021	42
Carte 19 - Localisation des médecins généralistes	42
Carte 20 - Temps d'accès à un service d'urgence	43
Carte 21 - Représentation des commerces de proximité	46
Carte 22 - Surfaces commerciales en 2022	49
Carte 23 - Commerces connectés	51
Carte 24 - Plan de déploiement de Wi-Gard Fibre	54
Carte 25 - Locaux éligibles au Très Haut Débit en 2023	55
Carte 26 – Variation du nombre d'emplois entre 2014 et 2020	58
Carte 27 - Indice de concentration de l'emploi	60
Carte 28 - L'économie productive en 2020	63
Carte 29 - Taux de chômage en 2020	65
Carte 30 - Revenus médians en 2020	66
Carte 31 - Zones d'activités en 2020	68
Carte 32 - Espaces agricoles en 2022	73
Carte 33 - Potentiel agronomique des sols	74
Carte 34 - Répartition des essences forestières sur le PETR	77
Carte 35 - Types de propriétaires forestiers	77
Carte 36 - Entreprises bois sur le PETR	78
Carte 37 - Chaufferies et plateformes bois-énergie sur le PETR	79
Carte 38 - Capacités d'hébergements touristiques marchands en 2023	82
Carte 39 - Répartition des gîtes et meublés	83
Figure 1 - Vue aérienne du bourg centre du Vigan	17
Figure 2 - Le bourg centre du Vigan	18
Figure 3 - Habitat cévenol	19
Figure 4 - Exemples de villages-rues	20
Figure 5- Exemples de villages aux multiples hameaux	20
Figure 6 - Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle	41
Figure 7 - Le Cirque de Navacelles	80
Figure 8 - L'Observatoire du Mont Aigoual	80

